Plan Local D'URBANISME d'AULNAY-SOUS-BOIS

ANNEXES AU REGLEMENT

PLU AULNAY-SOUS-BOIS PLAN LOCAL D'URBANISME

AULNAY-SOUS-BOIS

ANNEXES AU REGLEMENT

A – Lexique des termes techniques p 3

B – Liste des bâtiments protégés au titre de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme p 13

C – Liste des éléments végétaux protégés au titre de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme p 73

Annexe A
Lexique des principaux termes techniques

1. LES 9 CATEGORIES DE CONSTRUCTION DEFINIES PAR LE CODE DE L'URBANSIME (ARTICLE R.123-9)

- ✓ Habitation
- ✓ Hébergement hôtelier
- ✓ Bureaux
- ✓ Commerce
- ✓ Artisanat
- ✓ Industrie
- ✓ Entrepôt
- ✓ Constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif
- ✓ Exploitation agricole et forestière

2. DEFINITIONS DES TERMES UTILISES

Les définitions suivantes permettent d'éclairer la compréhension du règlement d'urbanisme ; elles sont classées par ordre alphabétique.

A

➲ Abri de jardin

Un abri de jardin est une petite construction destinée à protéger des intempéries le matériel de jardinage, outils, machines, mobilier de jardin, bicyclettes, etc. Il peut être démontable ou non, avec ou sans fondations. Son emprise au sol ne peut dépasser 10 m² et sa hauteur 2,50 mètres.

➲ Accès

L'accès, pour les véhicules motorisés, est le linéaire de façade du terrain (portail) ou de la construction (porche) ou la voie d'accès (servitude de passage, bande de terrain) par lesquels les véhicules pénètrent sur le terrain sur lequel est projetée l'opération, depuis la voie publique ou privée ouverte à la circulation générale.

L'accès doit permettre notamment aux véhicules de pénétrer sur le terrain et d'en sortir en toute sécurité.

➲ Alignement

L'alignement désigne, dans le présent règlement la limite avec l'espace public ou les voies définies dans le présent lexique.

➲ Arbre

L'arbre est dit « tige » car il ne comporte qu'un seul tronc par rapport à la cépée, qui comporte plusieurs troncs.

Les arbres (tige ou cépée) sont classés en plusieurs catégories suivant leur hauteur à l'âge adulte.

- Arbre de grand développement (de 15 à 20 mètres et plus à l'état adulte)
- Arbre de moyen développement (de 10 à 15 mètres à l'état adulte)
- Arbres de petit développement (de 5 à 10 mètres à l'état adulte)

➲ Arbrisseau

Végétal ligneux de moins de quatre mètres de hauteur et dont le tronc se ramifie dès la base.

➲ Arbuste

Plante ligneuse vivace ne dépassant pas 10 mètres de hauteur et dont le tronc n'est pas ramifié dès la base. Un arbuste jeune a le port d'un arbrisseau, puis il acquiert celui d'un arbre par perte des branches les plus basses.

➲ Attique

Niveau supérieur d'une construction, édifié en retrait de la façade.

B

➲ Baies

L'implantation des constructions, quelle que soit leur destination, est différente selon que les façades ou parties de façade comportent ou non des baies destinées à l'éclairement.

Ne constitue pas une baie :
- une ouverture dans une toiture en pente n'offrant pas de vue directe ;
- une porte non vitrée ;
- les ouvertures à châssis fixe et à vitrage non transparent.

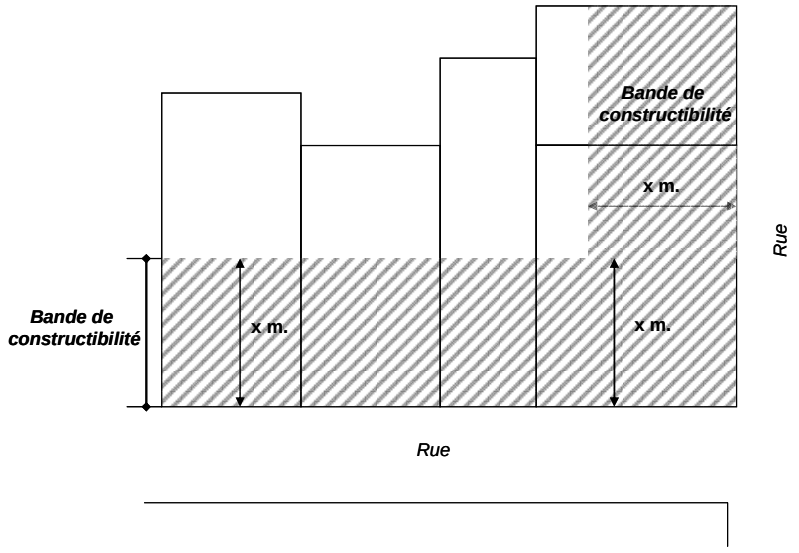
L'implantation des constructions est mesurée au droit des baies et sur une largeur égale à 60 cm, prise de part et d'autre des pieds droits des baies

➲ Balcon

Un balcon est une saillie, c'est-à-dire une partie de construction qui dépasse du nu de la façade. Les balcons sont implantés au niveau des étages des constructions et n'ont pas de contact avec le sol.

➲ Bande de constructibilité

La bande de constructibilité est une bande au sein de laquelle les constructions nouvelles sont autorisées. Elle est mesurée perpendiculairement à tout point de l'alignement.



C

➲ Cépée

Désigne, en sylviculture, un « bouquet » formé par les nouvelles tiges qui proviennent de rejets issus d'une même souche. Les cépées représentent l'essentiel d'un peuplement traité en taillis.

➲ Changement de destination

Il y a changement de destination lorsqu'un bâtiment existant passe d'une des neuf catégories de destination (définies à l'article R.123-9 du code de l'urbanisme) à une autre de ces destinations.

➲ Construction

Les constructions visées par le règlement sont celles définies par l'article L.421.1 du Code de l'Urbanisme. En particulier, deux bâtiments, pour faire partie de la même construction, doivent être reliés par des éléments construits créant de l'emprise et de la surface de plancher (SDP) au sens de l'article R.112.2 du Code de l'Urbanisme.

Les parcs de stationnement souterrain, à l'exception des ouvrages publics, constituent une construction et doivent respecter les marges et les reculs imposés par le règlement sauf si ce dernier prévoit des dispositions particulières.

D

➲ Distance entre deux constructions

La distance entre deux constructions est la distance mesurée perpendiculairement de tout point de la façade de la construction, au point le plus proche de la construction en vis-à-vis, au nu des façades.

E

➲ Emprise au sol des constructions

L'emprise au sol des constructions, y compris les constructions de moins de 20 m², correspond à la projection verticale de toutes parties de la construction d'une hauteur supérieure à 0,60 mètres par rapport au sol naturel, exception faite des parties de constructions en sous-sol, des éléments de modénature, des éléments architecturaux, des débords de toiture, des oriels et des balcons.

Pour le calcul de l'emprise au sol, toute la superficie du terrain est prise en compte, même s'il est grevé par un emplacement réservé, une servitude de localisation, ou un espace boisé classé. Cependant, si la propriété est partiellement atteinte par une servitude d'alignement, la surface prise en compte pour le calcul de l'emprise au sol est celle qui reste hors servitude.

➲ Espaces libres

Les espaces libres correspondent à la superficie du terrain non occupée par l'emprise au sol des constructions telle qu'elle est définie ci-dessus. Une partie de la superficie des espaces libres doit être aménagée en espace vert.

➲ Espace public

L'espace public représente l'ensemble des espaces de passage et de rassemblement qui relèvent du domaine public (ensemble des biens appartenant à l'État, à des collectivités territoriales et à des établissements publics et affectés à une utilité publique). Il peut être déterminé ou non par une marge de recul, qui figure en gris sur le plan de zonage et/ou un emplacement réservé. Il s'agit notamment des rues, places, jardins et espaces verts.

L'espace public créant un alignement correspond aux rues entrant dans la définition d'une voie, aux places publiques et parvis relevant du domaine public ou ayant vocation à le devenir, aux parcs et jardins. Par exemple, ne fait pas partie des espaces publics créant un alignement : les abords du Canal de l'Ourcq, les pistes cyclables ou cheminement piéton.

➲ Espaces verts

Les espaces verts correspondent à la superficie du terrain, non bâtie et non recouverte, dont le traitement est végétal, c'est-à-dire composé de surfaces engazonnées, de plantations, d'arbres ou de bosquets…

➲ Extension

Le terme « extension » d'une construction signifie toute augmentation de la surface de plancher, en emprise au sol.

Pour les constructions existantes, une extension est autorisée dans le prolongement d'un ou plusieurs murs existants sans dépasser la zone conditionnelle de constructibilité (A ou A') définit par :

- Le prolongement des deux murs existants ;
- Le recul R par rapport aux voies et emprises publiques ;
- Le recul R' par rapport au limites séparatives latérales ;
- Le recul R'' par rapport aux limites de fond de terrain.

➲ Espaces verts à protéger

Les espaces verts à protéger sont délimités aux documents graphiques, au titre de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme. Ils peuvent couvrir des entités végétalisées de dimension relativement importante.

➲ Espaces Boisés Classés (EBC)

Le PLU peut classer comme espaces boisés, au titre de l'article L.130-1 du code de l'urbanisme, les bois, forêts, parc à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils soient soumis ou non au régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements.

Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

F

➲ Façade

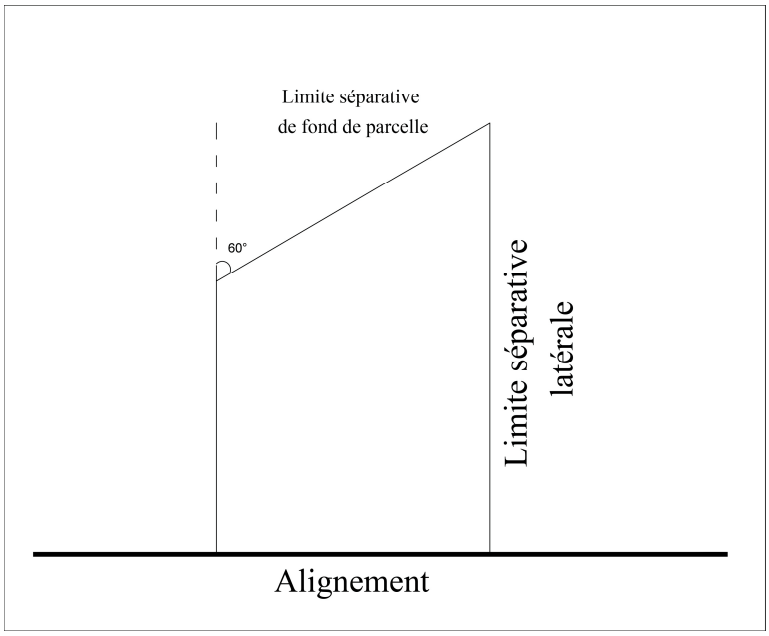
Un décrochement d'au moins 80 cm par rapport au plan de façade détermine une nouvelle façade. La hauteur d'une façade est mesurée en tout point à partir du sol naturel situé à l'aplomb.

Façades verticales en élévation d'un bâtiment : on distingue la façade principale (qui peut être celle de la porte d'entrée principale, ou la façade sur rue, ou encore la façade exposée au midi), la façade arrière (à l'opposé de la façade principale), et les façades latérales, le plus souvent appelées pignons, surtout si elles épousent la forme triangulaire du comble.

➲ Fond de terrain

Il s'agit des limites du terrain qui n'ont aucun contact avec une voie ouverte à la circulation générale ou une emprise publique et qui sont situées à l'opposé de celles-ci ou présentant un angle supérieur à 60° par rapport à la perpendiculaire à la voie ou à l'emprise publique.

Les autres limites du terrain, à l'exclusion des limites sur voie ou emprise publique, constituent des limites latérales. Le fond de terrain et les limites latérales s'apprécient par rapport au terrain sur lequel est édifiée la construction. Dans le cas d'un terrain situé à l'angle de voies ou d'un terrain triangulaire, il n'existe pas de fond de terrain.



➲ **Foyers-résidences**

Ces établissements, dès lors qu'ils disposent d'un organisme de gestion et qu'ils contiennent un minimum d'espaces communs à tous les résidents, sont assimilés à des constructions ou installations nécessaires à un service public ou d'intérêt collectif (CINASPIC) au sens de l'article R. 123-9 du code de l'urbanisme. Il peut en être ainsi des foyers de travailleurs migrants, des foyers de jeunes travailleurs, des résidences étudiantes.

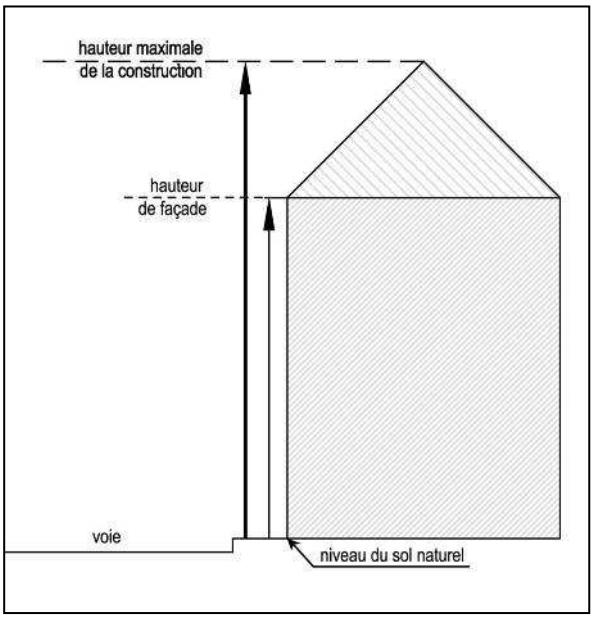
H

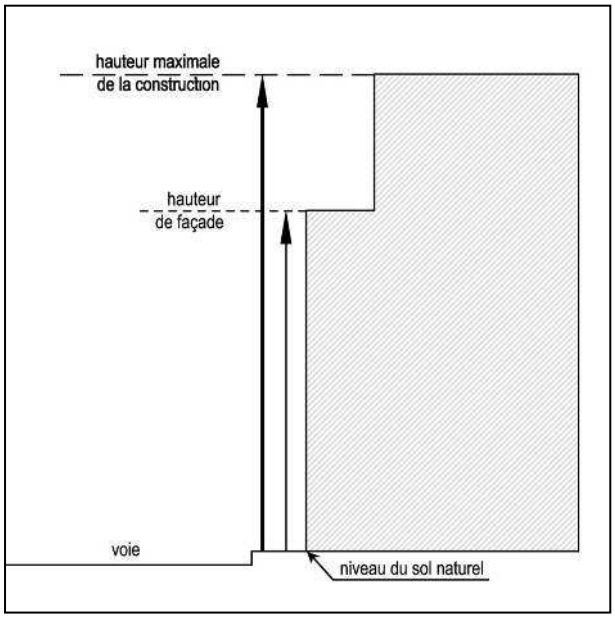
➲ **Hauteur de façade**

La hauteur de tous les plans façade se mesure ainsi :

- à partir du niveau du sol naturel au droit de la construction, mesurée en tout point de la construction ;
- jusqu'au point d'intersection du plan vertical de la façade avec le plan incliné de la toiture ou jusqu'au sommet de l'acrotère en cas de toiture terrasse.

Elle n'inclut pas les murs pignons, les attiques, les cheminées, les saillies de cages d'escaliers ni d'ascenseurs, ni les saillies traditionnelles.





➲ **Hauteur maximale des constructions**

La hauteur maximale des constructions est mesurée en tout point à compter du sol naturel jusqu'au sommet de la construction, non compris les ouvrages tels que souches de cheminées et de ventilation, antennes, machineries d'ascenseur, locaux techniques, gardes corps…

I

➲ **Installation classée**

Une installation classée pour la protection de l'environnement est une installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement. La nomenclature des installations classées, établie par décrets en Conseil d'État, soumet les installations à autorisation avec ou sans servitudes d'utilité publique, ou à déclaration suivant la gravité des dangers ou inconvénients qu'elles engendrent.

➲ **Installations techniques**

Construction de petite taille installée en toiture (chaufferie, machinerie etc.).

L

➲ **Largeur de voie**

Est considérée comme largeur de voie, la distance entre les deux alignements opposés. Dans le cas de voie privée, la limite latérale effective de la voie est prise comme alignement.

➲ **Limites séparatives (latérales et de fond de terrain)**

Les limites séparatives sont les limites de terrain autres que celles situées en bordure des voies publiques ou privées et espaces publics.
Les limites séparatives latérales sont les limites du terrain qui aboutissent directement à la voie de desserte du terrain, soit en ligne droite, soit selon une ligne légèrement brisée.
La limite opposée à la voie constitue la limite séparative de fond de terrain.

Un terrain d'angle est concerné principalement par des limites séparatives latérales aboutissant à une voie.

➲ **Locaux techniques**

Un local technique est une partie d'un bâtiment, en général fermée, destinée à recevoir des appareillages techniques (chaudière, climatiseurs, ascenseur, etc.), mais également toute partie destiné à abriter les fils (électriques et téléphonique, etc.), ainsi que les tuyaux (gaz, eau, etc.), permettant le bon fonctionnement d'une maison ou d'un bâtiment.

➲ **Logement**

Est considérée comme logement, tout local assurant une autonomie et une intimité minimale de vie au travers d'un équipement comprenant des sanitaires complets (toilette, WC), d'un bloc cuisine, ainsi qu'une porte d'accès séparé dotée d'un verrou de sûreté.

Une chambre indépendante est assimilée à un logement si elle répond aux critères décrits ci-dessus.

M

➲ **Modénature**

Élément d'ornement constitué par les profils des moulures d'une corniche. Ce terme d'architecture désigne, par extension, l'ensemble des ornements moulurés présents sur une façade.

N

➲ Niveau

Ne sont pas comptabilisés comme niveaux au sens du présent règlement, ni les niveaux partiels constitués par des mezzanines, ni les niveaux en sous-sol.

➲ Nu des façades

Partie verticale du mur extérieur de la construction, sur laquelle peuvent s'accrocher les saillies (balcons, auvents, oriels…).

P

➲ Pleine terre

Un espace de pleine terre permet d'éviter une trop forte imperméabilisation du sol, donc de limiter les ruissellements des eaux de pluie et de reconstituer les nappes phréatiques.

Ainsi, à titre d'exemple, un parking réalisé en sous-sol et dépassant l'emprise de la construction, fait perdre la qualité de pleine terre au sol resté libre en surface.

Les parties de terrain en pleine terre ne peuvent supporter des constructions en sous-sol.

Les éventuels réseaux existants ou projetés dans son sous-sol sont autorisés à condition qu'ils ne portent pas atteinte à l'équilibre pédologique du sol.

➲ Pignon

Le pignon désigne la partie supérieure du mur d'une construction qui supporte la poutre faîtière et les pannes. Il est généralement triangulaire.

R

➲ Recul

Le recul correspond à la distance qui sépare l'alignement de la voie de la construction existante ou projetée.

Le recul correspond à la distance horizontale mesurée de l'alignement jusqu'au nu de la façade.

➲ Réhabilitation

Travaux d'amélioration générale, ou de mise en conformité avec les normes en vigueur : normes de confort électrique et sanitaire, chauffage, isolation, etc. La réhabilitation peut comporter un changement de destination de l'ouvrage.

➲ Résidentialisation

La résidentialisation est un terme d'urbanisme. Il s'agit de réaménager les abords des pieds d'immeubles dans le but d'établir une distinction claire entre l'espace public extérieur et l'espace privé. Cette opération permet également d'améliorer la qualité résidentielle avec des aires de stationnement si la configuration rend possible leur réalisation, des cheminements en cœur d'îlot, etc.

➲ Retrait et mode de calcul

Le retrait est la distance (L) comptée perpendiculairement de la construction jusqu'au point le plus proche de la limite séparative.

Sont pris en compte dans le calcul du retrait, les balcons, les coursives, les terrasses accessibles ne disposant pas d'un mur écran d'une hauteur minimum de 1,90 mètres et tout élément de construction d'une hauteur supérieure à 0,60 mètres au dessus du niveau du sol.

Ne sont pas comptés pour le calcul du retrait, les éléments de modénature, les auvents, les débords de toiture ni les parties enterrées des constructions.

➲ **Rez-de-chaussée**

Étage de la construction située au niveau du sol.

S

➲ **Saillie ou saillie traditionnelle**

Est considérée comme saillie toute partie annexe des constructions qui dépasse la façade telle que balcons, auvents, marquises, seuils, socles, …

➲ **Sol naturel (ou terrain naturel)**

Le sol naturel correspond au sol existant avant tout travaux d'affouillement ou d'exhaussement.

➲ **Stationnement**

Les règles relatives au stationnement sont différenciées :

- selon les catégories de constructions : habitation, hébergement hôtelier, bureaux, commerce, artisanat, industrie, entrepôt, équipements collectifs d'intérêt général ;
- pour les bureaux, selon que les constructions sont localisées dans des périmètres de modération des normes, c'est-à-dire à proximité d'une gare de transports en commun. (voir carte en Annexe du règlement)

➲ **Surélévation**

Le terme « surélévation » d'une construction signifie toute augmentation de la surface de plancher située au dessus du dernier niveau existant.

Pour les constructions existantes, une surélévation est autorisée dans le prolongement d'un ou plusieurs murs existants sans dépasser la zone conditionnelle de constructibilité (A ou A') définit par :

- Le prolongement des deux murs existants ;
- Le recul R par rapport aux voies et emprises publiques ;
- Le recul R' par rapport au limites séparatives latérales ;
- Le recul R'' par rapport aux limites de fond de terrain.

➲ **Surface de Plancher (SDP)**

Cf. article R.112-2 du code de l'urbanisme.

T

➲ **Terrain**

Un terrain est une unité foncière, composée d'une ou plusieurs parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

➲ **Terrasse**

Une terrasse est une plateforme, non couverte et non close, aménagée à rez-de-chaussée ou à hauteur des niveaux de la construction.

➲ **Toiture-terrasse**

Est considérée comme une toiture-terrasse, un toit dont la pente est inférieure à 15%.

➲ **Toiture végétalisée**

Plusieurs types de toitures peuvent être aménagés en fonction des capacités des éléments porteurs :

- **Système extensif :** il se caractérise par un substrat de faible épaisseur (< 10 cm) limitant la surcharge (entre 30 et 100 kg/ m2 à capacité maximale en eau). Le tapis végétal associe souvent des plantes du genre Sedum, Saxifraga et des mousses, qui se caractérisent par une forte résistance aux aléas climatiques (sècheresse en été, forte pluie en automne...). De plus, ce type de végétation ne nécessite quasiment aucun entretien. L'arrosage peut être limité aux périodes de longue sècheresse, voire supprimé si l'on accepte un jaunissement temporaire du tapis végétal. Le rôle joué par ce type de végétation pour la faune reste limité.

- **Système semi-extensif :** il se caractérise par une épaisseur du substrat comprise entre 0,1 et 0,25 cm et par une surcharge comprise entre 100 et 400 kg/m2 à capacité maximale en eau. (Il est nécessaire de s'assurer que les éléments porteurs doivent être capables de supporter une telle charge avant de s'engager dans ce type de toiture.) Il peut accueillir une végétation à fort développement racinaire et aérien tel que graminées, gazons, plantes vivaces ou arbustes. Comparable à un jardin, il peut être attractif pour la faune, moyennant le choix d'espèces végétales autochtones. Un entretien modéré et un arrosage régulier sont toutefois nécessaires contrairement au système extensif.

- **Système intensif :** il se caractérise par une épaisseur du substrat supérieure à 0,25 cm et par une surcharge supérieure à 400 kg/m2 à capacité maximale en eau. Comme le système semi-intensif, il peut constituer un véritable jardin où pourront être plantés de petits arbres. Ce système est donc le plus attractif pour la faune. Il est toutefois plus coûteux et nécessite un entretien et des éléments porteurs capables de supporter une forte charge.

➲ **Trouble anormal du voisinage**

Le franchissement des « limites aux inconvénients normaux de voisinage » constitue le trouble anormal du voisinage. L'anormalité se caractérise par la transformation d'un inconvénient ordinaire du voisinage en un inconvénient anormal.

Les critères pouvant être retenus sont : la fréquence et la durée du trouble, le moment où il se produit (jour-nuit), ainsi que sa localisation (secteur calme ou bruyant, zone résidentielle ou industrielle etc.). Si le bruit peut être la première cause, il en existe de multiples : exposition à la poussière, à des fumées, à de mauvaises odeurs, vibrations, ébranlement de construction, pollution de l'air, pollution lumineuse etc.

V

➲ **Voie d'accès**

Cf. Accès

➲ **Voie publique ou privée**

Il s'agit des voies et emprises ouvertes à la circulation générale des véhicules et des piétons, qu'elles soient de statut public ou privé, à l'exception des pistes cyclables, des cheminements piétons, des sentiers.

Un alignement est créé le long des voies publiques et privées respectant deux critères :
- la voie doit desservir plusieurs propriétés.
- la voie doit comporter les aménagements nécessaires à la circulation motorisée.

Annexe B
Liste des bâtiments protégés au titre de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme

Adresse	N° de fiche	Désignation du bien
		Bâtiments Remarquables
43 rue de la Division Leclerc	1	**Groupe Scolaire Nonneville**
45-47 rue des Friches	2	**Groupe Scolaire Prévoyants**
39 rue de Sevran	3	**groupe Scolaire Bourg II**
36 rue Jacques Duclos	4	**Protectorat Saint-Joseph**
55 rue Auguste Renoir	5	**Collège Victor Hugo**
38 Place Camélinat	6	**Collège du Parc**
24 boulevard Galliéni	7	**La Poste Galliéni**
8 place de l'Hôtel de Ville	8	**Hôtel de Ville**
12 boulevard Galliéni	9	**Bibliothèque Dumont**
22b boulevard Galliéni	10	**Villa Boulevard Galliéni**
28 rue Louis Barrault	11	**Commissariat de Police**
22 rue de Sevran	12	**Maison Gainville**
138- ave Anatole France	13	**Maison Feninger**
69 rue Jules Princet	14	**Maison Jules Princet**
134 avenue Anatole France	15	**Espace Jacques Prévert**
Rue du clocher	16	**Ancienne ferme**
105 Route de Bondy/ 2 rue Montalembert	17	**Devanture du café**
2 avenue Albert Einstein/Centre commercial	18	**Halle Idéal Standard/Halle de Fressiney**
Jacques Duclos	19	**L'Oréal**
1 -3-5-7-11-15-17-21-25-4-6-et14b Av.Gambetta	20	**Ensemble de Pavillons**
1-3-5-7-9-11-11b-11t rue Jacques Duclos	21	**Ensemble de pavillons**
28 rue Jacques Duclos	22	**Ferme du Vieux Pays + Maisons Rurales**
	23	**Ensemble de logements sociaux Balagny**
	24	**Ensemble de logements des petits ormes**
	25	**Ensemble de logements Castors**
	26	**Logements SNCF + Passerelle (Urbain Cassan)**
	27	**Ensemble de logements sociaux Cité Nouvelle (Candilis)**
24, rue Jules Princet	28	**Ancien cinéma le Prado**
2, rue Henri Dunant	29	**Villa Henri Dunant**

Fiche PLU n° 1

GROUPE SCOLAIRE NONNEVILLE
43 rue de la Division Leclerc et 42 rue de Toulouse

cadastre : CH 120











Caractéristiques historiques	
date de construction	1926-28
programme initial	école de filles (rue de Toulouse) et école de garçon (rue de la division Leclerc)
occupation actuelle	groupe scolaire
auteur	Paul-René Chauvin, architecte (1895-1963) ; G. Le Duc (peintre de la fresque)
maître d'ouvrage	Ville d'Aulnay
modifications, adjonctions	1930, adjonction d'une école maternelle, rue A. Theuriet, Edmond Stable architecte
Description	
matériaux façade	soubassement meulière, élévation brique rouge façon Bourgogne
matériaux couverture	
matériaux structure, gros œuvre	
nombre d'étages	RDC surélevé + 1 étage
techniques de mise en œuvre	
type de couvrement	
plan masse/composition	composition symétrique; occupe un îlot entre 3 rues
décors, modénatures	pilastres monumentaux en brique réunissant les deux niveaux, délimitant chaque travée ; colonnes à fronton triangulaire encadrent les entrées, couronnement monumental (débord incurvé) avec frise peinte
Contexte urbain et paysager : Quartier de Noneville.	
rapport à la rue (alignement/retrait)	Retrait par rapport à l'alignement public
schéma des points de vue privilégies/covisibilité	Entrée principale donnant sur élargissement rue de Lattre de Tassigny
plantations, mobilier urbain	Belle clôture en métal (veiller au remplacement des montants cassés). Alignement d'arbres cache la façade rue de la Division-Leclerc
Analyse	
caractérisation typologique	
caractérisation stylistique	
caractérisation des modifications majeures : rupture/continuité, mise en valeur/dénaturation	continuité stylistique de l'adjonction par rapport aux bâtiments du plan d'origine.





Fiche PLU n° 1 GROUPE SCOLAIRE NONNEVILLE

Intérêt patrimonial et critères de protection	
intérêt architectural (histoire stylistique et technique de l'architecture)	Œuvre de Paul-René CHAUVIN (1895-1963) Premier groupe scolaire construit par l'architecte Composition d'ensemble symétrique caractéristique des groupes scolaires français de la IIIème République. Modénature particulièrement soignée : frise de la corniche, mise en œuvre de la brique
intérêt historique	
intérêt urbain et paysager (rôle structurant, relation à l'environnement, point de vue remarquable…)	
intérêt écologique	non

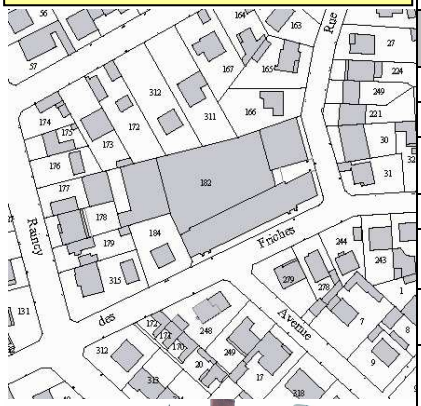
Eléments ou caractéristiques à protéger
Façades et toitures, parcelle, gabarit, etc…, matériau de façade, décor polychrome, horloge etc. Veiller en particulier à la restauration de la corniche peinte



Fiche PLU n° 2

GROUPE SCOLAIRE LES PREVOYANTS
45-47, rue des Friches

cadastre : BX 182









Caractéristiques historiques	
date de construction	1931-1934
programme initial	école de filles
occupation actuelle	groupe scolaire
auteur	Paul-René Chauvin, architecte (1895-1963)
maître d'ouvrage	Ville d'Aulnay
modifications, adjonctions	
Description	
matériaux façade	brique rouge de qualité, façon Bourgogne
matériaux couverture	tuile mécanique
matériaux structure, gros œuvre	brique, meulière
nombre d'étages	RDC surélevé+2+attique+combles
techniques de mise en œuvre	
type de couvrement	
plan masse/composition	Parcelle exiguë explique un plan-masse ramassé et une construction en hauteur. Composition simple, corps de bâtiment principal encadré par deux pavillons plus bas, alignement régulier des travées, deux entrées (garçons/filles) précédées d'un perron.
décors, modénatures	grand soin apporté à l'appareillage de la brique en façade, motifs géométriques de vannerie et pilastres monumentaux.
Contexte urbain et paysager : édifice monumental dans un contexte de zone pavillonnaire	
rapport à la rue (alignement/retrait)	Retrait
schéma des points de vue privilégies/covisibilité	Perspective à préserver depuis la rue Madeleine
plantations, mobilier urbain	Abords soignés (candélabres, bacs)
Analyse	
caractérisation typologique	Groupe scolaire IIIe République
caractérisation stylistique	d'inspiration art déco dans la mise en œuvre de la brique en façade
caractérisation des modifications majeures : rupture/continuité, mise en valeur/dénaturation	



Fiche PLU n° 2 GROUPE SCOLAIRE LES PREVOYANTS

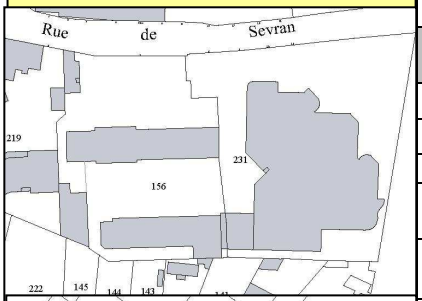
Intérêt patrimonial et critères de protection	
intérêt architectural (histoire stylistique et technique de l'architecture)	Belle architecture publique d'inspiration art deco, œuvre de l'architecte Paul René Chauvin (dernière réalisation de cet architecte dans la ville)
intérêt historique	
intérêt urbain et paysager (rôle structurant, relation à l'environnement, point de vue remarquable…)	Cet équipement constitue un repère de qualité dans la zone pavillonnaire. Il importe de préserver tous les points de vue qui le donnent à voir.
intérêt écologique	

Eléments ou caractéristiques à protéger
Qualité de la façade en brique. Il conviendra de veiller au ravalement et à toute intervention sur les abords (ex : rampe handicapés sur accès principal)

Fiche PLU n° 3

ECOLES PRIMAIRES DU BOURG
Rue de Sevran

cadastre : BF 156 , Z 143





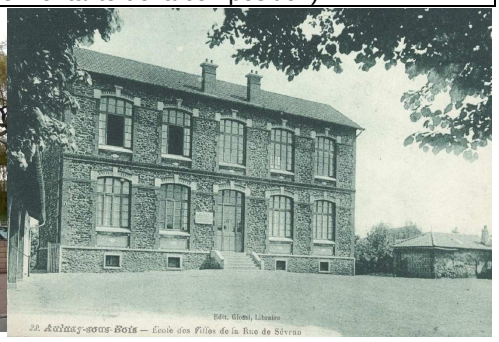






Caractéristiques historiques	
date de construction	1910
programme initial	école de fille ; école de garçons
occupation actuelle	groupe scolaire
auteur	Delafont F., Favre E. architectes
maître d'ouvrage	Ville d'Aulnay
modifications, adjonctions	1927, surélévation et adjonction, Chauvin architecte ; 1937, Stable E. architecte
Description	
matériaux façade	meulière, brique, enduit ciment
matériaux couverture	tuile mécanique
matériaux structure, gros œuvre	meulière, brique, charpente
nombre d'étages	R+2 ; rez-de-chaussée surélevé d'un étage ; R +1 pour le bâtiment sur cour
techniques de mise en œuvre	Traditionnelles (murs porteurs)
type de couvrement	toit à longs pans ; toit terrasse
plan masse/composition	pavillon central et deux ailes latérales ; pavillons sur cour
décors, modénatures	brique polychrome en encadrement de baies, arcs ; motifs géométriques en brique (surélévations)
Contexte urbain et paysager : bourg, vieux pays	
rapport à la rue (alignement/retrait)	En retrait donnant sur une cour de récréation
schéma des points de vue privilégies/covisibilité	Importante co-visibilité avec l'église classée MH
plantations, mobilier urbain	Les clôtures basses et les plantations laissent la façade principale en évidence
Analyse	
caractérisation typologique	école primaire type Jules Ferry
caractérisation stylistique	architecture publique IIIe République
caractérisation des modifications majeures : rupture/continuité, mise en valeur/dénaturation	Les surélévations de la fin des années 1920 rompent le rythme des baies mais complètent l'édifice de façon assez harmonieuse par l'emploi des motifs géométriques en brique. Les bâtiments des années 1930 affichent délibérément un style moderne (grands volumes, bandeaux et baies soulignent l'horizontalité de la composition)



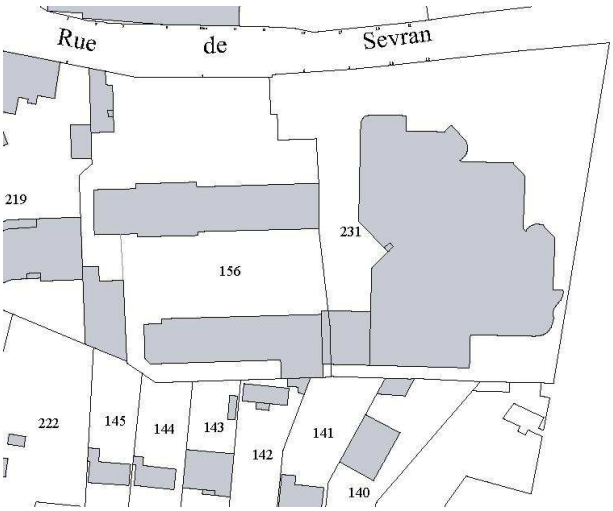


Fiche PLU n° 3 ECOLES PRIMAIRES DU BOURG

Intérêt patrimonial et critères de protection	
intérêt architectural (histoire stylistique et technique de l'architecture)	Belle architecture publique du début du XXe siècle.
intérêt historique	Pour partie édifiés à l'emplacement des premières écoles publiques d'Aulnay, à proximité immédiate de l'église (CMH)
intérêt urbain et paysager (rôle structurant, relation à l'environnement, point de vue remarquable…)	L'ensemble participe à la composition urbaine de la place. Il importe de veiller à la relation des aménagements extérieurs avec la place et l'église.
intérêt écologique	non

Eléments ou caractéristiques à protéger
Façades (matériaux) ; plan

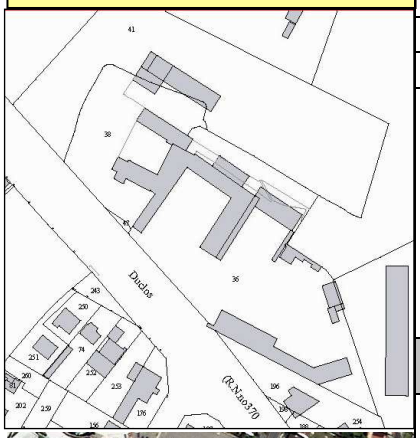




Fiche PLU n° 4

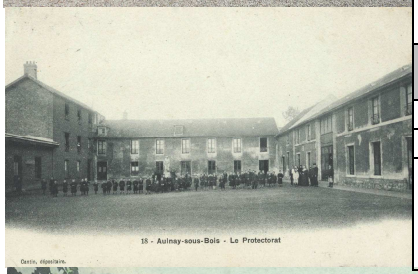
PROTECTORAT SAINT-JOSEPH
36, rue Jacques-Duclos

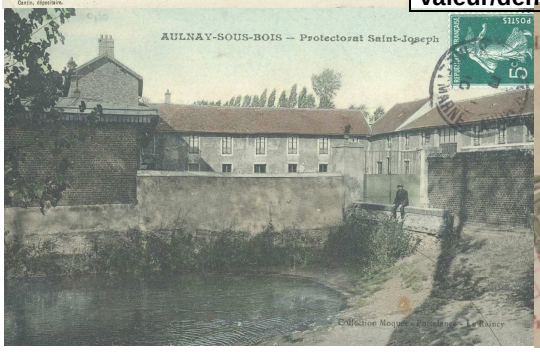
cadastre : O 36, 38, 41











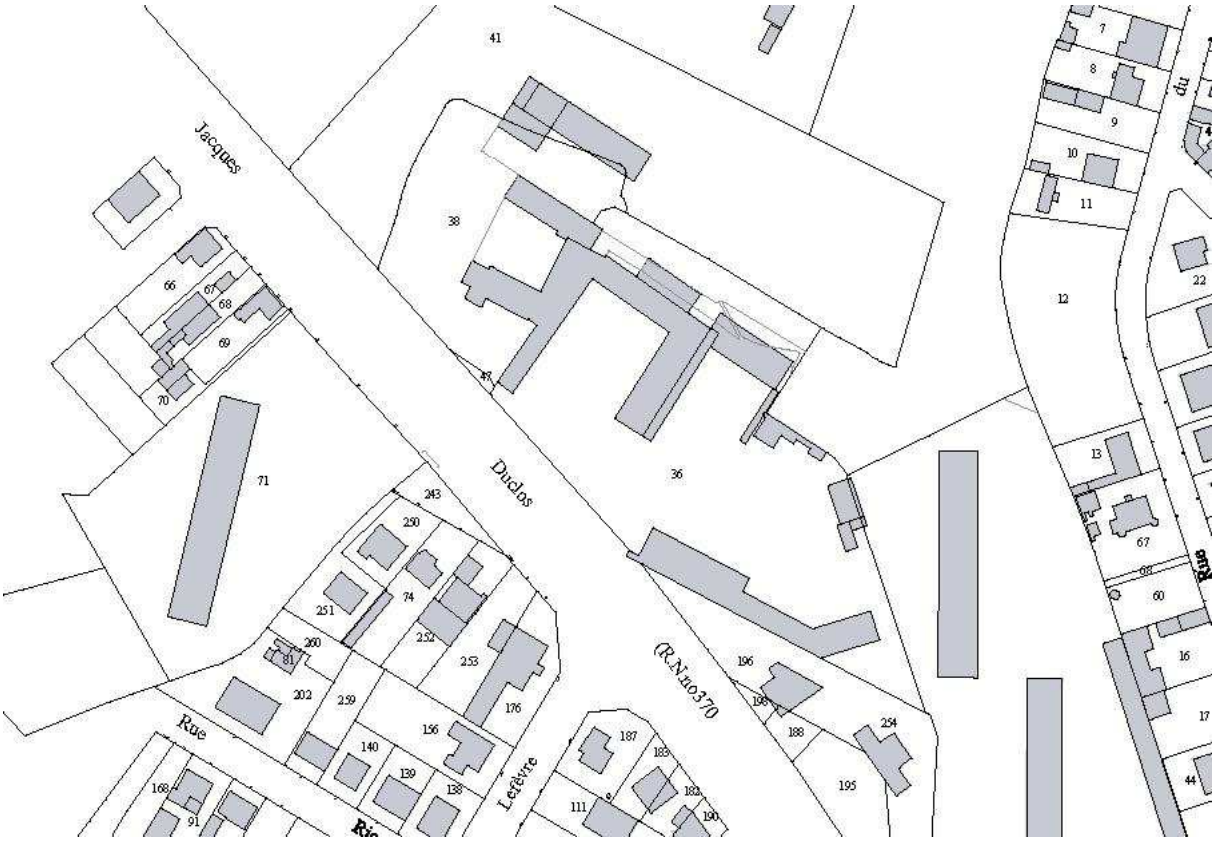


Caractéristiques historiques	
date de construction	XVIIIe siècle (moulin) . agrandissements début XXe (avant 1914) ; 1925 pour la chapelle
programme initial	Les bâtiments du moulin de la ville accueillent à partir de la fin du XIXe siècle un orphelinat.
occupation actuelle	Ecole maternelle et primaire, lycée technique et professionnel. Etablissement privé catholique sous contrat d'association avec l'Etat
auteur	maître d'œuvre inconnu
maître d'ouvrage	Congrégation des sœurs de Jésus rédempteur
modifications, adjonctions	Une partie des bâtiments du moulin et de la ferme est conservée, la roue a disparu, deux phases d'agrandissement : début XXe : reconstruction du corps de bâtiment principal (confère à la cour d'honneur l'aspect qu'elle a conservé jusqu'à aujourd'hui) ; années 1920 : construction de la chapelle et surélévation des ailes latérales ; 1975 : construction des bâtiments du lycée dans le fond du parc.
Description	
matériaux façade	soubassement en meulière, brique d'argile rouge et brique de ciment rose ; enduit tyrolien et enduit ciment
matériaux couverture	tuile mécanique
matériaux structure, gros œuvre	
nombre d'étages	R + 1 ; R + 2 ; R + 3
techniques de mise en œuvre	Traditionnelle, murs porteurs
type de couvrement	toit à longs pans
plan masse/composition	plan en U autour d'une cour
décors, modénatures	corps de bâtiment central : fronton triangulaire couronne la travée centrale, pourvu d'une horloge, surmonté d'une croix ; motifs décoratifs en brique claire : motifs de pilastre, linteaux, encadrement des baies, motifs triangulaires en allèges
Contexte urbain et paysager : au nord du vieux Pays, à l'emplacement de l'ancien moulin de la ville, dont une partie des bâtiments est conservée.	
rapport à la rue (alignement/retrait)	en retrait par rapport à la rue, s'inscrit dans un grand parc de 4 ha
schéma des points de vue privilégies/covisibilité	partiellement caché de la vue depuis l'espace public par un grand mur
plantations, mobilier urbain	parc de 4 ha avec arbres, notamment peupliers marquant le passage du Sausset
Analyse	
caractérisation typologique	
caractérisation stylistique	
caractérisation des modifications majeures : rupture/continuité, mise en valeur/dénaturation	grande continuité avec adaptation à la vocation nouvelle du lieu

Fiche PLU n° 4 PROTECTORAT SAINT-JOSEPH

Intérêt patrimonial et critères de protection	
intérêt architectural (histoire stylistique et technique de l'architecture)	Cour d'honneur articulant des bâtiments d'époques différentes mais d'apparence relativement homogène.
intérêt historique	Lieu étroitement lié à l'histoire du développement de la commune au XIXe siècle : moulin de la ville sur le Sausset, œuvre de charité chrétienne en relation avec les fondateurs du lotissement du parc
intérêt urbain et paysager (rôle structurant, relation à l'environnement, point de vue remarquable…)	alignements d'arbres du Sausset
intérêt écologique	

Eléments ou caractéristiques à protéger
La cour d'honneur : façades (matériaux, modénature, élévation) et cour.

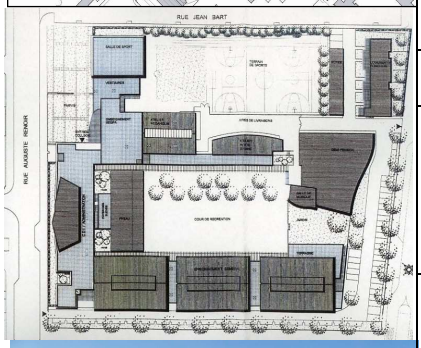


Fiche PLU n° 5

COLLEGE VICTOR-HUGO
55-79, rue Auguste-Renoir

cadastre : DR 42









Caractéristiques historiques	
date de construction	1996 : concours ; mise en service 2000
programme initial	construit pour 800 élèves (collège et segpa)
occupation actuelle	
auteur	Castro, Roland et Denissof, Sophie (architectes)
maître d'ouvrage	Conseil général de la Seine-Saint-Denis/Sodedat 93
modifications, adjonctions	
Description	
matériaux façade	parement de briquette, enduit ciment blanc
matériaux couverture	
matériaux structure, gros œuvre	béton
nombre d'étages	R+1
techniques de mise en œuvre	
type de couvrement	Toit-terrasse
plan masse/composition	Plan centré sur une grande cour intérieure, espace relativement clos, rappelant le plan des écoles Jules Ferry. Bâtiment d'expression moderne avec fenêtres bandeau emboîtement de volumes.
décors, modénatures	Parement en briquette,
Contexte urbain et paysager :	
rapport à la rue (alignement/retrait)	Partiellement aligné sur rue. Le retrait d'une partie des bâtiments par rapport à la rue signale l'entrée du bâtiment.
schéma des points de vue privilégies/covisibilité	
plantations, mobilier urbain	
Analyse	
caractérisation typologique	Collège 800
caractérisation stylistique	Architecture contemporaine avec citations historiques (plan, matériaux)
caractérisation des modifications majeures : rupture/continuité, mise en valeur/dénaturation	

Fiche PLU n° 5 COLLEGE VICTOR-HUGO

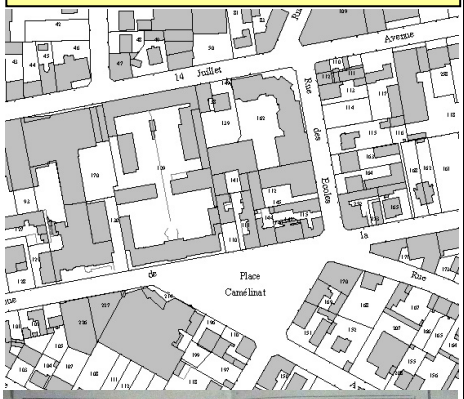
Intérêt patrimonial et critères de protection	
intérêt architectural (histoire stylistique et technique de l'architecture)	Témoigne du renouveau de la recherche en architecture des collèges à partir des années 1970 (fin des modèles) et plus particulièrement après la décentralisation.
intérêt historique	Reconstruction d'un collège antérieur construit en 1968 dans le quartier de la Rose des Vents. Marqueur de la politique de la ville.
intérêt urbain et paysager (rôle structurant, relation à l'environnement, point de vue remarquable…)	Bonne image urbaine d'un bâtiment public d'enseignement (traitement briquette en référence à l'architecture des collèges ?)
intérêt écologique	

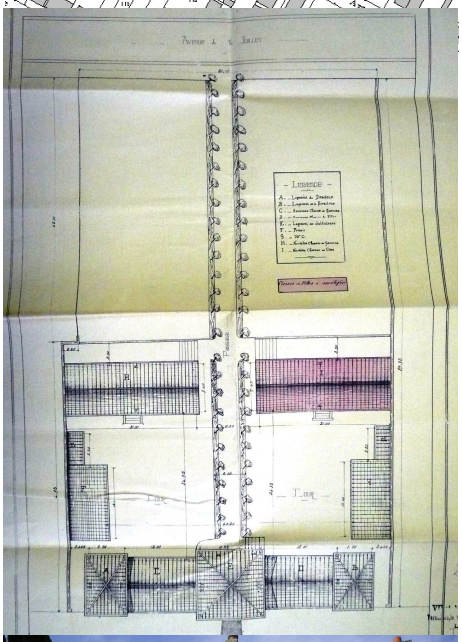
Eléments ou caractéristiques à protéger
Façade : matériaux (briquette), bandeaux, menuiseries

Fiche PLU n° 6

COLLEGE DU PARC
Place Camelinat

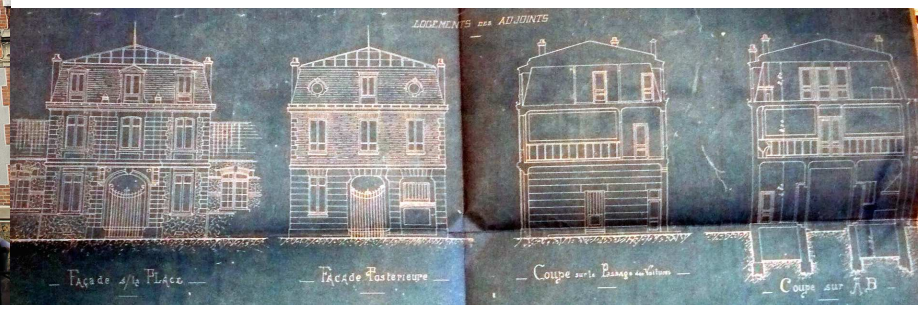
cadastre : BF 109







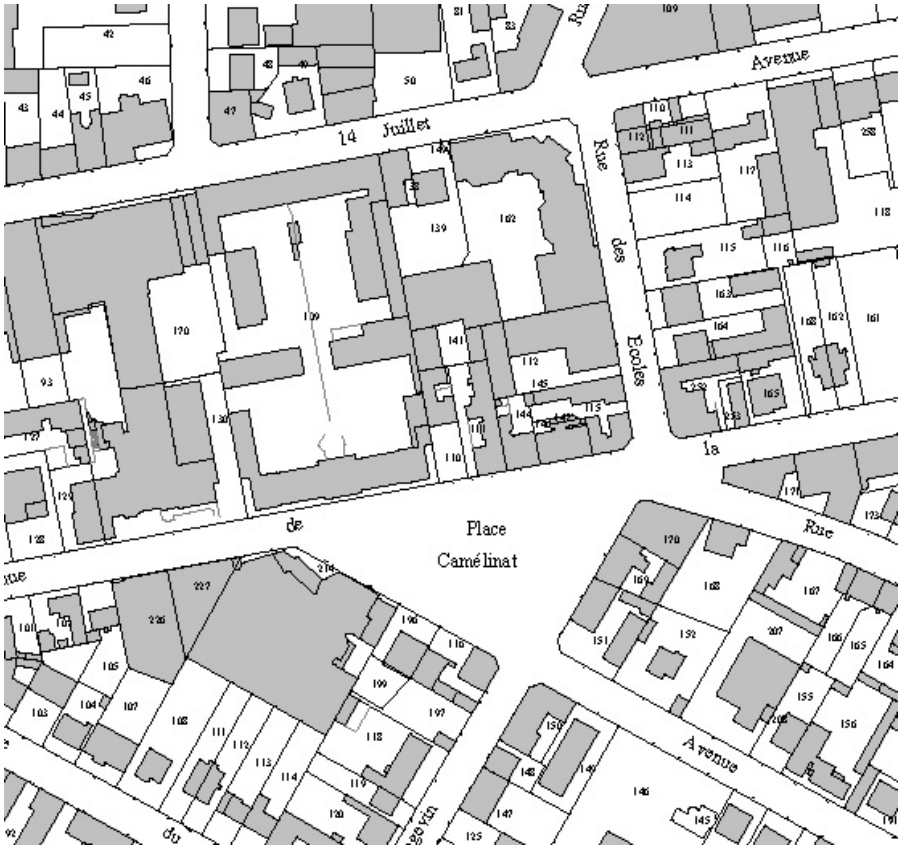
Caractéristiques historiques	
date de construction	1898-1901
programme initial	école de fille ; école de garçons
occupation actuelle	collège
auteur	Harrant E. architecte
maître d'ouvrage	Ville d'Aulnay
modifications, adjonctions	1908-1911 surélévations et agrandissements, Delafont F., Favre E. architectes ; 1928, Chauvin P.-R. architecte
Description	
matériaux façade	meulière ; crépis tyrolien ; brique, pierre, ciment moulé, céramique (décors)
matériaux couverture	tuile mécanique
matériaux structure, gros œuvre	meulière, brique, charpente
nombre d'étages	Rez ; R + 1 et R + 2 + combles
techniques de mise en œuvre	Traditionnelle (murs porteurs)
plan masse/composition	pavillon central (R+2) relié par deux corps de bâtiments bas (Rez) à deux pavillons d'angle (R+1) ; deux bâtiments de plan rectangulaire sur cour
décors, modénatures	très soigné dans sa mise en œuvre, se caractérise par la grande variété des matériaux employés : joints de meulière rocaillés, brique rouge et blanche en allège, bandeaux, arcs, chaînage d'angle, panneaux de céramique et briques émaillées, clés, porche, corniche en pierre de taille.
Contexte urbain et paysager : quartier du parc	
rapport à la rue (alignement/retrait)	alignement
schéma des points de vue privilégies/covisibilité	Forte prégnance visuelle de tous points de l'espace public sur la place
plantations, mobilier urbain	
Analyse	
caractérisation typologique	école primaire type Jules Ferry
caractérisation stylistique	architecture publique IIIe République
caractérisation des modifications majeures : rupture/continuité, mise en valeur/dénaturation	Les premières surélévations et adjonctions des années 1908-10 respectent les matériaux et la modénature d'origine. Les surélévations des années 1930 rompent le rythme des baies mais complètent l'édifice de façon assez harmonieuse par l'emploi des motifs géométriques en brique.



Fiche PLU n° 6 COLLEGE DU PARC

Intérêt patrimonial et critères de protection	
intérêt architectural (histoire stylistique et technique de l'architecture)	Type de mairie-école tardif ; qualité de la mise en œuvre.
intérêt historique	Abrita la deuxième mairie dans le pavillon central, dans l'attente de la construction de l'hôtel de ville actuel. Ses agrandissements successifs témoignent d'une période de forte croissance de ce nouveau quartier au début du XXe siècle.
intérêt urbain et paysager (rôle structurant, relation à l'environnement, point de vue remarquable…)	Constitue un solide front urbain sur le côté nord de la place Camélinat dont les 3 côtés sont marqués par des plantations d'alignement.
intérêt écologique	non

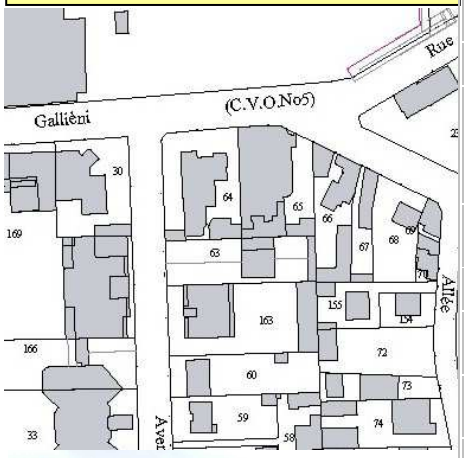
Eléments ou caractéristiques à protéger
façades, notamment les décors portés et la modénature propre à chaque matériau, porche central ; gabarit sur rue



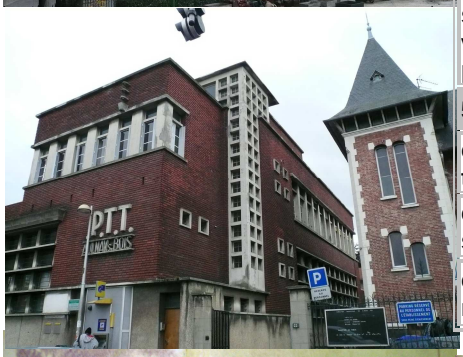
Fiche PLU n° 7

Ancien HOTEL DES POSTES, aujourd'hui poste annexe
24, boulevard du Général Gallieni

cadastre : BF 65

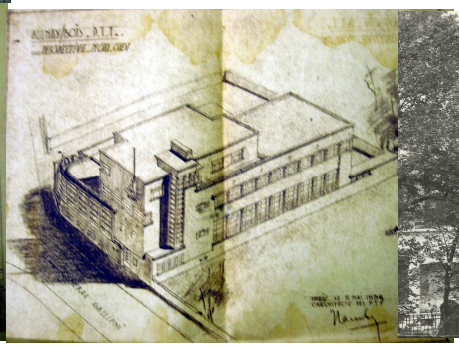






Caractéristiques historiques	
date de construction	1939-1947
programme initial	salles de service (poste et téléphone), logement de fonction
occupation actuelle	poste annexe
auteur	Lambert Jacques Georges, architecte des PTT
maître d'ouvrage	ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones
modifications, adjonctions (date/auteur)	
Description	
matériaux façade	briques rouges ("brique de Mitry-grès, moule Bourgogne ou similaire", AM 1W4858), briques arrondies, béton translucide, mignonnette en soubassement
matériaux structure, gros œuvre	béton armé
nombre d'étages	sous-sol partiel, rez, entresol, deux étages
techniques de mise en œuvre	aucun mur porteur (AM)
type de couvrement	toit-terrasse, voûtes en béton translucide salle du public et lanterneau au dessus des chargements
plan masse/composition	Plan rectangulaire. Emboîtement de volumes, entrée mise en valeur par un arrondi, fenêtres en bandeaux (effet atténué par piliers en béton entre les baies).
décors, modénatures	inscriptions en béton armé scellées dans la façade principale, encadrement des baies ; détail : porte-drapeau
Contexte urbain et paysager	Centre-gare, face aux voies ferrées
rapport à la rue (alignement/retrait)	Alignement sur la rue ; terrain rectangulaire à l'angle de deux rues
schéma des points de vue privilégies/covisibilité	Le bâtiment est peu mis en valeur depuis la rue. En revanche il est très visible depuis le terrain RFF et la passerelle en vis-à-vis.
5) Analyse	
caractérisation typologique	Hôtel des postes de l'entre-deux-guerres
caractérisation stylistique	Edifice de style moderne
caractérisation des modifications majeures :	Le lettrage a disparu ; le petit édicule marquant l'entrée du public a disparu.



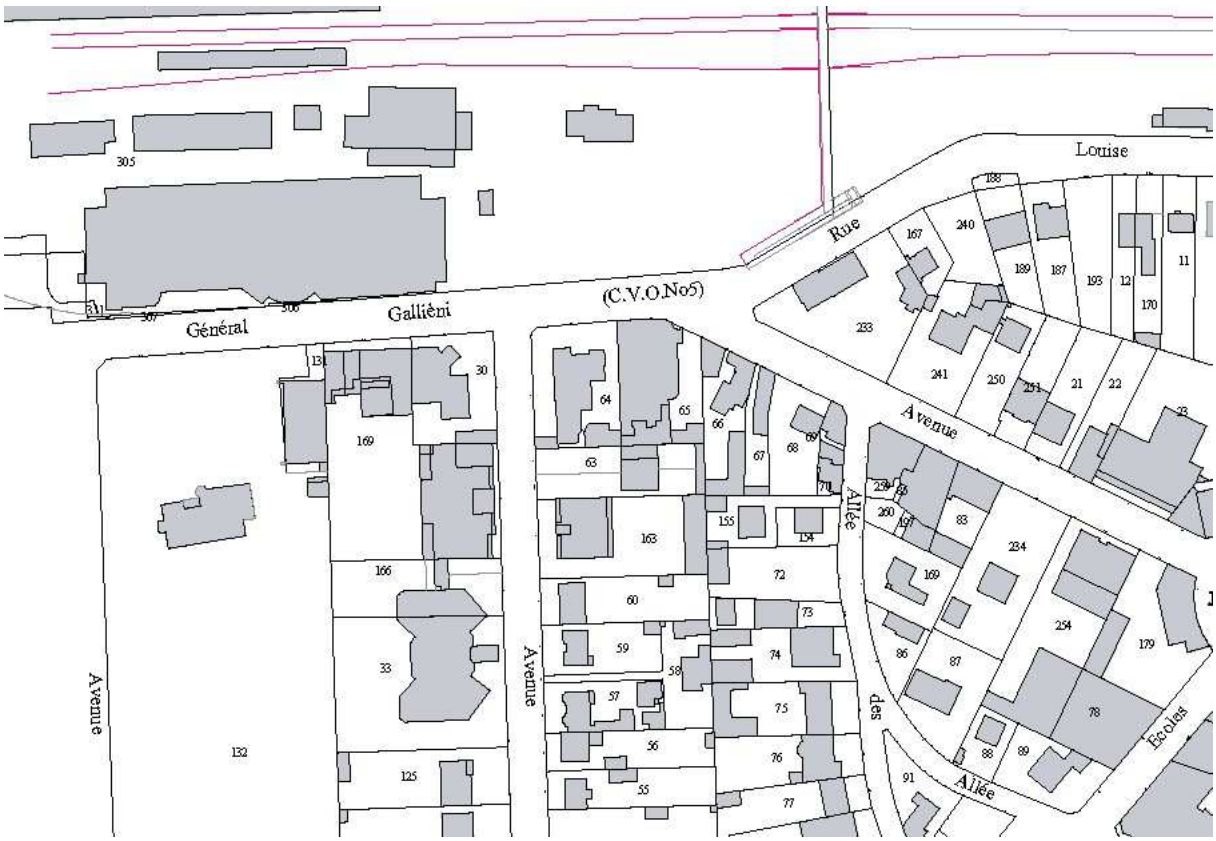




Fiche PLU n° 7 Ancien HOTEL DES POSTES

Intérêt patrimonial et critères de protection	
intérêt architectural (histoire stylistique et technique de l'architecture)	Belle architecture de brique conçue dans les années trente et réalisée après-guerre dans l'esprit du projet initial.
intérêt historique	
intérêt urbain et paysager (rôle structurant, relation à l'environnement, point de vue remarquable…)	Le bâtiment mériterait d'être mis en valeur depuis le terrain RFF. Ravalement de qualité à prévoir.
intérêt écologique	

Eléments ou caractéristiques à protéger
La volumétrie, la qualité des matériaux et la modénature



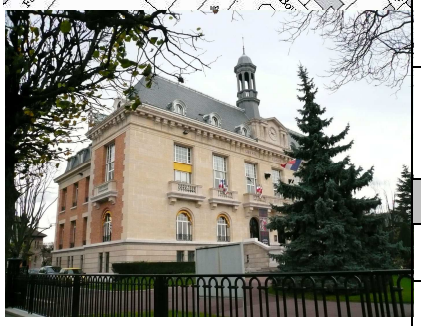
Fiche PLU n° 8

HOTEL DE VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS

Cadastre : AX 1











Caractéristiques historiques	
date de construction	1931 (plans), 1932-1934 (travaux)
programme initial	hôtel de ville
occupation actuelle	inchangée
auteur	Levèque Georges
maître d'ouvrage	Ville d'Aulnay
modifications, adjonctions	
Description	
matériaux façade	calcaire comblanchien, roche de Saint-Maximin pour les murs ; brique pour les façades latérales et arrière
matériaux couverture	ardoise
matériaux structure, gros œuvre	
nombre d'étages	R + 1 + C
techniques de mise en œuvre	
type de couvrement	toit à comble brisé, "à la mansart"
plan masse/composition	Vaste édifice construit sur un plan rectangulaire, destiné à être vu de toute part, au centre d'une composition urbaine, mise en scène de la façade avec perron central sur trois travées et balcon central
décors, modénatures	peu de décor porté : les emblèmes républicains : inscriptions, fronton avec horloge, campanile ; corniche à modillons, chaînes d'angle, balustres des balcons du premier étage
Contexte urbain et paysager : Quartier pavillonnaire	
rapport à la rue (alignement/retrait)	
schéma des points de vue privilégies/covisibilité	axe du boulevard Felix-Faure ; campanile visible de loin, point de repère urbain
plantations, mobilier urbain	implanté au centre d'un petit espace vert, qui contribue à le mettre en valeur
Analyse	
caractérisation typologique	Hôtel de Ville de type Troisième République
caractérisation stylistique	Construit dans les années 1930, l'hôtel de ville d'Aulnay s'inscrit délibérément dans une continuité formelle avec les hôtels de ville construits avant 1914. Il s'en distingue par un plus grand dépouillement du décor.





Fiche PLU n° 8 HOTEL DE VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS

Intérêt patrimonial et critères de protection	
intérêt architectural (histoire stylistique et technique de l'architecture)	
intérêt historique	oui
intérêt urbain et paysager (rôle structurant, relation à l'environnement, point de vue remarquable…)	oui
intérêt écologique	non

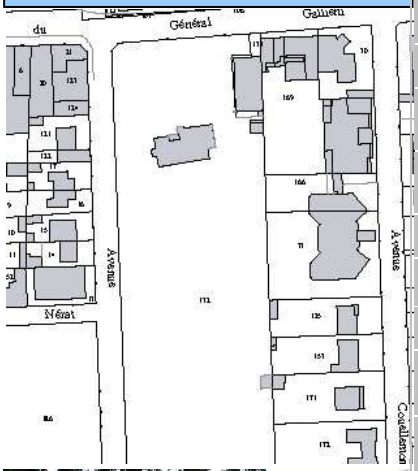
Eléments ou caractéristiques à protéger
Façade principale, campanile, espace vert



Fiche PLU n° 9

VILLA et ORATOIRE DUMONT
12, boulevard du Général Gallieni

cadastre : BF 132

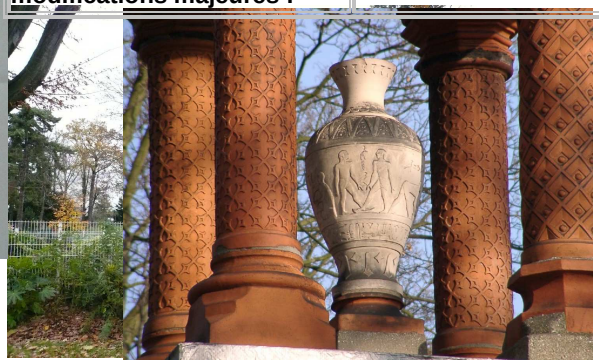








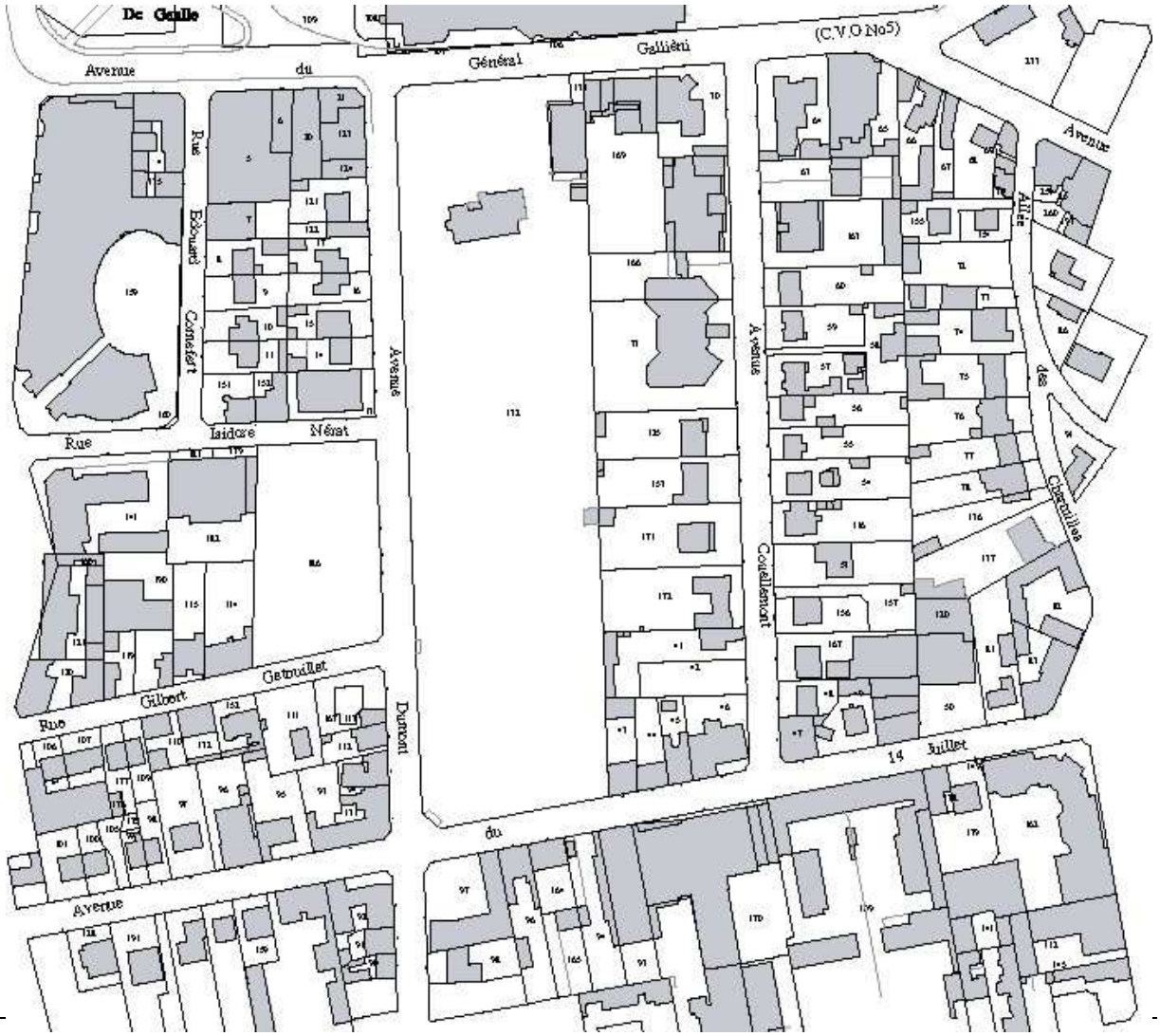
Caractéristiques historiques	
date de construction	1886
programme initial	maison d'habitation ; parc ; oratoire
occupation actuelle	bibliothèque municipale ; jardin municipal ; remise pour les jardiniers (Plaine commune)
auteur	
maître d'ouvrage	abbé Dumont
modifications, adjonctions (date/auteur)	1989-1990 : extension, François Vacher architecte
Description	
matériaux façade	façade enduite avec dessin d'appareillage de pierre ciselé
matériaux structure, gros œuvre	ardoise ; petites tuiles émaillées en écaille (tourelle) ; petites tuiles plates de Bourgogne (chapelle)
nombre d'étages	R + 1 + C
techniques de mise en œuvre	
type de couvrement	toit en pavillon ; toit polygonal (tourelle)
plan masse/composition	plan rectangulaire, tourelle polygonale (escalier) ; perron
décors, modénatures	épis de faîtage, frise faîtière ajourée en zinc ; lucarne fronton ; corniche à modillons et cabochons ; bandeau avec frises de palmettes ; amortissements ; balustrades ; édicule en attique avec fronton cintré brisé ; chiffre - "oratoire" : petit toit porté par quatre cheminées en terre cuite, abritant une urne à motifs égyptiens (fabrique Dumont et Pizet à Roanne)
Contexte urbain et paysager	Centre-gare, quartier du parc, square Dumont
rapport à la rue (alignement/retrait)	retrait
schéma des points de vue privilégies/covisibilité	
5) Analyse	jardin public, ancien parc de la villa, boisé
caractérisation typologique	demeure de villégiature
caractérisation stylistique	villa de style historiciste éclectique
caractérisation des modifications majeures :	



Fiche PLU n° 9 VILLA et ORATOIRE DUMONT

Intérêt patrimonial et critères de protection	
intérêt architectural (histoire stylistique et technique de l'architecture)	villa de style historicisant, notamment d'inspiration renaissance
intérêt historique	Leg de l'abbé Dumont, un des fondateurs du lotissement du parc d'Aulnay, à la commune
intérêt urbain et paysager (rôle structurant, relation à l'environnement, point de vue remarquable…)	L'ensemble compose un espace paysager de qualité ouvert au public. Il importe de veiller à la qualité des clôtures
intérêt écologique	

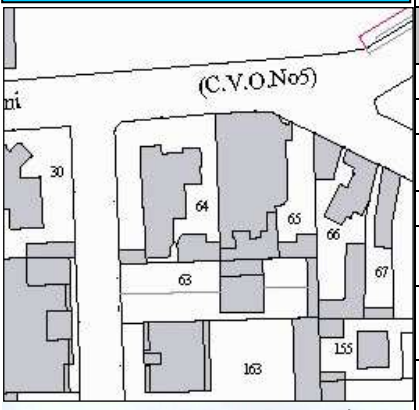
Eléments ou caractéristiques à protéger
Les bâtiments (villa et chapelle) et l'espace paysager dans lequel ils s'inscrivent ; oratoire : notamment les éléments en céramique coiffant le toit (urne égyptienne et fûts de cheminée utilisés comme colonnettes) et la rosace ; villa : chiffre sur la façade principale, épis et frises de faîtage, ardoise du toit ; bandeau et corniche ; tourelle.



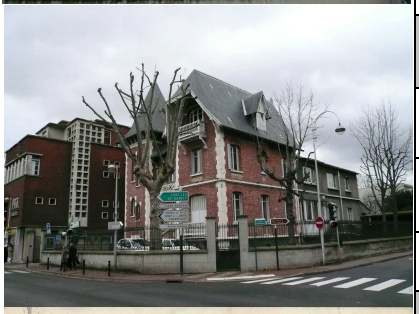
Fiche PLU n° 10

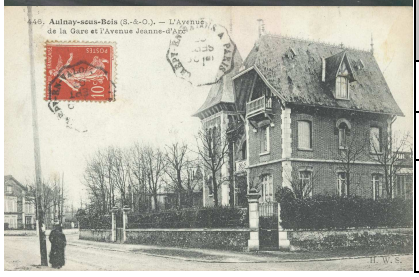
VILLA dite Le CASTELET
22, boulevard du général Gallieni

cadastre : BF 64







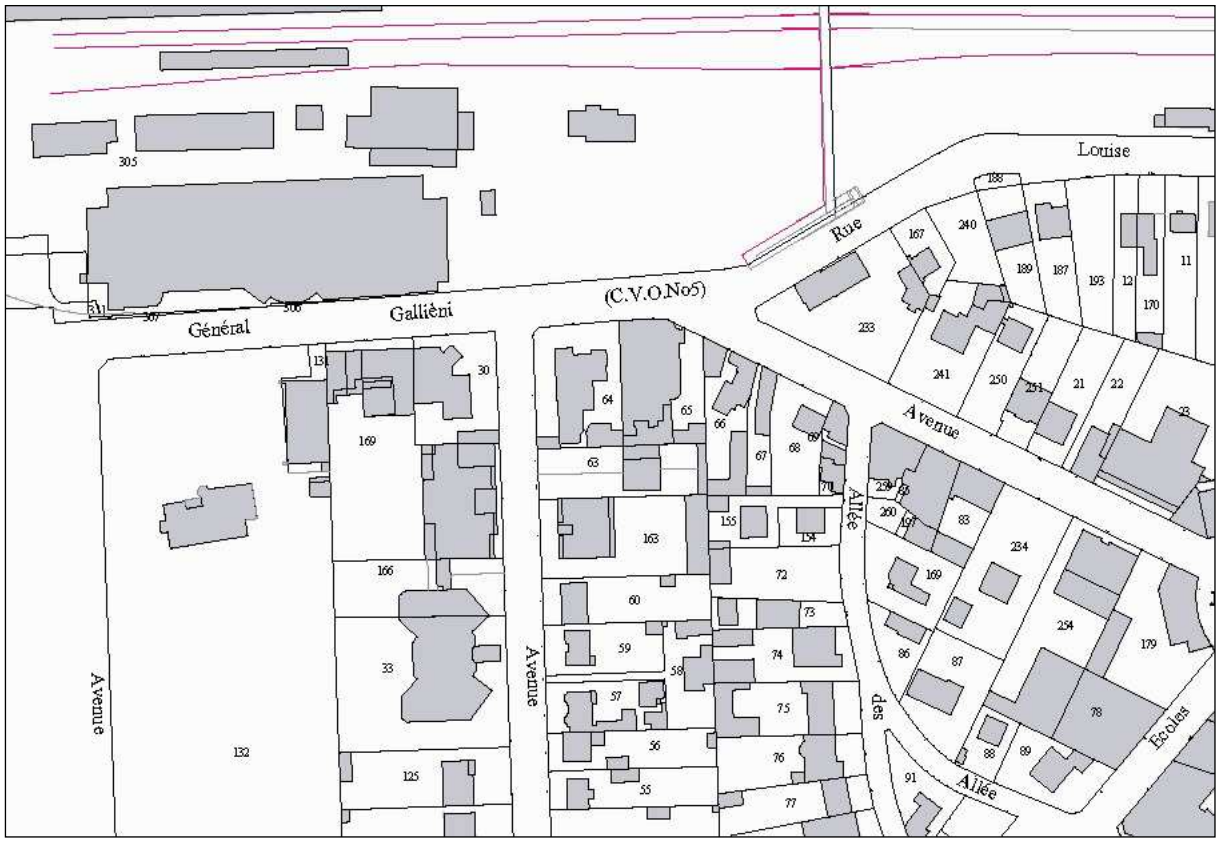


Caractéristiques historiques	
date de construction	Fin du XIXe siècle
programme initial	maison d'habitation
occupation actuelle	Direction municipale de l'éducation
auteur	
maître d'ouvrage	
modifications, adjonctions	Ajouts postérieurs à l'arrière du bâtiment.
Description	
matériaux façade	brique
matériaux couverture	ardoise
matériaux structure, gros œuvre	
nombre d'étages	R + 1 + C
techniques de mise en œuvre	
type de couvrement	Haute toiture complexe avec flèche et demi-croupe débordante
plan masse/composition	Trois travées, la travée centrale légèrement en retrait. Composition éclectique avec juxtaposition de trois travées de style et de forme très différentes (tour carrée, pavillon de villégiature, corps de bâtiment néo-renaissance).
décors, modénatures	Motifs de croisillons en brique claire ; chaînages d'angle, aisseliers travaillés soutenant le toit en débord, lucarne centrale à fermette débordante, balcon central, baies jumelées, piliers à chapiteaux corinthiens
Contexte urbain et paysager : quartier de la gare, jouxte la poste	
rapport à la rue (alignement/retrait)	En léger retrait
schéma des points de vue privilégies/covisibilité	Beau point de vue depuis la passerelle piétonne. Visibilité depuis la place de la gare
plantations, mobilier urbain	
Analyse	
caractérisation typologique	Maison de villégiature de type villa
caractérisation stylistique	Eclectique, historicisant
caractérisation des modifications majeures : rupture/continuité, mise en valeur/dénaturation	

Fiche PLU n° 10 VILLA dite Le CASTELET

Intérêt patrimonial et critères de protection	
intérêt architectural (histoire stylistique et technique de l'architecture)	Représentatif de la production de l'architecture de villégiature, d'inspiration éclectique et historicisante du dernier quart du XIXe siècle.
intérêt historique	Edifice représentatif du premier lotissement, dit du Parc, à Aulnay.
intérêt urbain et paysager (rôle structurant, relation à l'environnement, point de vue remarquable…)	Bel édifice implanté sur une parcelle à l'angle de deux rues, non loin de la gare.
intérêt écologique	

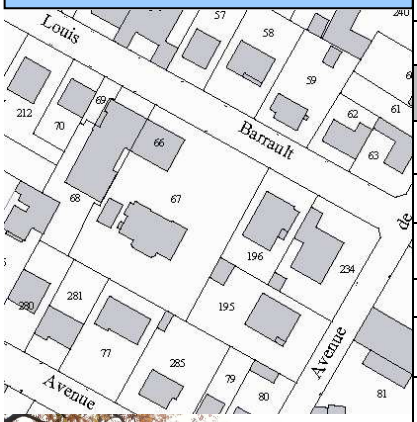
Eléments ou caractéristiques à protéger
Façades et toitures (composition, matériaux, décors)



Fiche PLU n° 11

« CHATEAU » CHANSONIA
28, rue Barrault

cadastre : BQ 66-67









Caractéristiques historiques	
date de construction	1907
programme initial	maison de maître ou maison de villégiature
occupation actuelle	commissariat de police
auteur	Delafont, Touzé architectes ; Cheney entrepreneur
maître d'ouvrage	Ernest Pacra (directeur de spectacle)
modifications, adjonctions	
Description	
matériaux façade	meulière et brique
matériaux couverture	ardoise
matériaux structure, gros œuvre	
nombre d'étages	R+1+combles
techniques de mise en œuvre	
type de couvrement	toiture en pavillon
plan masse/composition	Composition symétrique : un corps central légèrement en retrait, deux pavillons latéraux, perron central
décors, modénatures	Frises en carreaux de céramique ; polychromie, jeu sur les matériaux, corniche à modillons, balustrade, lucarnes
Contexte urbain et paysager : quartier du parc	
rapport à la rue (alignement/retrait)	En retrait, implanté dans un grand jardin ; séparé de la rue par une grille
schéma des points de vue privilégies/covisibilité	La vue sur l'édifice est dévalorisée par l'annexe implantée à droite en alignement sur la rue.
plantations, mobilier urbain	Beaux chênes ; statue dans le parc
Analyse	
caractérisation typologique	maison de maître ou maison de villégiature, façon "château »
caractérisation stylistique	éclectique, historicisante
caractérisation des modifications majeures : rupture/continuité, mise en valeur/dénaturation	démolition des communs ; construction d'un bâtiment annexe, années 1970 ; disparition des éléments de faîtage. Mais dans l'ensemble, l'édifice est bien conservé en façade.

Fiche PLU n° 11 « CHATEAU » CHANSONIA

Intérêt patrimonial et critères de protection	
intérêt architectural (histoire stylistique et technique de l'architecture)	Très bel édifice d'inspiration éclectique, dit "château", à la polychromie décorative très représentative de son époque de construction et qui évoque le monde du spectacle auquel appartenait son commanditaire.
intérêt historique	Grande demeure bourgeoise, sans doute à usage de villégiature suburbaine, au sein du lotissement du parc ; construite par le directeur de spectacle Ernest Pacra, elle porterait le nom d'un de ses spectacles. Témoignage architectural d'une certaine vie sociale de la Belle Epoque.
intérêt urbain et paysager (rôle structurant, relation à l'environnement, point de vue remarquable…)	Ensemble remarquable dans un quartier pavillonnaire ; si les communs et une partie du parc composant initialement la propriété ont disparu, la maison reste cependant implantée au coeur d'un assez vaste jardin ; conserve des arbres de haute tige dans le jardin, évocation de l'origine du lotissement en forêt de Bondy.
intérêt écologique	arbres

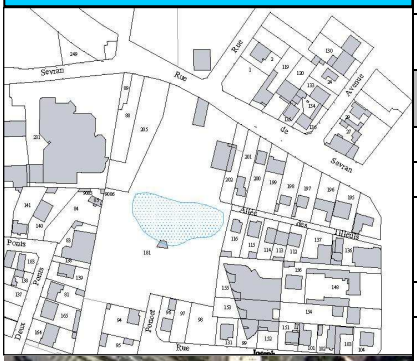
Eléments ou caractéristiques à protéger
La volumétrie du bâtiment et la modénature de sa façade principale, la polychromie et les matériaux. Il importe également de protéger les beaux chênes du parc, de veiller à l'implantation des arbres dans la perspective de la façade principale et d'éviter des constructions parasites du type de l'annexe.



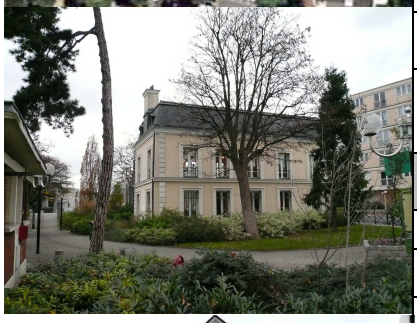
Fiche PLU n° 12

MAISON dite GAINVILLE
22, rue de Sevran

cadastre : AG 181









Caractéristiques historiques	
date de construction	XVIIe siècle ?
programme initial	maison de maître
occupation actuelle	salles d'exposition ; bureaux de l'association le CAHRA
auteur	maître d'œuvre inconnu
maître d'ouvrage	
modifications, adjonctions	La démolition du jardin d'hiver et des communs a isolé le bâtiment.
Description	
matériaux façade	crépi de chaux ou ciment ?
matériaux couverture	ardoise (brisis) et zinc (terrasson)
matériaux structure, gros œuvre	maçonnerie moellons hourdée au mortier de chaux ; cloisons en brique pleine et carreaux de plâtre ; charpente en chêne et sapin
nombre d'étages	R + 1 + C
techniques de mise en œuvre	Traditionnelle, murs porteurs
type de couvrement	toit à comble brisé
plan masse/composition	plan rectangulaire
décors, modénatures	encadrement des baies en pierre de taille, pilastres ; corniche et bandeau du premier étage en pierre de taille ; lucarnes et oeils de bœufs en zinc estampé
Contexte urbain et paysager : Implanté dans le secteur du Vieux Pays, dont il constitue un des derniers vestiges avec l'église, la ferme et quelques maisons. Malgré cette proximité, l'édifice apparaît comme relativement isolé, le long de la nationale. Son jardin a été conservé et transformé en parc public, mais l'édifice n'est pas intégré au jardin (comme peut l'être la villa Dumont), séparé par une grille et un passage public.	
rapport à la rue (alignement/retrait)	implantation perpendiculaire à la rue
schéma des points de vue privilégies/covisibilité	
plantations, mobilier urbain	L'implantation et le traitement de l'aire de stationnement ne contribuent pas à mettre en valeur la façade ouest
Analyse	
caractérisation typologique	
caractérisation stylistique	architecture classique
caractérisation des modifications majeures : rupture/continuité, mise en valeur/dénaturation	Les communs ont été démolis en 1983, la serre a disparu. La transformation en PMI, puis une période d'abandon ont modifié le dessin de la façade (disparition des chaînes d'angle, disparition des persiennes, modification des encadrements). Réhabilitation à l'identique par la Ville (date)





Fiche PLU n° 12 MAISON dite GAINVILLE

Intérêt patrimonial et critères de protection	
intérêt architectural (histoire stylistique et technique de l'architecture)	Seul exemple d'architecture classique conservée.
intérêt historique	Il s'agirait de la maison la plus ancienne conservée sur le territoire de la commune. Elle rappelle le souvenir du voisinage du château démoli. Habitation du chimiste Berthollet en 1789.
intérêt urbain et paysager (rôle structurant, relation à l'environnement, point de vue remarquable…)	
intérêt écologique	non

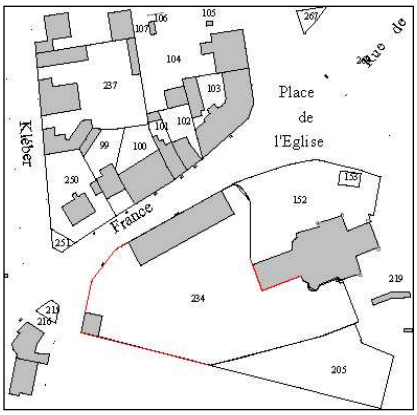
Eléments ou caractéristiques à protéger
Façades (notamment encadrement des baies en pierre de taille), gabarit (R+1) ; toit à comble brisé, couverture en ardoise



Fiche PLU n° 13

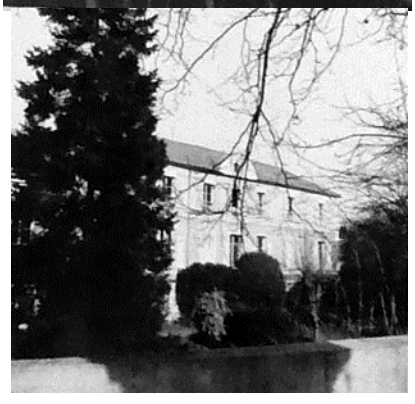
MAISON dite FENINGER
128, rue Anatole-France

cadastre : AF 234









Caractéristiques historiques	
date de construction	XVIIIe siècle
programme initial	prieuré
occupation actuelle	maison d'habitation
auteur	inconnu
maître d'ouvrage	
modifications, adjonctions	porte piétonne centrale sur rue reprise en ciment
Description	
matériaux façade	enduit de type tyrolien ; corniches et bandeaux en plâtre
matériaux couverture	tuiles mécaniques
matériaux structure, gros œuvre	moellons enduits
nombre d'étages	R+1, étage de soubassement ouvert sur jardin ; au sud, le corps de bâtiment principal est prolongé par un pavillon d'un étage sur soubassement
techniques de mise en œuvre	murs porteurs
type de couvrement	toit à croupes
plan masse/composition	plan rectangulaire
décors, modénatures	Bandeaux et corniche moulurés ; le pavillon au sud est doté d'une large corniche moulurée ; façade est : fronton cintré doté d'un oculus ; ferronneries : au nord, petit balcon, garde-corps ; perron et escalier central sur jardin ; épi de faîtage
Contexte urbain et paysager : Vieux Pays	
rapport à la rue (alignement/retrait)	aligné
schéma des points de vue privilégies/covisibilité	
plantations, mobilier urbain	grand jardin à l'arrière de la maison
Analyse	
caractérisation typologique	
caractérisation stylistique	architecture traditionnelle
caractérisation des modifications majeures : rupture/continuité, mise en valeur/dénaturation	porte piétonne centrale sur rue reprise en ciment ; ferronnerie de la porte





Fiche PLU n° 13 MAISON D'HABITATION dite FENINGER	
Intérêt patrimonial et critères de protection	
intérêt architectural (histoire stylistique et technique de l'architecture)	Architecture traditionnelle. On veillera à conserver et mettre en valeur tout ce qui contribue à caractériser cette architecture : le gabarit, les modénatures (corniche et bandeaux, ferronneries, menuiseries..), l'ouverture sur le jardin à l'arrière.
intérêt historique	Une des rares maisons anciennes d'Aulnay conservées, avec son jardin. Ancien prieuré.
intérêt urbain et paysager (rôle structurant, relation à l'environnement, point de vue remarquable…)	proximité de l'église et du Vieux Pays
intérêt écologique	le jardin
Eléments ou caractéristiques à protéger	
volumétrie ; façade et toiture ; éléments de modénature : corniche et bandeaux, garde-corps, balcon, fronton ; jardin	

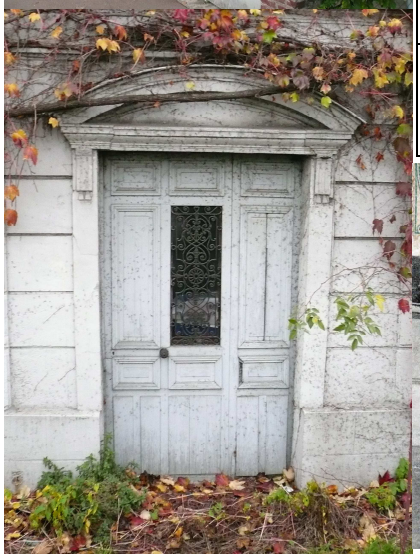
Fiche PLU n° 14

Maison dite Princet
69, rue Jules-Princet
cadastre : AG 41, 42, 43, 44









Caractéristiques historiques	
date de construction	Première moitié du XIXe siècle
programme initial	maison d'habitation
occupation actuelle	maison d'habitation
auteur	inconnu
maître d'ouvrage	
modifications, adjonctions	petite adjonction déjà ancienne d'une travée au nord, en léger retrait par rapport au corps de bâtiment d'origine, mais matériaux identiques
Description	
matériaux façade	enduit ciment, enduit tyrolien, plâtre
matériaux couverture	petite tuile plate
matériaux structure, gros œuvre	murs en brique ?
nombre d'étages	R+1
techniques de mise en œuvre	
type de couvrement	toit à longs pans
plan masse/composition	plan rectangulaire
décors, modénatures	corniche moulurée, refends au rez-de-chaussé, couronnement de la porte d'entrée, ferronnerie sur le vantail de la porte
Contexte urbain et paysager : proximité du Vieux Pays, le long d'un axe important, très fréquenté par les voitures, reliant le quartier de l'hôtel de ville au vieux pays	
rapport à la rue (alignement/retrait)	léger retrait et en contrebas, barrière et piliers en limite séparative de parcelle ; jardinet en façade sur rue
schéma des points de vue privilégies/covisibilité	
plantations, mobilier urbain	
Analyse	
caractérisation typologique	
caractérisation stylistique	architecture traditionnelle
caractérisation des modifications majeures : rupture/continuité, mise en valeur/dénaturation	



Fiche PLU n° 14 MAISON dite PRINCET

Intérêt patrimonial et critères de protection	
intérêt architectural (histoire stylistique et technique de l'architecture)	Architecture traditionnelle. On veillera à conserver et mettre en valeur tout ce qui contribue à caractériser cette architecture : le gabarit, les modénatures (corniche et bandeaux, ferronneries, menuiseries..), les tuiles plates.
intérêt historique	Une des rares maisons anciennes d'Aulnay conservées.
intérêt urbain et paysager (rôle structurant, relation à l'environnement, point de vue remarquable…)	
intérêt écologique	non

Eléments ou caractéristiques à protéger
gabarit et façade ; toiture avec tuiles plates ; porte d'entrée avec ferronnerie et couronnement ; corniche moulurée. Veiller à ce que la clôture et les plantations participent à la mise en valeur. En particulier il importe de maintenir une clôture ajourée d'éviter l'implantation de mobilier urbain qui occulte les façades.



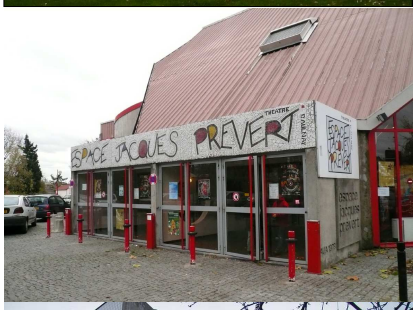
Fiche PLU n° 15

MAISON DE LA CULTURE ESPACE JACQUES PREVERT
Rue Anatole France

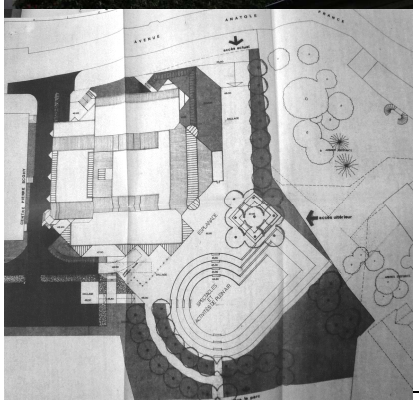
cadastre : AF 235 et 107











Caractéristiques historiques	
date de construction	1975- 1978
programme initial	unité enfance de la MC 93
occupation actuelle	centre culturel d'Aulnay
auteur	Fabre et Perrottet (AUA, architectes) ; Berim (BET) ; Albert Giry (ingénieur acousticien) ; L. Tribel Grunig (paysagiste) ; sté de construction : Baffrey-Hennebique
maître d'ouvrage	Ville d'Aulnay
modifications, adjonctions	Cloisonnements intérieurs ; frise en céramique
Description	
matériaux façade	Béton brut, bardage métal, panneaux carrelage collé
matériaux couverture	bac acier sur charpente métal
matériaux structure, gros œuvre	poteaux BA ; argile expansé (remplissage des cadres béton) ; charpente métallique ; cloisons en parpaing
nombre d'étages	
techniques de mise en œuvre	poteaux BA en forme de V entretoisés, façades non porteuses
type de couvrement	toit multi pentes et toit terrasse
plan masse/composition	organisation compacte juxtaposant les volumes différenciés du programme
décors, modénatures	frises de céramique rapportés ultérieurement ; traces de coffrage très marquées sur les bétons
Contexte urbain et paysager	
rapport à la rue (alignement/retrait)	implantation en retrait
schéma des points de vue privilégies/covisibilité	
plantations, mobilier urbain	
Analyse	
caractérisation typologique	génération des salles de spectacles née des recherches des années 1960, traduisant une ambition culturelle nouvelle en direction des couches populaires et des jeunes. Un équipement global, avec salle d'expo, de répétition et une très grande salle de spectacle.
caractérisation stylistique	Représentatif du style de l'AUA.
caractérisation des modifications majeures : rupture/continuité, mise en valeur/dénaturation	
Bibliographie et sources : AM Aulnay : 1W8487	

Fiche PLU n° 15 MAISON DE LA CULTURE, ESPACE JACQUES PREVERT

Intérêt patrimonial et critères de protection	
intérêt architectural (histoire stylistique et technique de l'architecture)	Œuvre de l'AUA ; esthétique qui met l'accent sur le traitement simple des matériaux (béton brut de décoffrage, charpente métallique apparente..). Fabre et Perrotet, auteurs de nombreux théâtres (théâtre de la Colline, Le Vésinet, Sartrouville, Saint-Michel sur Orge) et de transformations de salles parisiennes (Chaillot, Théatre de la Ville). Architectes de la MC 93.
intérêt historique	Conçue à l'origine pour être l'antenne jeunesse de la Maison de la Culture de Seine-Saint-Denis.
intérêt urbain et paysager (rôle structurant, relation à l'environnement, point de vue remarquable…)	
intérêt écologique	

Eléments ou caractéristiques à protéger
Volumétrie ; béton apparent ; menuiseries



Fiche PLU n° 16

ANCIENNE LAITERIE, 34-36, RUE DU CLOCHER, ANGLE RUE DE LA CROIX-BLANCHE

cadastre : BQ 93 et 94

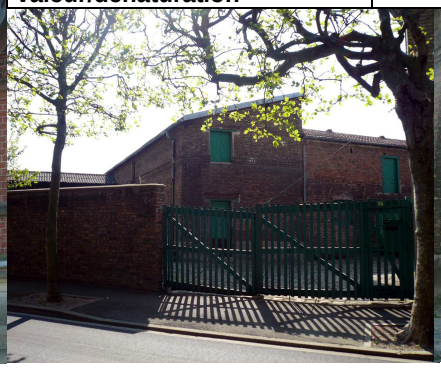








Caractéristiques historiques	
date de construction	Fin XIXe-début XXe siècle
programme initial	Laiterie (étable ; magasin de vente ; maison d'habitation)
occupation actuelle	maison d'habitation
auteur	inconnu
maître d'ouvrage	inconnu
modifications, adjonctions	
Description	
matériaux façade	Brique (partie des bâtiment à usage agricole) ; enduit ciment, pan de bois
matériaux couverture	Tuile mécanique
matériaux structure, gros œuvre	
nombre d'étages	R + 1
techniques de mise en œuvre	
types de couvrement	à quatre pans ; demi croupe ; en appentis
plan masse/composition	Parcelle d'angle donnant sur un rond-point. La pointe est occupée par un potager ; maison avec entrée avant et arrière sur cour pavée et corps de ferme (plan en baïonnette).
décors, modénatures	Dessin d'appareillage en brique (1er étage) et de refends (rez-de-chaussée) ; pan de bois apparent ; lambrequins.
Contexte urbain et paysager :	
rapport à la rue (alignement/retrait)	En retrait. Maison séparée du rond-point par un potager, entouré d'un simple grillage, cour de ferme séparée de la rue par un mur de brique et un portail en bois.
schéma des points de vue privilégies/covisibilité	
plantations, mobilier urbain	
Analyse	
caractérisation typologique	laiterie
caractérisation stylistique	néo-régionaliste et éclectique
caractérisation des modifications majeures : rupture/continuité, mise en valeur/dénaturation	

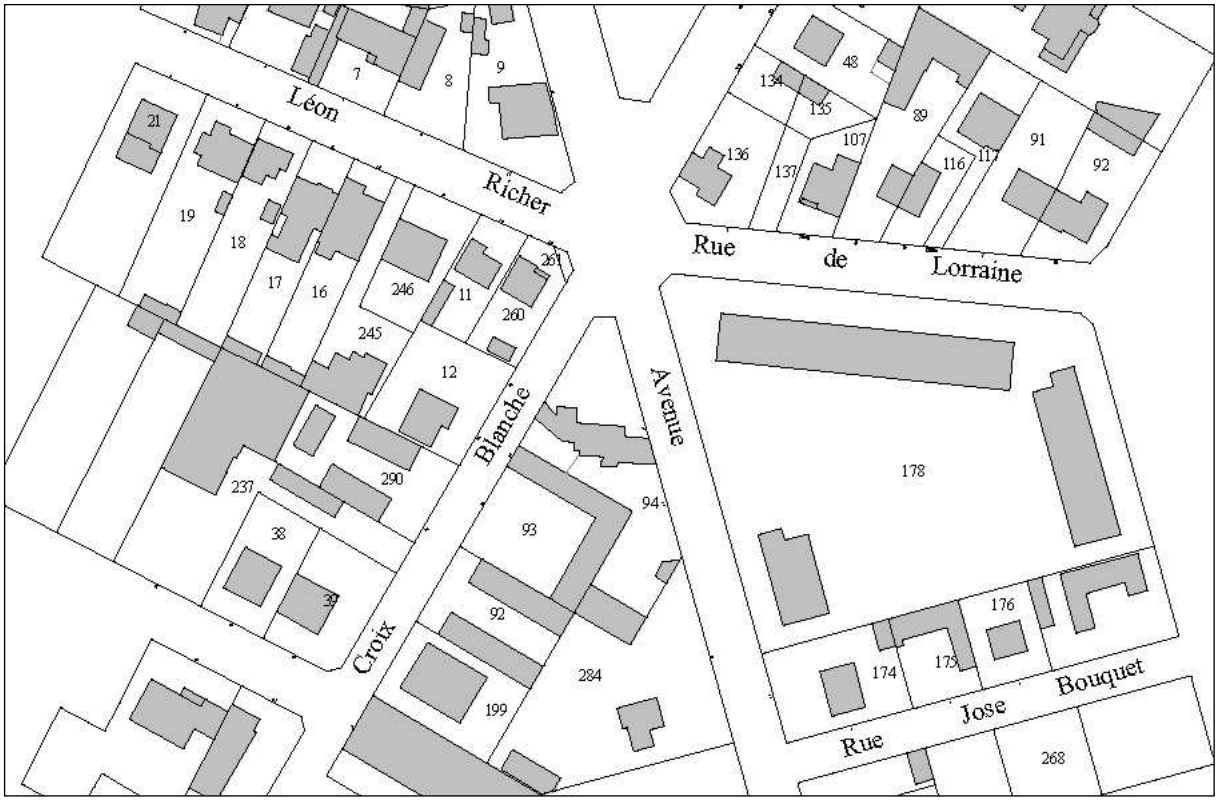




Fiche PLU n° 16 ANCIENNE FERME 34-36, RUE DU CLOCHER

Intérêt patrimonial et critères de protection	
intérêt architectural (histoire stylistique et technique de l'architecture)	Architecture agricole bien conservée. Exemple de petite laiterie, dont le corps de logis emprunte – modestement – au caractère de villégiature du quartier (lotissement du parc), en adoptant un style néo-régionaliste de façade. Ensemble pittoresque.
intérêt historique	Témoigne de la vocation anciennement agricole du territoire d'Aulnay.
intérêt urbain et paysager (rôle structurant, relation à l'environnement, point de vue remarquable…)	Implanté à l'angle d'un croisement de six rues, en face de l'emprise de la maison de retraite, qui se signale par une concentration de grands arbres, traces également du paysage ancien du territoire.
intérêt écologique	Potager

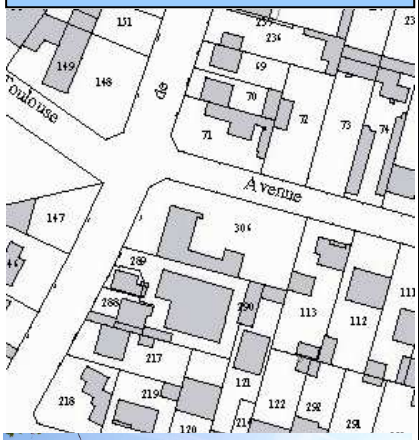
Eléments ou caractéristiques à protéger
Façade et toiture du corps de logis (motif de brique et refends), lambrequins, pan de bois apparent, petit escalier central, menuiseries bois, fenêtres à petits carreaux ; cour pavée ; corps de ferme, façades en brique, percements ; magasin de vente, rue de la Croix-Blanche



Fiche PLU n° 17

Devanture du café-tabac 105, route de Bondy, 2, rue Montalembert

cadastre : CF 306











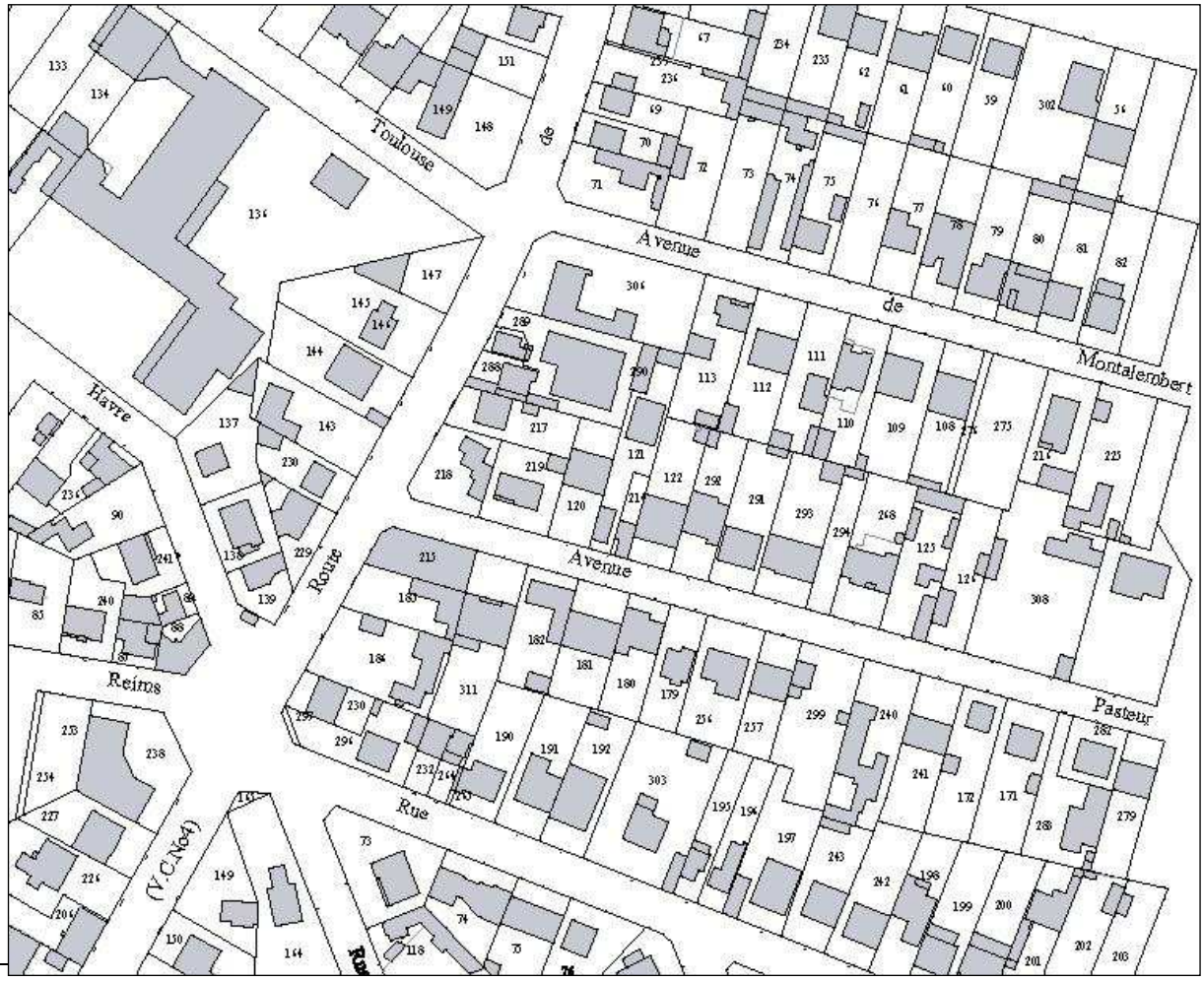
Caractéristiques historiques	
date de construction	entre-deux-guerres
programme initial	Pavillon ; café au rez-de-chaussée
occupation actuelle	Pavillon et ancien café, à l'abandon
auteur	inconnu
maître d'ouvrage	inconnu
modifications, adjonctions	
Description	
matériaux façade	Pavillon en meulière avec décor en brique de ciment rouge et blanche ; devanture du café en bois et grandes baies vitrées
matériaux couverture	tuile mécanique
matériaux structure	
nombre d'étages	R + 1 + C
techniques de mise en œuvre	
type de couvrement	Toit à deux pans ; lucarne sur façade latérale
plan masse/composition	Plan carré, prolongé à l'arrière sur jardin par un corps de bâtiment en rez-de-chaussée formant un L; façade pignon sur rue décorée,
décors, modénatures	Couronnement des baies en brique polychrome (avec un liseré bleu turquoise) ; tuiles de rives décorées ; oculus au niveau du comble ; marquise métallique très fine ; enseigne « tabac » au niveau de la grille d'entrée.
Contexte urbain et paysager : quartier pavillonnaire sur la route menant à Bondy, anciennement non loin de la ferme de Nonneville.	
rapport à la rue (alignement/retrait)	Implanté à un angle de rue, en retrait,
schéma des points de vue privilégies/covisibilité	Grille sans mur bahut assure une bonne transparence visuelle sur le pavillon, l'ancienne terrasse du café et le jardin.
plantations, mobilier urbain	
Analyse	
caractérisation typologique	Devanture de café
caractérisation stylistique	
caractérisation des modifications majeures :	A l'abandon, non entretenu.



Fiche PLU n° 17 DEVANTURE DE CAFE, 105, route de Bondy

Intérêt patrimonial et critères de protection	
intérêt architectural (histoire stylistique et technique de l'architecture)	Belle devanture de café en bois avec marquise métallique finement ouvragée.
intérêt historique	Un des derniers témoins des devantures de cafés-commerces de l'entre-deux-guerres, époque d'important développement de la ville.
intérêt urbain et paysager (rôle structurant, relation à l'environnement, point de vue remarquable…)	Implanté à un angle de rue, entouré de grands arbres.
intérêt écologique	

Eléments ou caractéristiques à protéger
Devanture en bois, grandes baies vitrées, marquise métallique, enseigne



Fiche PLU n° 18

USINE IDEAL STANDARD
ZA de Chanteloup ;
Avenue I. et F. Joliot Curie

cadastre :





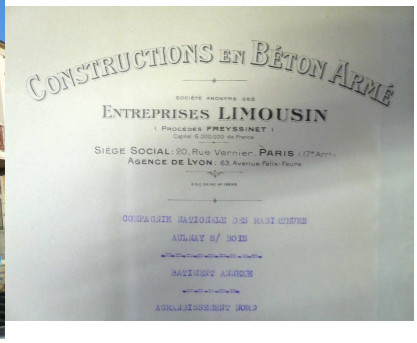






Caractéristiques historiques	
date de construction	1923-1930
programme initial	Usine de fonderie et de transformation des métaux pour la fabrication de radiateurs puis de baignoires
occupation actuelle	Locaux d'activités PME-PMI ; centre commercial
auteur	Limousin & Cie, brevets Freyssinet ; réhabilitation M. Cohen
maître d'ouvrage	CNR construction ; Ville d'Aulnay réhabilitation
modifications, adjonctions	Halle supplémentaire en 1948 (démolie aujourd'hui), Charles Probst architecte
Description	
matériaux façade	béton ; brique
matériaux couverture	voile mince de béton ; verre
matériaux structure, gros œuvre	béton ; métal pour les ateliers couverts de sheds
nombre d'étages	RDC ; R+2 pour les bureaux
techniques de mise en œuvre	poteaux-poutres
type de couvrement	sheds ; lanterneaux
décors, modénatures	modénature classique de brique
Contexte urbain et paysager : zone d'activités de Chanteloup	
rapport à la rue (alignement/retrait)	locaux d'activités alignés sur rue; passage d'une voie sous voûte d'un atelier de 1923
schéma des points de vue privilégies/covisibilité	
plantations, mobilier urbain	
Analyse	
caractérisation typologique	halle industrielle béton
caractérisation stylistique	halles Freyssinet représentatives de deux époques différentes
caractérisation des modifications majeures : rupture/continuité, mise en valeur/dénaturation	Démolition d'une partie des ateliers de 1930 et la totalité de ceux de 1948 pour permettre la réalisation de l'opération de rénovation urbaine au début des années 1980

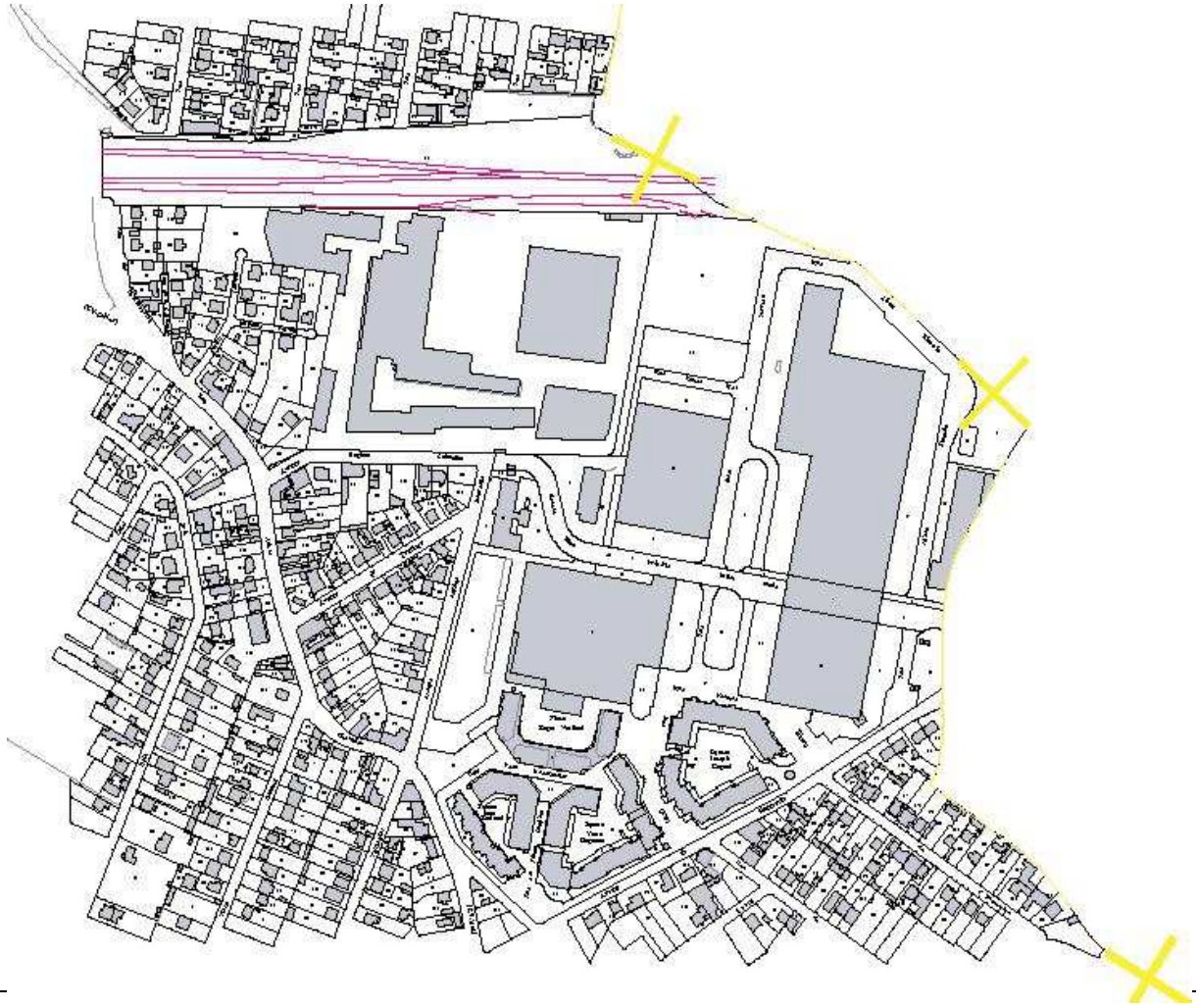




Fiche PLU n°18 USINE IDEAL STANDARD

Intérêt patrimonial et critères de protection	
intérêt architectural (histoire stylistique et technique de l'architecture)	Deux œuvres de Freyssinet dont la seconde (1930) a été unanimement saluée par la presse spécialisée contemporaine ; système d'éclairage zénithal ; halles à grande portée de 30 et 35 mètres.
intérêt historique	Ideal Standard a été, jusqu'à sa fermeture, une des plus grandes entreprises du département avec près de 3000 ouvriers.
intérêt urbain et paysager (rôle structurant, relation à l'environnement, point de vue remarquable…)	La rénovation urbaine a permis d'ouvrir ce site sur la ville ; après 25 ans d'existence il est totalement intégré au paysage urbain.
intérêt écologique	

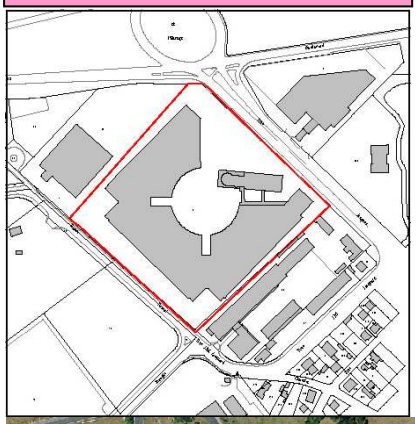
Eléments ou caractéristiques à protéger
Structures béton, couvrement en sheds et lanterneaux

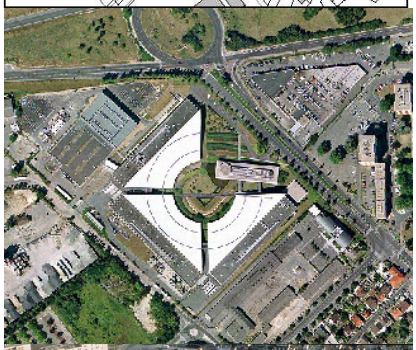


Fiche PLU n° 19

Usine de cosmétiques L'Oréal
137, rue Jacques-Duclos

cadastre : DW



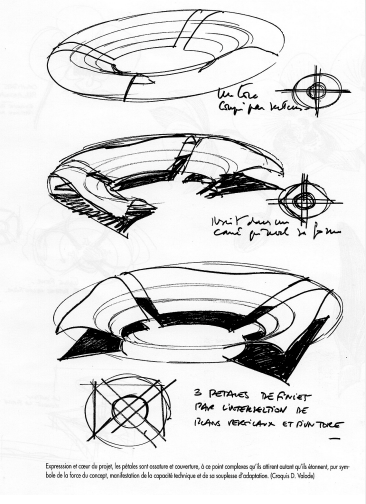


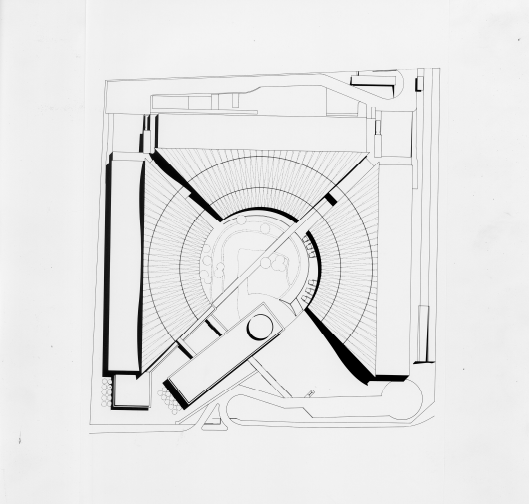






Caractéristiques historiques	
date de construction	1988-1992
programme initial	usine de fabrication de produits cosmétiques et capillaires composée de trois unités de production, de laboratoires de contrôle ainsi que de locaux administratifs et sociaux.
occupation actuelle	Inchangée
auteur	Valode Denis ; Pistre Jean (architectes) ; Rice Peter (ingénieur)
maître d'ouvrage	L'Oréal
modifications, adjonctions	
Description	
matériaux façade	verre ; métal ; aluminium
matériaux couverture	alucobond
matériaux structure, gros œuvre	béton; acier
nombre d'étages	R ; R + 1 et R + 2
techniques de mise en œuvre	poteaux-poutres ; charpente métallique en nappe libérant le maximum d'espace libre
plan masse/composition	la disposition des bâtiments s'inspire de la forme d'une orchidée Phalaenopsis
décors, modénatures	grandes façades vitrées et toitures courbes en formes de pétales des ateliers de conditionnement
Contexte urbain et paysager : zone d'activités de la Barbière	
rapport à la rue (alignement/retrait)	ouvert sur cour
schéma des points de vue privilégies/covisibilité	depuis la RN 2
plantations, mobilier urbain	jardin paysager privé
Analyse	
caractérisation typologique	usine contemporaine
caractérisation stylistique	Architecture "high tech" recourant à des matériaux modernes et jouant de la transparence
caractérisation des modifications majeures : rupture/continuité, mise en valeur/dénaturation	





Fiche PLU n° 19 Usine de cosmétiques L'Oréal

Intérêt patrimonial et critères de protection	
intérêt architectural (histoire stylistique et technique de l'architecture)	Plan unique pour un établissement industriel ; mise en œuvre de la charpente. Grand prix de l'Equerre d'argent décerné en 1992.
intérêt historique	
intérêt urbain et paysager (rôle structurant, relation à l'environnement, point de vue remarquable…)	Qualifie fortement la zone d'activité tant en terme d'image que de paysage.
intérêt écologique	Jardin riche en essences d'arbres et de fleurs ; utilisation de l'eau
Eléments ou caractéristiques à protéger	
En totalité	

Fiche Patrimoine PLU n° 20

ENSEMBLE PAVILLONNAIRE 1, 3, 5, 7, 11, 15, 17 21, 25 avenue Gambetta et 4-6 et 14 bis avenue Gambetta

cadastre : AM AN





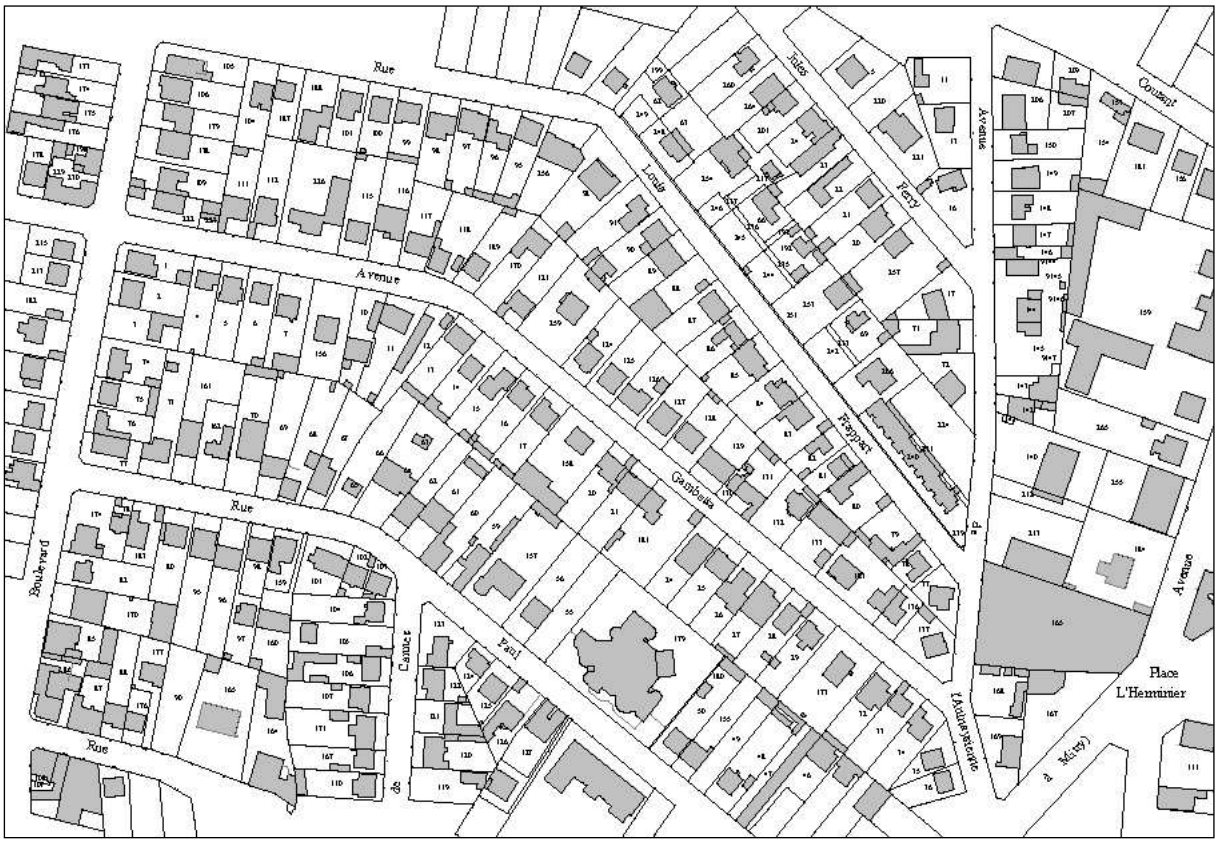




Caractéristiques historiques	
date de construction	vers 1920-1930
programme initial	maisons d'habitation
occupation actuelle	maisons d'habitation
auteur	Léon Coste, architecte (pour les n°1, 3, 5 ,7)
maître d'ouvrage	Propriétaires privés
modifications, adjonctions (date/auteur)	Les ajouts sont essentiellement des garages à voiture, des surélévations de pavillons ou des extensions latérales. Les murs de clôture ont souvent été surélevés.
Description	
matériaux façade	meulière et brique
matériaux couverture	tuile mécanique
matériaux structure, gros œuvre	
nombre d'étages	RDC surélevé+1+combles
techniques de mise en œuvre	
type de couvrement	
plan masse/composition	Un pavillon à 2 travées et emmarchement frontal, dans la majorité des cas (hors modifications ultérieures)
décors, modénatures	Brique polychrome (rouge et blanche) et vernissée (vert) sur les linteaux des ouvertures, les allèges, les corniches et les chaînages d'angle. Cabochons vernissés et balustrades en fer forgé. Des linteaux émaillés représentent des motifs végétaux qui dessinent, parfois, le nom de la maison (n°17 de la rue).
Contexte urbain et paysager	Lotissement de l'Aulnaysienne, quartier pavillonnaire. L'ensemble pavillonnaire est situé à l'entrée de la rue Gambetta du côté de la rue de l'Aulnaysienne.
rapport à la rue (alignement/retrait)	En retrait
schéma des points de vue privilégies/covisibilité	
plantations, mobilier urbain	
Analyse	
caractérisation typologique	villas
caractérisation stylistique	Architecture typique des pavillons des années 1920 qui mêle plusieurs matériaux en façade avec une recherche décorative poussée malgré la modestie des matériaux.
caractérisation des modifications majeures : rupture/continuité, mise en valeur/dénaturation	Quelques bâtiments plus récents rompent l'harmonie de la continuité (n°9). En revanche, des extensions plus respectueuses (garage au n°3 ou extension latérale au n°25) permettent d'envisager des évolutions dans le bâti sans nuire à la cohérence de l'ensemble.

Fiche Patrimoine PLU n°20 ENSEMBLE PAVILLONNAIRE AVENUE GAMBETTA

Intérêt patrimonial et critères de protection	
intérêt architectural (histoire stylistique et technique de l'architecture)	Les villas n°1, 3, 5, 7 sont réalisées par le même maître d'œuvre, Léon Coste, qui a réalisé plusieurs autres villas dans la ville et semble être une figure locale reconnue sur ce type de commandes.
intérêt historique	
intérêt urbain et paysager (rôle structurant, relation à l'environnement, point de vue remarquable…)	Ces pavillons dont plusieurs ont été construits par le même architecte, forment un ensemble urbain de qualité, à l'entrée de la rue Gambetta, très représentatif de l'urbanisme et de l'architecture pavillonnaire d'Aulnay.
intérêt écologique	
Eléments ou caractéristiques à protéger	Façades en meulière avec décor porté (notamment céramique, brique polychrome) ; gabarits ; grilles de jardin



Fiche PLU n° 21

ALIGNEMENT de maisons et immeubles
1, 3, 5, 7, 9, 11, 11b, 11t rue Jacques-Duclos et 107, rue Anatole-France

Cadastre : AD

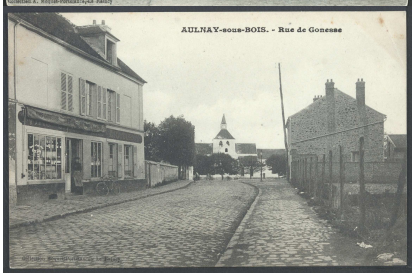
Caractéristiques historiques	
date de construction	Fin XIXe et début du XXe siècle
programme initial	habitation et commerce
occupation actuelle	habitation et commerce
auteur	immeuble n° 107 Anatole-France construite par l'architecte Léon Coste ; Combeles (n° 13)
maître d'ouvrage	
modifications, adjonctions	
Description	
matériaux façade	brique, enduit ciment et tyrolien
matériaux couverture	tuile mécanique
matériaux structure, gros œuvre	meulière, brique
nombre d'étages	R+1 à R+3
techniques de mise en œuvre	
type de couvrement	Toit à longs pans, croupes
plan masse/composition	
décors, modénatures	motifs géométriques en brique polychrome ; corniche moulurée
Contexte urbain et paysager : Vieux Pays	
rapport à la rue (alignement/retrait)	Alignement sur rue
schéma des points de vue privilégies/covisibilité	Perspective sur l'église Saint-Sulpice ; covisibilité avec l'église Saint-Sulpice
plantations, mobilier urbain	
Analyse	
caractérisation typologique	"maisons de ville", maisons de bourg et immeubles de rapport du début du XXe siècle, immeubles de rapport à l'angle avec la rue Anatole-France
caractérisation stylistique	immeubles et maisons de type "faubourg"
caractérisation des modifications majeures : rupture/continuité, mise en valeur/dénaturation	seul le côté impair de la rue est conservé.

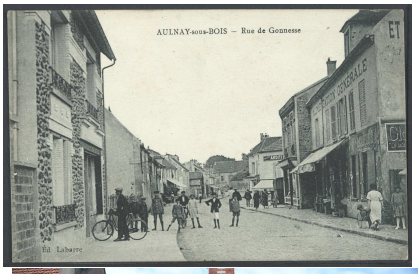


















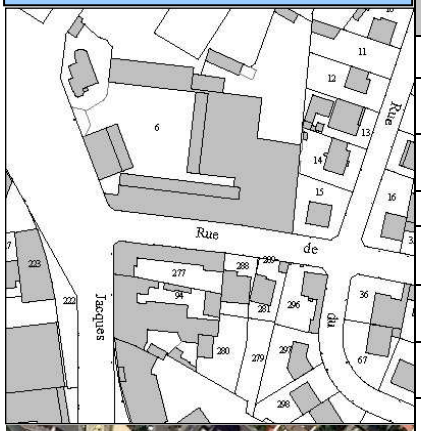
Fiche PLU n° 21 ALIGNEMENT RUE JACQUES-DUCLOS

Intérêt patrimonial et critères de protection	
intérêt architectural (histoire stylistique et technique de l'architecture)	
intérêt historique	dernier alignement bâti témoignant de l'organisation viaire traditionnelle du bourg ; construit pour l'essentiel après démolition du château d'Aulnay, sur la rue de Gonesse
intérêt urbain et paysager (rôle structurant, relation à l'environnement, point de vue remarquable…)	Alignement sur rue étroite avec perspective sur l'église ; commerces en rez-de-chaussée
intérêt écologique	non
Eléments ou caractéristiques à protéger	
façades et gabarits, alignement sur rue	

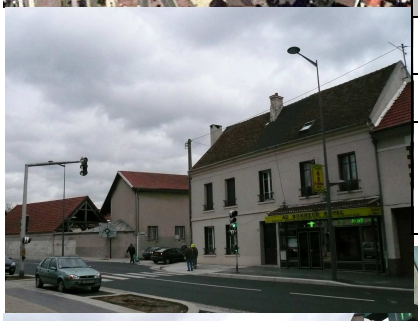
Fiche PLU n° 22

ENSEMBLE RURAL DU VIEUX PAYS : FERME ET MAISONS
26-30, rue Jacques-Duclos

cadastre : AC









Caractéristiques historiques	
date de construction	XVIIIe-XIXe
programme initial	écuries ; grange ; hangar
occupation actuelle	
auteur	
maître d'ouvrage	
modifications, adjonctions	1932 : construction du pavillon à gauche du portail d'accès, à l'emplacement de l'ancien corps de logis de la ferme.
Description	
matériaux façade	plâtre, enduit ciment, brique
matériaux couverture	petites tuiles plates façon Bourgogne ; tuiles mécaniques
matériaux structure, gros œuvre	charpente bois ; piliers en bois sur blocs calcaire
nombre d'étages	R et R + 1
techniques de mise en œuvre	
type de couvrement	toit à longs pans
plan masse/composition	corps de bâtiments disposés autour d'une grande cour ; deux maisons de bourg
décors, modénatures	
Contexte urbain et paysager : Vieux Pays	
rapport à la rue (alignement/retrait)	mur d'enceinte et portail sur rue, forme l'angle d'un îlot ; maisons alignées sur rue
schéma des points de vue privilégies/covisibilité	
plantations, mobilier urbain	
Analyse	
caractérisation typologique	grande ferme céréalière de la Plaine de France ; maisons de bourg
caractérisation stylistique	ferme briarde ; architecture vernaculaire
caractérisation des modifications majeures : rupture/continuité, mise en valeur/dénaturation	Le pavillon d'habitation à l'entrée du site, représente une rupture stylistique forte, tout en signalant l'entrée du site.





Fiche PLU n° 22 ENSEMBLE RURAL DU VIEUX PAYS : FERME ET MAISONS

Intérêt patrimonial et critères de protection	
intérêt architectural (histoire stylistique et technique de l'architecture)	représentative des grandes fermes de la Plaine de France
intérêt historique	dernière ferme d'Aulnay, ayant cessé son activité en 1984, formant un ensemble avec les deux dernières maisons du bourg
intérêt urbain et paysager (rôle structurant, relation à l'environnement, point de vue remarquable…)	implantation en angle d'îlot. Forme un ensemble avec les anciennes maisons rurales 28 et 26 de la même rue.
intérêt écologique	

Eléments ou caractéristiques à protéger
plan masse, cour pavée, bâtiments (façades, toitures), notamment charpente en bois ; façades notamment corniches

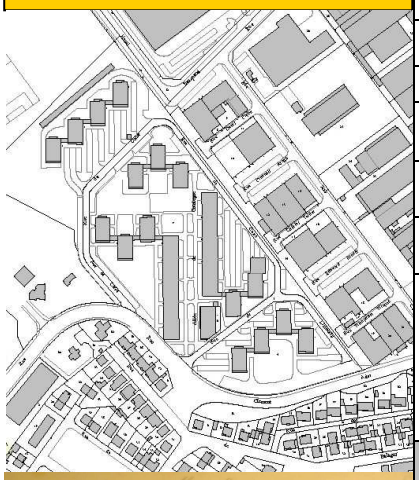


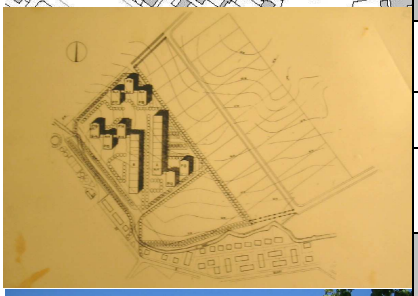
Fiche PLU n° 23

ENSEMBLE DE LOGEMENTS SOCIAUX BALAGNY
Rue de Corse, allée de Catalogne, rue du Limousin et rue Clément Ader

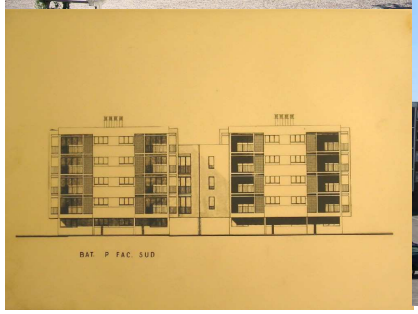
cadastre : DX

propriétaire : OPHLM d'Aulnay-sous-Bois









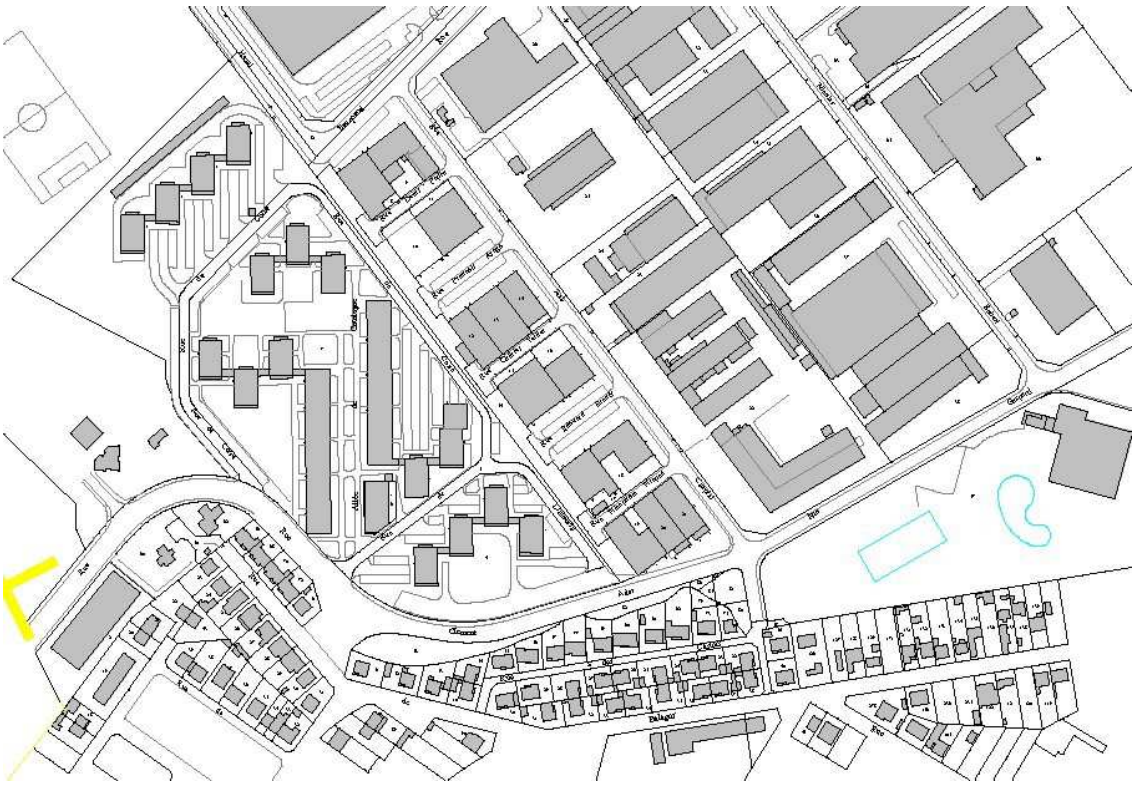
Caractéristiques historiques	
date de construction	1964-1968
programme initial	306 logements sociaux couplés avec l'ensemble Croix Nobillon, puis seconde tranche de 144 logements
occupation actuelle	logements sociaux
auteur	Paul Herbé architecte en chef (1960-63) puis Jean Le Couteur (1963-64) ; architectes d'opération : P. Berthelotet & Verdoia
maître d'ouvrage	OPHLM d'Aulnay-sous-Bois
modifications, adjonctions	
Description	
matériaux façade	brique, carreaux de céramique, béton peint
matériaux couverture	
matériaux structure, gros œuvre	béton
nombre d'étages	R + 4
techniques de mise en œuvre	
type de couvrement	toit-terrasse
plan masse/composition	12 immeubles-plots liés par 4, 3 ou 2 et 2 immeubles barre
décors, modénatures	Composition de façade soignée avec une forte dominante de brique (majoritairement mise en œuvre de façon classique et sur champ pour les celliers) et des insertions régulières de carreaux de céramique, l'ensemble étant souligné par la structure en béton peint
Contexte urbain et paysager : quartier Balagny	
rapport à la rue (alignement/retrait)	Îlots ouverts en retrait sur la rue
schéma des points de vue privilégies/covisibilité	A 3, quartier Castor, équipements sportifs et ZI de la Garenne
plantations, mobilier urbain	Jeu d'enfants, diffus, terrain de football, mobilier quasi-absent (un banc, quelques tables ping-pong)
Analyse	
caractérisation typologique	ensemble HLM caractéristique de la décennie 1960
caractérisation stylistique	logements sociaux des Trente glorieuses
caractérisation des modifications majeures : rupture/continuité, mise en valeur/dénaturation	



Fiche PLU n° 23
ENSEMBLE DE LOGEMENTS SOCIAUX BALAGNY

Intérêt patrimonial et critères de protection	
intérêt architectural (histoire stylistique et technique de l'architecture)	Ensemble très intéressant pour la qualité de sa mise en œuvre et l'usage relativement rare de la brique dans l'architecture de cette période
intérêt historique	Opération remarquable dans la première période de construction de logements sociaux dans la ville d'Aulnay-sous-Bois
intérêt urbain et paysager (rôle structurant, relation à l'environnement, point de vue remarquable…)	Malgré la proximité de l'A 3 et de la ZI de la Garenne, cette opération forme un ensemble cohérent avec le quartier Castor contemporain qui lui fait face
intérêt écologique	non

Eléments ou caractéristiques à protéger
Façades, notamment emploi de la brique, volumes, plan masse

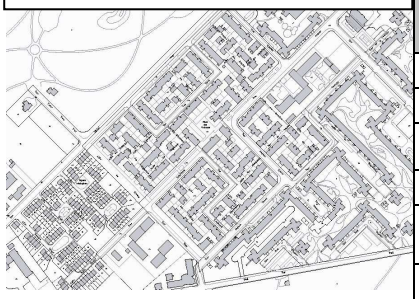


Fiche PLU n° 24

ENSEMBLE DE LOGEMENTS DES PETITS ORMES

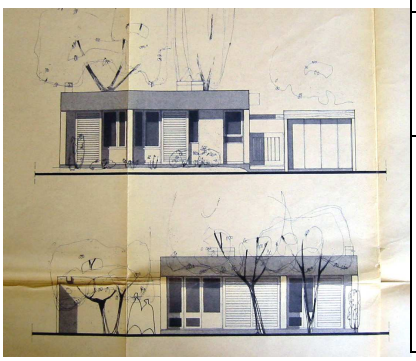
cadastre :

Copropriété "horizontale" à travers 3 entités foncières distinctes et de tailles inégales







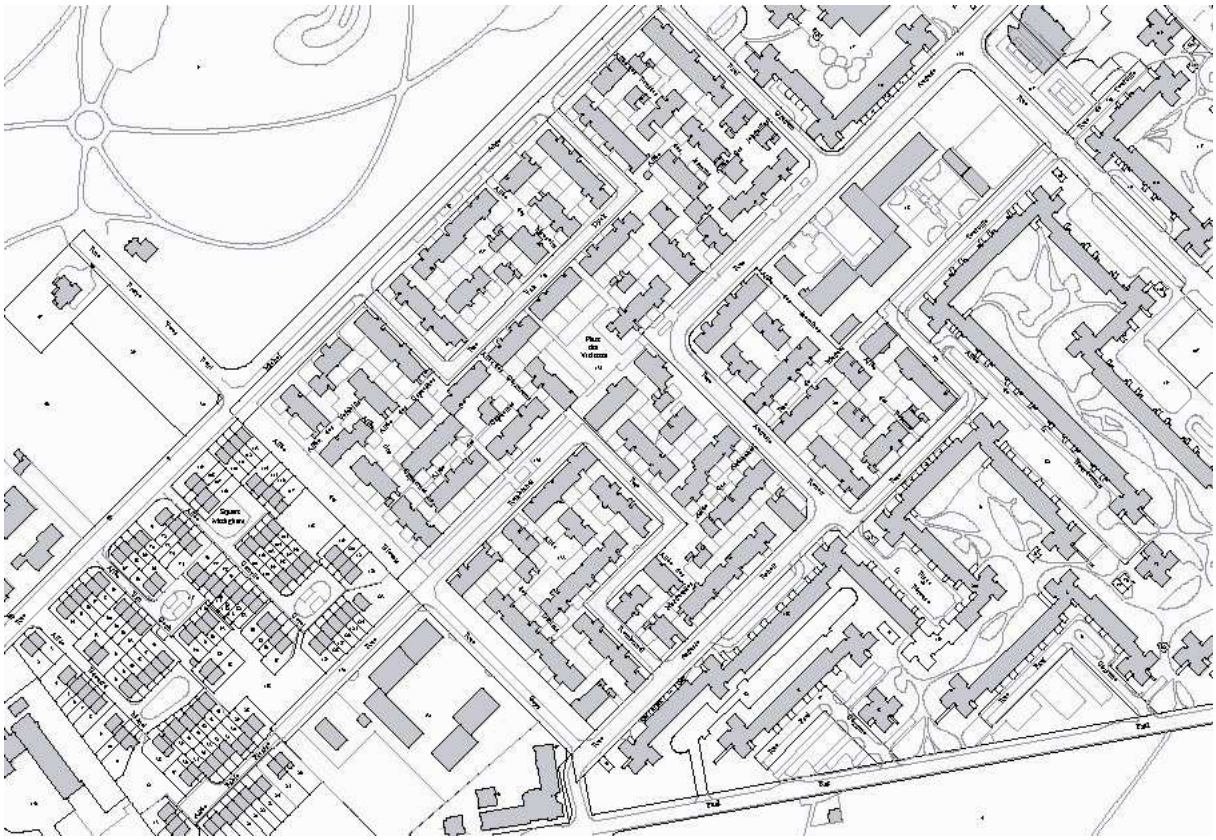


Caractéristiques historiques	
date de construction	1967 (1ère tranche : 139 pavillons, PC) ;1969 (2e tranche : 97 pavillons, PC), ensemble achevé en 1970
programme initial	236 logements dont 172 F4, 53 F5, 11 F6
occupation actuelle	idem
auteur	Jean Préveral architecte
maître d'ouvrage	SA d'HLM Coopérative de l'Ile de France
modifications, adjonctions	Modifications et adjonctions diverses réalisées par les copropriétaires
Description	
matériaux façade	béton enduit ou peint
matériaux couverture	
matériaux structure, gros œuvre	béton enduit ou peint
nombre d'étages	maisons individuelles de plain-pied
techniques de mise en œuvre	
type de couvrement	toits terrasses
plan masse/composition	Composition complexe de maisons individuelles et jumelées créant de petites places, desservies par des allées, l'ensemble étant équipé d'une salle commune
décors, modénatures	Toit Terrasse marqué par un bandeau horizontal plus foncé
Contexte urbain et paysager :	
rapport à la rue (alignement/retrait)	maisons en retrait avec garage donnant sur les allées
schéma des points de vue privilégies/covisibilité	Rupture avec l'environnement immédiat de l'ensemble de la Rose des Vents ; jouxte le parc communal Robert Ballanger deux écoles primaires ainsi qu'un lotissement pavillonnaire contemporain
plantations, mobilier urbain	
Analyse	
caractérisation typologique	Maisons individuelles caractéristiques des années 1960
caractérisation stylistique	Maisons individuelles de type moderne (toits terrasses, bandeau horizontal liant domicile et garage) caractéristiques de la seconde moitié des années 1960
caractérisation des modifications majeures : rupture/continuité, mise en valeur/dénaturation	Ces modifications sont très diverses, certaines dénaturant nettement les maisons par des adjonctions diverses, d'autres l'espace public par la privatisation d'allées, l'érection de murs séparatifs, entraînant des pertes de qualités architecturale mais aussi paysagère

Fiche PLU n°24
ENSEMBLE DE LOGEMENTS DES PETITS ORMES

Intérêt patrimonial et critères de protection	
intérêt architectural (histoire stylistique et technique de l'architecture)	Maisons individuelles modernes notamment influencées par des réalisations comparables de Georges Candilis au Mirail à Toulouse
intérêt historique	Maisons témoignant de la réorientation du logement social vers l'accession à la propriété et vers l'individuel, de type habitat intermédiaire, préfigurant les orientations du Plan construction
intérêt urbain et paysager (rôle structurant, relation à l'environnement, point de vue remarquable…)	Ensemble très cohérent d'un point de vue architectural et paysager, en rupture avec l'ensemble de la Rose des Vents mais bien intégré à son environnement immédiat : le parc communal Robert Ballanger, deux écoles primaires ainsi qu'un lotissement pavillonnaire contemporain
intérêt écologique	non

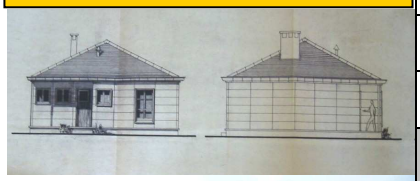
Eléments ou caractéristiques à protéger
Façade (notamment couleur), gabarit, volume, plan masse global avec ses allées et places publiques, parcelle notamment dans son rapport libre et non marquée aux allées et aux rues



Fiche PLU n° 25

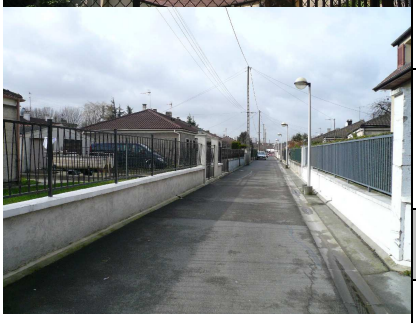
ENSEMBLE DE LOGEMENTS INDIVIDUELS CASTORS Allée des Castors ; rue Balagny ; rue Clément Ader

cadastre : CY





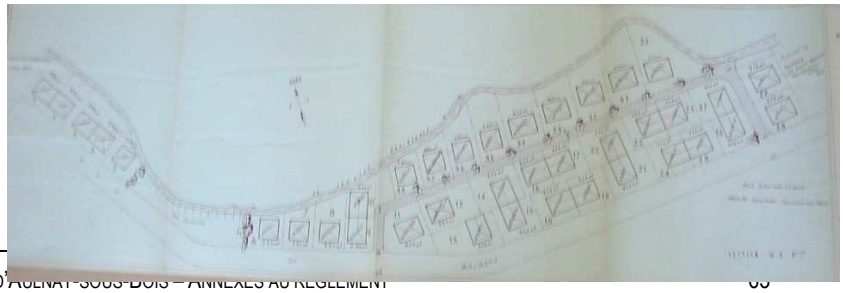




Caractéristiques historiques	
date de construction	1954-1959
programme initial	150 logements individuels
occupation actuelle	18 maisons individuelles et 20 pavillons jumelés (du F3 au F5)
auteur	Coopérative d'études techniques et d'habitat rural du bassin parisien, J. Vanderpooten, architecte conseil. Ce dernier a également travaillé avec l'OPHLM pour l'opération contemporaine dite du Clocher, avenue du Clocher
maître d'ouvrage	Société des Castors d'Aulnay-sous-Bois (créée le 10 juillet 1953 et dissoute en janvier 1964)
modifications, adjonctions	Modifications et adjonctions diverses réalisées par les propriétaires
Description	
matériaux façade	Panneaux de béton gravillonné
matériaux couverture	Tuile mécanique
matériaux structure, gros œuvre	Murs porteurs en panneaux de béton préfabriqués sur place
nombre d'étages	Maisons de plain-pied
techniques de mise en œuvre	
type de couvrement	Toit à quatre pans
plan masse/composition	Maisons individuelles jumelées en retrait sur rue. Sept maisons jumelées sont disposées tête-bêche
décors, modénatures	Les panneaux gravillonnés animent la façade par ailleurs rythmée par des ouvertures saillantes (bloc fenêtres et bloc porte également préfabriqués)
Contexte urbain et paysager : Quartier Balagny	
rapport à la rue (alignement/retrait)	Ensemble en retrait sur la rue
schéma des points de vue privilégies/covisibilité	A 3, ensemble d'HLM de Balagny, équipements sportifs et ZI de la Garenne
plantations, mobilier urbain	Un espace vert public dit "zone verte" avait été prévu à l'origine mais il a disparu lorsque les voies créées sont devenues municipales. Chaque maison est par ailleurs doté d'un jardin individuel
Analyse	
caractérisation typologique	Ensemble Castor caractéristique de la décennie 1950
caractérisation stylistique	Petites maisons individuelles des années 1950
caractérisation des modifications majeures : rupture/continuité, mise en valeur/dénaturation	Ces modifications sont très diverses certaines dénaturant nettement les maisons et leurs abords au détriment de la perception de l'ensemble

Bibliographie : *Bulletin du cercle archéologique et historique d'Aulnay*, n°24

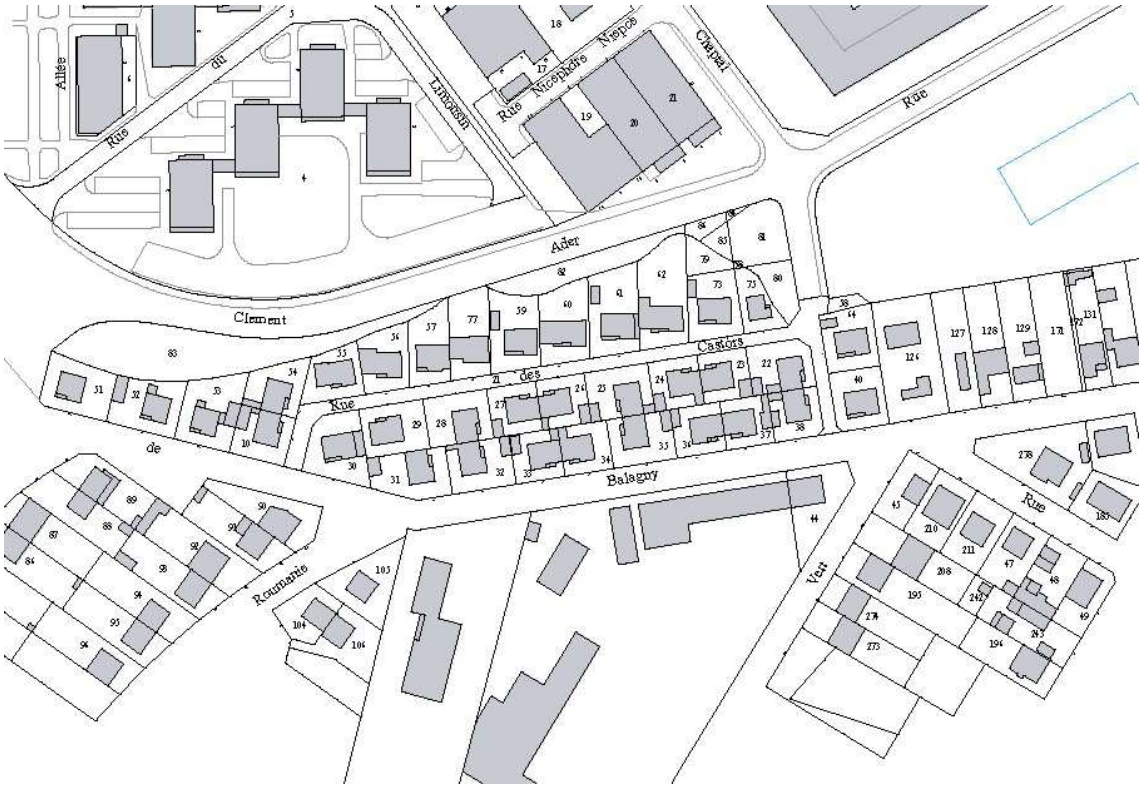




Fiche PLU n° 25 ENSEMBLE DE LOGEMENTS INDIVIDUELS CASTORS

Intérêt patrimonial et critères de protection	
intérêt architectural (histoire stylistique et technique de l'architecture)	L'intérêt architectural des cet ensemble est mineur même s'il faut souligner la représentativité mais aussi la qualité constructive de ces maisons ainsi que le soin apporté à leur implantation
intérêt historique	Intérêt historique majeur témoignant de l'ampleur de la crise du logement après-guerre permettant le développement de l'auto construction, restée minoritaire avant-guerre
intérêt urbain et paysager (rôle structurant, relation à l'environnement, point de vue remarquable…)	Malgré la proximité de l'A 3 et de la ZI de la Garenne, cette opération forme un ensemble cohérent avec les immeubles contemporains de l'OPHLM, dit Balagny, qui lui font face
intérêt écologique	non

Eléments ou caractéristiques à protéger
Afin de conserver l'esprit du lieu, on veillera au plan d'ensemble, à l'implantation des pavillons sur la parcelle, autant que possible aux matériaux de façade

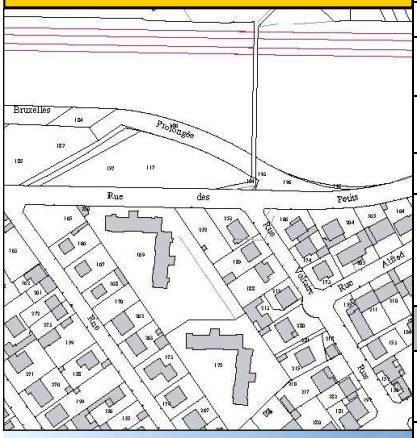


Fiche PLU n° 26

ENSEMBLE DES PETITS PONTS : DEUX IMMEUBLES HBM ET PASSERELLE PIETONNE
17 et 17 bis, rue des Petits-Ponts

cadastre : BJ

propriétaire des immeubles : la Sablière (SA d'HLM liée à la SNCF), l'OPIEVOY (office public d'HLM héritier de l'Office public de la Seine-et-Oise)









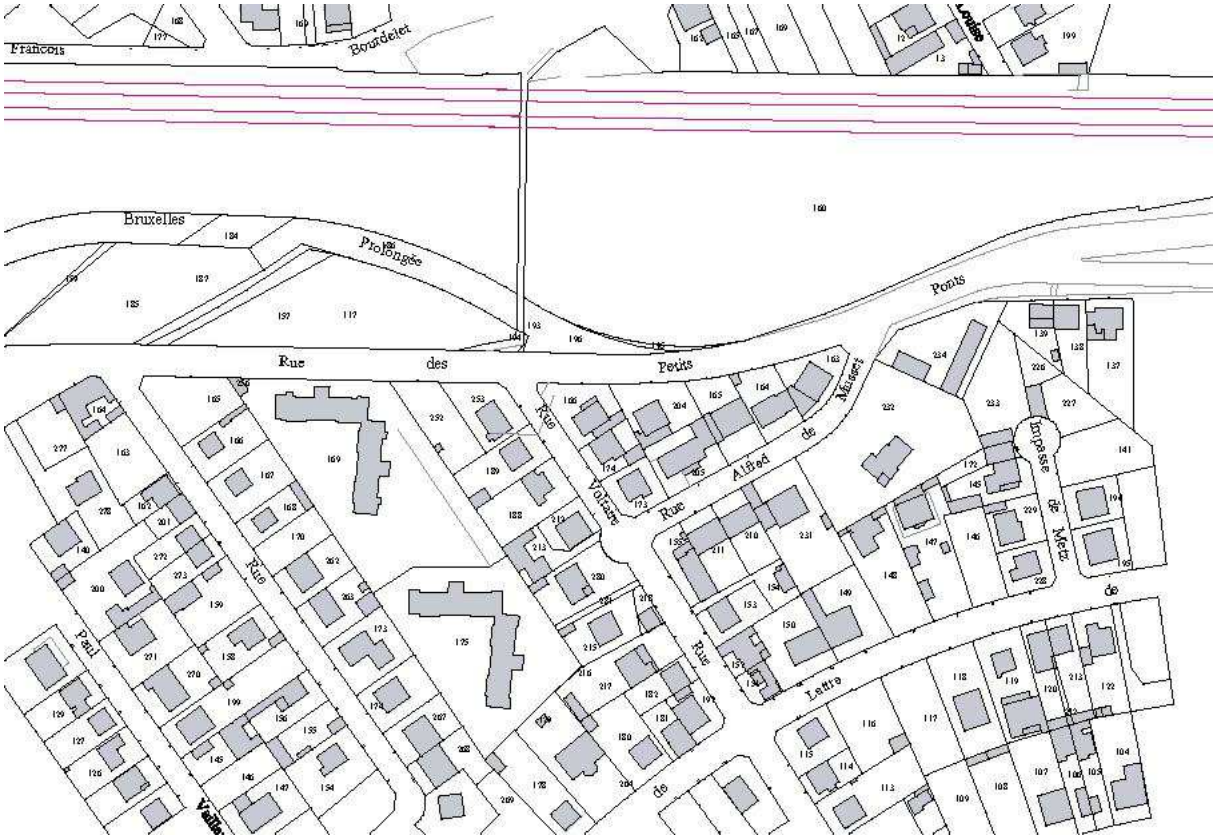
Caractéristiques historiques	
date de construction	1929-1933
programme initial	Deux immeubles de 56 logements à caractère patronal édifiés via la législation HBM (HBM O)
occupation actuelle	logements sociaux
auteur	Cet ensemble est vraisemblablement l'œuvre d'Urbain Cassan, architecte et ingénieur au sein de la compagnie des Chemins de fer du Nord, par recoupement avec deux œuvres contemporaines à Saint-Ouen
maître d'ouvrage	compagnie des Chemins de fer du Nord
modifications, adjonctions	réhabilitation PALULOS en 1984 pour l'ensemble géré par l'OPIEVOY
Description	
matériaux façade	béton peint
matériaux couverture	
matériaux structure, gros œuvre	béton
nombre d'étages	7 étages sans RDC
techniques de mise en œuvre	
type de couvrement	toit terrasse
plan masse/composition	deux immeubles en V
décors, modénatures	façade rythmée, verticalement, par une cage d'escalier saillante aux larges baies ouvertes et, horizontalement, par les coursives desservant les logements
Contexte urbain et paysager : jouxte les voies ferrées au sud	
rapport à la rue (alignement/retrait)	une des ailes du V est en alignement sur la rue des Petits Ponts
schéma des points de vue privilégies/covisibilité	l'ensemble se voit très bien depuis la passerelle et l'autoroute
plantations, mobilier urbain	
Analyse	
caractérisation typologique	ensemble HBM caractéristique de la production de la compagnie des Chemins de fer du Nord
caractérisation stylistique	logements sociaux en immeuble collectif de type HBM
caractérisation des modifications majeures : rupture/continuité, mise en valeur/dénaturation	dénaturation partielle par le choix des couleurs mais surtout par le vitrage de la cage d'escalier



Fiche PLU n° 26 ENSEMBLE DES PETITS PONTS : DEUX IMMEUBLES HBM ET PASSERELLE PIETONNE

Intérêt patrimonial et critères de protection	
intérêt architectural (histoire stylistique et technique de l'architecture)	Plus sobre que l'ensemble de l'avenue Michelet à Saint-Ouen, ces deux immeubles s'avèrent cependant caractéristiques du style qu'imprime Urbain Cassan à la production architecturale de la compagnie des Chemins de fer du Nord, accusant les modénatures, osant le monumental et s'autorisant des audaces formelles telles les fenêtres d'angle.
intérêt historique	Ensemble représentatif de la volonté de Raoul Dautry, alors directeur de la compagnie des Chemins de fer du Nord, de loger dignement les cheminots. Bénéficiant des crédits du logement social, ces deux immeubles témoignent également des ambiguïtés d'une législation qui permet et subventionne du logement patronal de fait.
intérêt urbain et paysager (rôle structurant, relation à l'environnement, point de vue remarquable…)	l'ensemble que ces deux immeubles forment avec la passerelle contemporaine au-dessus des voies de la ligne Paris-Soissons constitue un témoignage intéressant et cohérent du patrimoine ferroviaire
intérêt écologique	non

Eléments ou caractéristiques à protéger
Passerelle ; coursives ; escaliers saillants ; plan masse

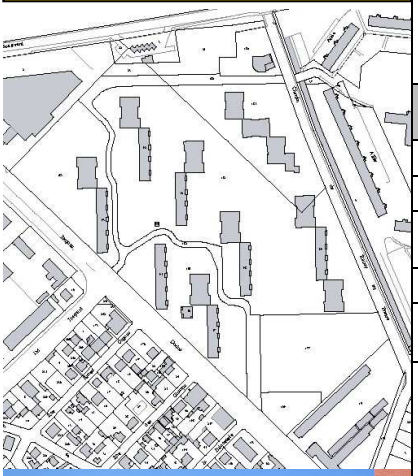


Fiche PLU n° 27

ENSEMBLE DE LOGEMENTS SOCIAUX DIT CITE NOUVELLE Quartier de l'Europe

cadastre : CZ

propriétaire : SA d'HLM Emmaüs







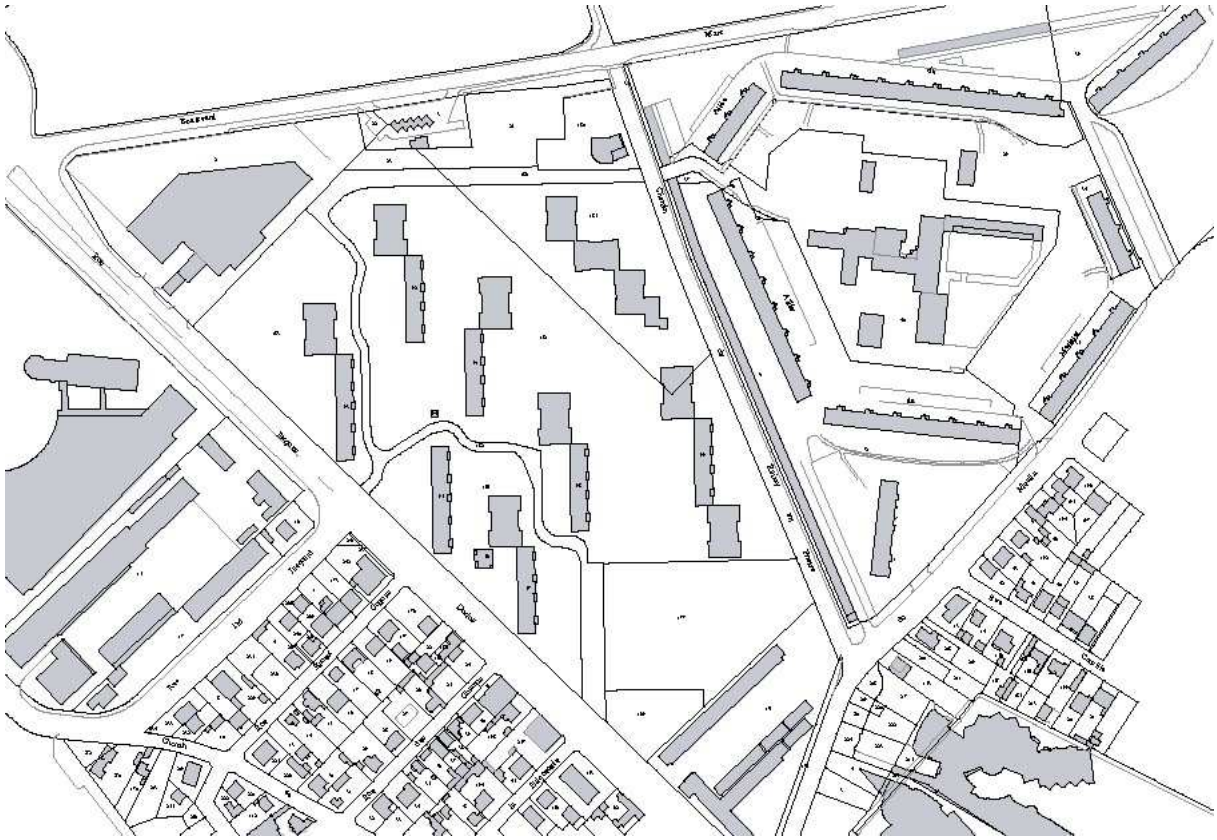


Caractéristiques historiques	
date de construction	1954-1957 et 1969-1973
programme initial	240 logements HLM (1ère tranche)
occupation actuelle	Adjonction de 406 puis de 156 logements HLM (2e et 3e tranches)
auteur	ATBAT : Atelier des bâtisseurs, Georges Candilis, Alexis Josic, Shadrach Woods architectes, Vladimir Bodiansky, Henri Piot et Paul Dony ingénieurs
maître d'ouvrage	SA d'HLM Emmaüs
modifications, adjonctions	562 logements ont été construits dans la cité entre 1971 et 1973 par G. Candilis, l'ensemble a été réhabilité entre 1991 et 1993 dans le cadre d'un PALULOS : entrées et façades (ardoises-tuiles + escaliers), modifications des façades et des couleurs
Description	
matériaux façade	béton
matériaux couverture	toit terrasse
matériaux structure, gros œuvre	Murs porteurs en béton banché perpendiculaires aux façades.
nombre d'étages	barres R+3 et R+4
techniques de mise en œuvre	Remplissage des façades en béton banché siporex
plan masse/composition	Sept barres en épi par rapport à l'actuelle rue J. Duclos et tenant compte de la cité d'urgence provisoire détruite ensuite. Les sept tours de 1973 s'adossent à six des barres antérieures sauf trois tours qui sont regroupés (deux tours s'adossant à une barre de 1957)
décors, modénatures	Sur la 1ère tranche, la façade est rythmée par les cages d'escaliers d'un colori distinct de celui des façades. Chaque immeuble comprend une alternance de hauteurs : 1 colonne de logements en R+4, une autre en R+3
Contexte urbain et paysager :	
rapport à la rue (alignement/retrait)	Îlots ouverts. Immeubles tous orientés dans la même direction est / ouest.
schéma des points de vue privilégies/covisibilité	L'ensemble se situe à proximité du site de l'Oréal
plantations, mobilier urbain	Espace paysagé, stationnement extérieur
Analyse	
caractérisation typologique	Ensemble HLM caractéristique de la décennie 1950
caractérisation stylistique	Une des toutes premières réalisations de l'ATBAT en métropole à la suite du concours Million, outre l'aspect très plastique des façades animées par les escaliers saillants, l'aménagement intérieur des appartements est très moderne. Traversants, les appartements, dépourvus de couloir, sont dotés d'une cuisine équipée avec éclairage naturel et d'un bloc sanitaire central (cuisine / salle de bain / WC)
caractérisation des modifications majeures : rupture/continuité, mise en valeur/dénaturation	Densification de l'ensemble par les dernières tranches de construction, les réhabilitations récentes ont globalement dénaturé cette opération.

Fiche PLU n° 27 ENSEMBLE DE LOGEMENTS SOCIAUX DIT CITE NOUVELLE

Intérêt patrimonial et critères de protection	
intérêt architectural (histoire stylistique et technique de l'architecture)	Une des toutes premières réalisations de l'ATBAT en métropole à la suite du concours Million avec la cité Montillet du Blanc-Mesnil aujourd'hui partiellement détruite et la cité de l'Etoile à Bobigny fortement menacée.
intérêt historique	À la suite de l'appel de l'abbé Pierre de février 1954 et dans le cadre du concours "Million", Georges Candilis, Alexis Josic et Shadrach Woods fournissent à la SA d'HLM Emmaüs une réponse économique et plus pertinente que les cités d'urgence, transitoires et vite vétustes.
intérêt urbain et paysager (rôle structurant, relation à l'environnement, point de vue remarquable…)	Echelle modeste de la composition
intérêt écologique	non

Eléments ou caractéristiques à protéger
Escaliers saillants en façade surmontés d'un avant-toit terrasse



Fiche PLU n°28

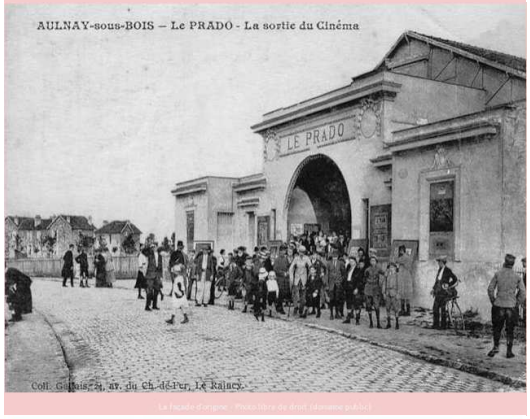
Ancien Cinéma Le Prado

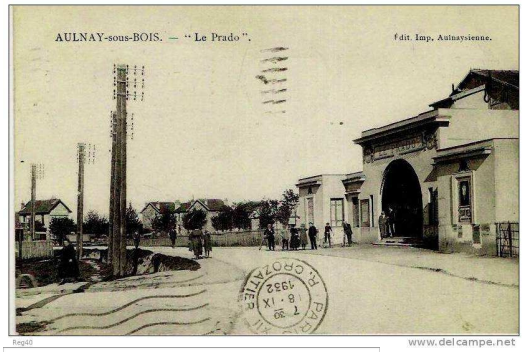
24, rue Jules Princet

Cadastre : AL 120











Caractéristiques historiques	
Date de construction	1913
Programme initial	Cinéma et salle de spectacles
Occupation actuelle	Restaurant
Auteur	Jean Verneuil
Maître d'ouvrage	
Modification et adjonctions	
Description	
Matériaux façade	Béton et enduit
Matériaux couverture	Tuiles mécaniques
Matériaux structure, gros œuvre	Armatures métalliques et remplissage béton
Nombre d'étages	Rez-de-chaussée surélevé d'un étage.
Techniques de mise en œuvre	Armatures métalliques
Type de couvrement	Toit à longs pans
Plan masse/composition	Une construction centrale type hangar pentagonal avec deux ailes latérales.
Décors et modénatures	
Contexte urbain et paysager : Quartier de l'hôtel de Ville	
Rapport à la rue (alignement/retrait)	La partie centrale du bâtiment est en retrait tandis que les ailes latérales sont en alignement.
Schéma des points de vue privilégies/covisibilité	
Plantations, mobilier urbain	Grande cours à l'arrière du bâtiment.
Analyse	
Caractérisation typologique	Parmi les premières salle de cinéma.
Caractérisation stylistiques	Art décoratif
Caractérisation des modifications majeures : rupture/continuité, mise en valeur/dénaturation	Modification de la façade : disparition du lettrage, des bandeaux et des corniches, chainages, arcs, d'angles, du porche et le couronnement des ouvertures.



Fiche PLU n°28 Ancien Cinéma Le Prado

Intérêt patrimonial et critères de protection	
Intérêt architectural (histoire stylistique et technique de l'architecture)	Un des rares bâtiments témoins du style « Art Décoratif » qui a marqué la ville au début du 20ème siècle.
Intérêt historique	Le Prado fut le premier établissement spécialement construit à Aulnay-sous-Bois pour le septième art et accessoirement pour le théâtre.
Intérêt urbain et paysager (rôle structurant, relation à l'environnement, point de vue remarquable, etc.)	Situation avantageuse dans un axe important qu'est la RD115, à proximité du pôle culturel du Vieux Pays
Intérêt écologique	Non

Eléments ou caractéristiques à protéger
Façade

Fiche PLU n°29

Villa 2 rue Henri Dunant

Cadastre : BG 49













Caractéristiques historiques	
Date de construction	Fin 19ème siècle
Programme initial	Maison d'habitation/Résidence de campagne.
Occupation actuelle	Maison d'habitation
Auteur	
Maître d'ouvrage	
Modification et adjonctions	
Description	
Matériaux façade	Façade enduite avec dessin d'appareillage de pierre ciselée.
Matériaux couverture	Petites tuiles émaillées en écaille (tourelle), petites tuiles plates pour le reste du bâtiment.
Matériaux structure, gros œuvre	
Nombre d'étages	Rez-de-chaussée surélevé d'un étage plus comble.
Techniques de mise en œuvre	
Type de couvrement	Toit en pavillon et toit conique (tourelle)
Plan masse/composition	Deux ailes perpendiculaires à l'angle desquelles se dresse une fine tourelle.
Décors et modénatures	Facture relativement simple et corniche denticulé qui courre sur ces trois corps des bâtiments. présence de la tourelle d'escalier sommée d'une flèche et agrémentée de deux épis de faîtage. les différentes façades sont ponctuées de panneaux en grès emmaillés placés sur les métopes ou en allège.
Contexte urbain et paysager : Quartier du Parc	
Rapport à la rue (alignement/retrait)	En retrait.
Schéma des points de vue privilégies/covisibilité	A l'angle de deux avenues (Dumont et Lelièvre) et dans l'axe de l'avenue Jean Jaurès.
Plantations, mobilier urbain	Grand jardin
Analyse	
Caractérisation typologique	Demeure de villégiature.
Caractérisation stylistiques	Villa de style historiciste éclectique.
Caractérisation des modifications majeures : rupture/continuité, mise en valeur/dénaturation	





Fiche PLU n°29 Villa 2 rue Henri Dunant

Intérêt patrimonial et critères de protection	
Intérêt architectural (histoire stylistique et technique de l'architecture)	Villa de style historicisant, notamment d'inspiration renaissance.
Intérêt historique	Cette résidence de campagne fait partie des différentes maisons qui ont marqué les premières heures du lotissement du Parc.
Intérêt urbain et paysager (rôle structurant, relation à l'environnement, point de vue remarquable, etc.)	Implanté à l'angle de deux avenues : Dumont et Lelièvre et marque la percée visuelle depuis l'axe Jean Jaurès.
Intérêt écologique	Arbres

Eléments ou caractéristiques à protéger
Villa : Epis et frises de faîtage, ardoise du toit, bandeau et corniche, les éléments en céramique et la tourelle.

Annexe C
Liste des éléments végétaux protégés au titre de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme

ELEMENTS PAYSAGERS A PROTEGER DANS LE CADRE DU P.L.U.				
Localisation des éléments du paysage à protéger		Dispositif de protection		Principales caractéristiques
Public	*Privé*	*L 123-1-5*	*L 130-1*	
Les parcs & squares				
Parc Robert Ballanger			x	
Parc départemental du Sausset			x	
Abords du canal de l'Ourcq			x	
Parc Gainville ou Parc des Cygnes		x		
Roseraie municipale		x		
Parc Dumont		x		
Terrain des éclaireurs		x		
Parc Bigottini		x		
Parc Zola		x		
Parc Faure		x		
Square et jardins de l'Hôtel de Ville		x		
Parc des Aulnes		x		
Square rue Auguste Renoir		x		
Square du Général Leclerc		x		
Square rue Charles Gouppy		x		
Square rue de Sevran		x		
Espace vert Balagny		x		
Square vélodrome		x		
	Parc de la Maison Feininger	x		
Les places et ronds points				
¤ Place Jeanne d'Arc		x		9 Vieux marronniers qui marquent l'histoire du quartier.
¤ Place Burgot		x		Plantation de 8 Tilleuls en périphérie.
¤ Place de Suède		x		Végétation d'arbres d'essences diverses, Erables, pins …

Place des anciens combattants		x		8 mûriers à feuilles de Platanes
Rond-point du château		x		Carrefour historique végétalisé (ancien parc du château d'Aulnay)
Place de Nonneville				2 alignements d'arbres
Localisation des éléments du paysage à protéger		Dispositif de protection		Principales caractéristiques
Public	*Privé*	*L 123-1-5*	*L 130-1*	
Inventaire des arbres remarquables du domaine privé: quartier Centre Gare				
	¤ 23, av. Croix Blanche	x		2 Chênes pédonculés.
	¤ 57, av. Croix Blanche	x		Chêne séculaire sur la parcelle de l'église St Joseph.
	¤ 46, av. Gros Peuplier	x		Angle av. Croix Blanche; groupe de Chênes pédonculés.
	¤ 10, av. Jean Jaurès	x		Groupe de Chênes pédonculés.
	¤ 32 bis, av. Le Clocher	x		2 Chênes séculaires.
	¤ 4, rue Léon Richer	x		Groupe de Chênes pédonculés.
	¤ 9, av. de la République	x		2 Cèdres bleus.
	¤ 32 bis av. Gros Peuplier	x		2 Chênes.
	¤ 33 bis av. Gros Peuplier	x		Parcelle avec Chênes et Cèdres.
	¤ 6, rue Louise Michel	x		Parcelle pont de la Croix Blanche sud, composée de Frênes.
	¤ 24, rue Louise Michel	x		Groupe d'arbres composés de Tilleuls, Robiniers, Cèdres.
	¤ 2, rue Louise Michel	x		Groupe de Chênes séculaires, Platanes et Noisetiers.
	¤ 2, rd point Henri Dunan	x		Ensemble Pin + Erable lacinié.
	¤ 52 av. Dumont	x		2 Tilleuls.
	¤ 4, av. du 14 juillet	x		Groupe de Cèdres + un Chêne.
	¤ 33, av. du 14 juillet	x		Groupe d'arbres angle Coulement et Robinier sur trottoir du laboratoire médicale.
	¤ 62, av. du 14 juillet	x		Pin laricio.
	¤ 9 et 11, allée Poupon	x		3 Chênes pédonculés.
	¤ 22 et 24, av. Jeanne d'Arc	x		Cèdres Bleus
	¤ 28, av. Jeanne d'Arc	x		Chêne pédonculé.
	¤ 22, place Jeanne d'Arc	x		Cèdre bleu.
	¤ 15 bis, bd de Gourgues	x		2 Tilleuls.
	¤ 21, bd de Gourgues	x		Chênes pédonculés et divers en fond de parcelle.
	¤ Avenue Le Clocher	x		Maison de retraite Bigottini. Présence de nombreux Chênes, Charmes …
	¤ 26, av. Paul Langevin	x		Parcelle avec Chênes.

	¤ 28/30, av. Paul Langevin	x		Parcelle avec Chênes.
	¤ Angle Langevin / Jouy	x		Maison de retraite. Groupe de Robiniers.
	¤ 2, rue de Pimodan	x		Angle route de Bondy. Saule pleureur.
	¤ 10, rue de Pimodan	x		Angle bd de Strasbourg. Chêne pédonculé.
	¤ 68, rue de Pimodan	x		Cèdre.
	¤ 5, rue Tournadour	x		Pin laricio devant la résidence.
	¤ 3 à 7, rue doct. Roux	x		Parcelles impaires: 1, 3, 5 et n° 7. Végétation d'arbres divers (Cèdres, Erables, Vernis …).
Localisation des éléments du paysage à protéger		Dispositif de protection		Principales caractéristiques
Public	*Privé*	*L 123-1-5*	*L 130-1*	
Quartier Nonneville				
	¤ 67, bd. de Strasbourg	x		Parcelle en friche angle Pimodan. Vieux Cerisier.
	¤ 133, bd. de Strasbourg	x		Angle rue Duthet. Gros cèdre.
	¤ 150, bd. de Strasbourg	x		Angle rue d'Orléans. Cèdre bleu.
	¤ 170, bd. de Strasbourg	x		Cyprès de l'Arizonica.
	¤ 182, bd. de Strasbourg	x		Groupe d'Ailanthes.
	¤ 105, rue de Bondy	x		Groupe de Tilleuls. Ancien tabac.
	¤ 110, rue de Bondy	x		Angle rue de Toulouse. Cèdre bleu.
	¤ 113, rue de Bondy	x		Cèdre.
	¤ 178, rue de Bondy	x		Angle rue d'Alembert. Cèdre bleu.
	¤ 28, rue Diderot	x		Cèdre bleu.
	¤ 67 bis, rue Duthet	x		Cèdre deodara.
	¤ 91, rue André Theuriet	x		Angle rue d'Alembert. Peuplier d'Italie.
	¤ 63 bis, rue de Reims	x		Pin.
	¤ 24, rue d'Amiens	x		Groupe d'arbres composés de 2 Cèdres, Pin et vieux Poirier.
	¤ 24 et 60 rue Sèverine	x		Groupe de Cèdres.
	¤ 8 bis, av. de Senneville	x		Pin pleureur de l' Himmalaya.
	¤ 25 bis, av. de Senneville	x		Robinier.
	¤ 24, av. Pasteur	x		Chêne pédonculé.
	¤ 25, av. Pasteur	x		Cèdre.
	¤ 37, av. Pasteur	x		Angle avenue d'Esneval. Cèdre.
	¤ 51, rue Alix	x		Cèdre.
	¤ 100, rue Alix	x		Tilleul.

	¤ 59, rue P.V. Couturier	x		Cèdre et Bouleau.
	¤ 39, rue de Dijon	x		Constructeur maisonsPhénix, angle av. Charles de Gaulle. Erable lacinié.
	¤ 1 à 3, rue A. de Musset	x		Végétation d'arbres divers (Cèdres, Erables …).
	¤ 15 - 15 bis, av. de Rouen	x		Tilleuls.
	¤ 21, av. de Rouen	x		Tilleuls.
	¤ 28 bis, av. de Rouen	x		Tilleuls.
	¤ 2, av. de la Plaine	x		Pin parasol.
	¤ 25, av. de la Plaine	x		Cèdre.
	¤ 26, av. du Cottage	x		Cèdre.
	¤ 8, av. de Pommereu	x		Cèdre.
	¤ 24, allée de Condé	x		Ailanthe.

Localisation des éléments du paysage à protéger		Dispositif de protection		Principales caractéristiques
Public	*Privé*	*L 123-1-5*	*L 130-1*	

Quartier Nonneville suite

	¤ Allée Louis XIV	x		Frêne.
	¤ 19, rue de Chanzy	x		Pin laricio.
	¤ 221, av. de Nonneville	x		Noyer.
	¤ 226, av. de Nonneville	x		Cèdre.
	¤ 249, av. de Nonneville	x		Cèdre.
	¤ 32, rue Albert Ballet	x		Saule pleureur
	¤ 2 bis, rue Littre	x		Pin laricio.
	¤ 15, allée Duguesclin	x		Groupe de 4 Chênes séculaires.
	¤ 5 et 7, av. de Mun	x		Magnolia et Cèdre bleu.
	¤ 10, av. de Mun	x		Magnolia.
	¤ 17, av. de Mun	x		Groupe de Pins.
	¤ 48, av. Paul Langevin	x		Erable sycomore.
	¤ 51, av. Paul Langevin	x		Cèdre.
	¤ 7, rue Nouvelle	x		Vieil If.
	¤ 10, av. de la Réunion	x		Cèdre pleureur.
	¤ 12, av. de la Réunion	x		Saule pleureur
	¤ 8, av. Clermont Tonnerre	x		Cèdre bleu.
	¤ 8, allée de Turenne	x		Cèdre et faux Cyprès

	¤ 26, av. de la Réunion	x		Cèdre bleu.
	¤ 37-39, av. Pavilons/Bois	x		Groupe de Chênes séculaires.
Quartier Pont de l'Union				
	¤ 9, av. de Nonneville	x		Angle rue du Quatre Septembre. Robinier.
	¤ 11, av. de Nonneville	x		Noyer.
	¤ 104, av. de Nonneville	x		Chêne pédonculé.
	¤ 113, av. de Nonneville	x		Parcelle boisée composée principalement de chênes et divers essence. Angle rue Jaurès.
	¤ 133, av. de Nonneville	x		Gros Pin parasol
	¤ 151, av. de Nonneville	x		Cèdre.
	¤ 4 et 5, allée Circulaire	x		3 chênes pédonculés..
	¤ 64, av. Jean Jaurès	x		Angle allée Circulaire. Cèdre bleu.
	¤ 79, av. Jean Jaurès	x		Cèdre bleu + Chêne séculaire en fond de parcelle.
	¤ 92 et 97, av. Jean Jaurès	x		2 beaux Tilleuls.
	¤ 117 et 121, av. J. Jaurès	x		Chêne et Cèdre bleu.
	¤ Angle Jaurès / Croix. Blanche	x		Groupe de Chênes sur le parking de l'ancien site de l'Hôtel des impôts.

Localisation des éléments du paysage à protéger		Dispositif de protection		Principales caractéristiques
Public	*Privé*	*L 123-1-5*	*L 130-1*	
Quartier Pont de l'Union - suite				
	¤ 22, allée Circulaire	x		Groupe de Chênes séculaires.
	¤ 60, allée Circulaire	x		Pin laricio.
	¤ 63, allée Circulaire	x		Groupe de Tilleuls.
	¤ 8, allée de Luxembourg	x		Cèdre bleu.
	¤ 54, rue Louis Blanc	x		Beau Chêne pédonculé.
	¤ 11, allée Ste Anne	x		Cèdre.
	¤ 67, allée Ste Anne	x		Chêne séculaire et gros Saule pleureur.
	¤ 35, av. Vercingétorix	x		Pin noir.
	¤ 37, av. Vercingétorix	x		Angle Nonneville. Chêne pédonculé.
	¤ 38, av. Vercingétorix	x		Parcelle très arborée composée de robiniers et Erables en bordure de voie.
	¤ 40 bis, av. Vercingétorix	x		Chêne pédonculé.
	¤ 50, av. Vercingétorix	x		Angle Nonneville. Robinier.
	¤ 64 bis, av. Vercingétorix	x		2 Pins laricio en devenir.
	¤ 88, av. Vercingétorix	x		Belle parcelle boisée avec Chêne séculaire, vieux Marronnier et Tilleuls, If et Robinier.

	¤ Angle Clocher / Vercing.	x		Groupe de vieux Chênes et Cyprès.
	¤ 25-27, av. du Clocher	x		Groupe de Chênes séculaires et Erables champêtres.
	¤ 32 bis, av. du Clocher	x		2 chênes séculaires.
	¤ 62, av. du Gros Peuplier	x		Très beaux Peuplier x euroamericana.
	¤ 70, av. du Gros Peuplier	x		Belle parcelle boisée avec Chêne séculaire, vieux Marronnier et Erables sycomores.
	¤ 14, av. des Friches	x		Cèdre bleu.
	¤ 16, allée de la Clairière	x		Chêne séculaire.
	¤ 24, allée de la Clairière	x		Plantation de Tilleuls en bordure de parcelle.
	¤ 15, av. Elisée Reclus	x		Chêne séculaire.
	¤ 23, av. Elisée Reclus	x		Chêne séculaire.
	¤ 5 et 7, bd. Emile Zola	x		Parcelle arborée composée de vieux chênes et tilleuls, bouleaux, pin laricio.
	¤ 26, bd. Emile Zola	x		Chêne séculaire.
	¤ 31, bd. Emile Zola	x		Grand Robinier en fond de parcelle.
	¤ 49-51, bd. Emile Zola	x		Magnifiques Chênes séculaires.
	¤ 53, bd. Emile Zola	x		Parcelle arborée composée de Chênes et Tilleuls.
	¤ 60, bd. Emile Zola	x		Magnifique Cèdre bleu.
	¤ 62, av. Pierre Jouhet	x		Peuplier robusta.
	¤ 9 bis-11, av. Croix Blanche	x		Cèdre bleu.
	¤ 23, av. Croix Blanche	x		2 grands Chênes.

Localisation des éléments du paysage à protéger		Dispositif de protection		Principales caractéristiques
Public	*Privé*	*L 123-1-5*	*L 130-1*	

Quartier Pont de l'Union - suite

	¤ 26, rue Etienne Dolet	x		Vieux Hêtre et Marronnier.
	¤ 28, rue Etienne Dolet	x		Parcelle arborée composée d'un chêne séculaire, Cèdre bleu, Pin laricio et Erable pourpre.
	¤ 3, rue Charles Perrin	x		Vieil If.
	¤ 10, rue de la Liberté	x		Pin sylvestre multi-troncs en devenir.
	¤ 18, rue de la Liberté	x		2 Cèdres bleus.
	¤ 84, rue du Qu. Septembre	x		Vieux Chêne.
	¤ 66-68, rue Qu. Septembre	x		En fond de parcelle, grands Robiniers
	¤ Av. des Prévoyants	x		Angle avenue de Gargan. Beau Cèdre Bleu.
	¤ 2, rue Armand Carrel	x		Cèdre deodara.
	¤ 33, allée de la Lamorcière	x		Parcelle arboré avec présence d'un vieil Orme à plusieurs troncs.

	¤ 18, allée des bosquets	x		Parcelle arborée avec Chênes.
	¤ 23 bis, allée des bosquets	x		Cèdre bleu.
	¤ 38, allée des bosquets	x		Cèdre bleu.
	¤ 9, avenue de Livry	x		Angle avenue des Rosiers. Cèdre Bleu.
	¤ 6 ter, av. de la Pépinière	x		Vieux Marronnier et Robinier.
	¤ 28, av. de la Pépinière	x		Parcelle arboré avec vieux Saule pleureur.
	¤ 8 -10, av. Croix Gauthier	x		Parcelle arboré avec Cèdres et Pin.
	¤ 15 -17, av. Croix Gauthier	x		2 magnifiques Chênes.
	¤ 20, allée de la Chasse	x		Groupe de Chênes.
	¤ 29, allée de la Chasse	x		Charme en fond de parcelle.
	¤ 30, allée Duplex	x		Parcelle arboré composée de vieux Chênes.
	¤ 77 -79, allée Duplex	x		Sur résidence collective. Magnifique Cèdre bleu, Chênes et Hêtre pleureur.
	¤ 83 -85, allée Duplex	x		Parcelle boisée en friche composée de vieux Chênes et Charmes.
	54, Avenue du Raincy	x		Chênes centenaires
Cité de l'Europe				
	¤ rue de Madrid	x		Parking en bordure de l'ancien Renault, 2 platanes.
		x		Platanes à l'angle des rues de Madrid et Chemin de Roissy.
		x		Peupliers blancs le long du parking, rue de Madrid.
Quartier Le Merisier				
	¤ rue du Moulin de la Ville	x		Platane en bordure de voie, à proximité du rond point des Merisiers.
	¤ terrain de boules	x		Mail de Platanes implantés face à l'école primaire des Merisiers.
	¤ antenne sociale	x		Verni du japon et Tilleul à proximité de l'antenne sociale.
	¤			

Localisation des éléments du paysage à protéger		Dispositif de protection		Principales caractéristiques
Public	*Privé*	*L 123-1-5*	*L 130-1*	
Quartier Les Etangs				
	¤ place des Lotus	x		2 Peupliers robusta en bordure de l'habitat collectif.
	¤ allée des Roseaux	x		1 Platane.
	¤ allée des Nénuphars	x		Groupe d'Erables sycomores.
	¤ ch.de Moulin de la Ville	x		Végétation de très grands arbres en bordure de l'habitat avec Platanes, Cèdres et Chêne pédonculé.

¤ ch.de Moulin de la Ville (rond-point face collège)		x		Conifère taille en nuages
Rose des Vents				
	¤ allée Dumont Durville	x		Orme magnifique et exeptionnel.
	¤ angle Matisse / Delacroix	x		Beau Cèdre bleu à l'angle des rues Matisse et Delacroix.
	¤ rue Bailly de Sufren	x		Alignement de Tilleuls le long de l'habitat collectif.
Les Perrières				
	¤ rue de Neptune	x		Beau Peuplier robusta.
	¤ angle salle Léo Lagrange	x		Erables planes.
Quartier Balagny				
	¤ rue de Pologne	x		Angle rue de la Prairie, vieux spécimen de Bouleau noir
	¤ 25, rue Adolphe Petrement	x		Cèdre.
	¤ 33, rue Adolphe Petrement	x		Saule pleureur.
	¤ 50, rue Adolphe Petrement	x		Saule.
Quartier Tour Eiffel				
	Cour Primaire l'Espérance	x		Tilleuls
	17 rue Paul Bert	x		Cèdre bleu
	Angle Anatole France/Jean Charcot	x		Pin
	68 av Anatole France	x		Magnolia - Houx
	8, rue Jules Ferry	x		Pin
	18, avenue de l'Aulnaysienne	x		6 marronniers
	26-28, avenue de l'Aulnaysienne	x		cèdres
	20, rue Francis Creno	x		Cèdre
	¤ 50, rue Francis Creno	x		Groupe d'arbres avec vieux Pin Parasol, Tilleuls et Marronnier.

Localisation des éléments du paysage à protéger		Dispositif de protection		Principales caractéristiques
Public	*Privé*	*L 123-1-5*	*L 130-1*	
Quartier Tour Eiffel (suite)				
	¤ 61, rue Francis Creno	x		Cèdre.
	21, Avenue Gambetta	x		pin
	¤ 58, avenue Gambetta	x		Cèdre.
	¤ 93, Bd Lefèvre	x		Angle Louis Coutant, Cèdre bleu.
	¤ 33 bis, rue Louis Coutant	x		Végétation d'arbres regroupant Noyers, Ailanthes et Cyprès de l'Arizonica.
	¤ 42, rue Louis Coutant	x		Cèdre.
	3 ter rue des Sablons	x		Pin
	5, rue des Sablons	x		pin
	4 rue Degeyter	x		2 tilleuls
	41 rue Degeyter	x		1 cèdre
Quartier Vieux Pays				
	76, rue Roger Lemaire	x		Cèdre.
	77, rue Roger Lemaire	x		Cyprès de l'Arizonica.
	101, rue Roger Lemaire	x		Beau Pin parasol.
	10 et 12, rue la Concorde	x		Très beaux hêtres pourpres au n°10, associés à un Cèdre bleu au n°12.
	36, rue la Concorde	x		Angle Aristide Briand, 2 Cèdres.
	76, rue des Arts	x		Magnifique Cèdre bleu.
	13, rue Jules Princet	x		1 saule pleureur et un cèdre
	26, rue des Frères Aspis	x		Cèdre
	189, boulevard Lefèvre	x		Cèdre
	3 bis rue des Acacias	x		cèdre
	24 rue des Acaccias	x		acacia
	29, rue des Acacias	x		cèdre
	15, rue des Acacias	x		cèdre
	39, rue des Acacias	x		cèdre
	55, rue Roger Lemaire	x		Cèdre et groupe de pins
22, rue Roger Lemaire		x		Tilleul sur trottoir
	76, rue Roger Lemaire	x		cèdre
	82 rue Roger Lemaire	x		If

Localisation des éléments du paysage à protéger		Dispositif de protection		Principales caractéristiques
Public	*Privé*	*L 123-1-5*	*L 130-1*	
Quartier Maximilien Robespierre				
	¤ 11, rue Legendre	x		Cèdre.
	¤ 24 et 26, rue Legendre	x		Cèdres.
	¤ 67, rue Legendre	x		Beau spécimen de Cèdre bleu.
	¤ 7, rue de l'Industrie	x		Angle rue des Arts, Pin laricio.
	¤ 41, rue Ville Neuve	x		Association Saule pleureur et cèdre panaché aurea.
	¤ 2, rue des Arts	x		Groupe de Cèdres en fond de parcelle.
	¤ 32, rue des Arts	x		Cèdres.
	¤ 108, rue Robespierre	x		Pin.
	¤ 45, avenue Dupuis	x		Cèdre.
	¤ 47, avenue Dupuis	x		Très beau spécimen de Pin laricio.
	¤ 18, rue de Bigorre	x		Cèdre bleu.
	¤ 20 et 32, rue de Bigorre	x		Grands Noyers en fond de parcelle.
	¤ 45, rue de Bigorre	x		Magnifique Hêtre en fond de parcelle.
	¤ 59, rue de Bigorre	x		Cèdre bleu.
Petits Ormes				
	¤ 26, rue Auguste Renoir	x		Cèdre.
Quartier Hôtel deVille				
	¤ 35, rue Anatole France	x		Cèdre implanté en façade du lycée L'espérance.
	¤ 11, rue Germain Papillon	x		Palmier.
	¤ 18, rue Nungesser	x		Vieille Glycine.
	¤ 24, rue du Cdt Brasseur	x		Angle rue Bertheaux, présence d'un résineux.
	¤ 27, rue du Colonel Moll	x		Palmier et magnolia.
	¤ Impasse des Marronniers	x		Ilôt de conifères.
	¤ 63, bd Charles Floquet	x		Conifère.
	¤ 12, bd Hoche	x		Bouleau et Noyer.
Quartier Voillaume				

	¤ 3, rue Voilaume	x		Magnolia, palmier et Mimosa.
	¤ 19, Avenue de l'Ormeteau	x		Sur terrain en friche, plusieurs grands arbres.
	¤ 36, Avenue de l'Ormeteau	x		Conifères.
	¤ 14, rue François Massé	x		Groupe de Conifères.
Localisation des éléments du paysage à protéger		Dispositif de protection		Principales caractéristiques
Public	*Privé*	*L 123-1-5*	*L 130-1*	
Quartier Moulin Neuf				
	¤ 1, rue Garibaldi	x		Magnolia grandiflora et Noyer.
	¤ 32, rue Barbès	x		Groupes de conifères.
	¤ 26, rue Auguste Blanqui	x		Conifère.
	¤ 28, rue Auguste Blanqui	x		Conifère.
	¤ Entre 30 / 36, rue Raspail	x		Cœur d'ilôt composé d'arbres d'essences diverses.
	¤ 80, rue du Cdt Brasseur	x		5 arbres de végétation et d'essences diverses.
	¤ C.E.S. Gérard Philipe	x		A proximité de la Roseraie, terrain en friche avec végétation d'arbres.
	¤ Collège Victor Hugo	x		Végétation d'arbres d'essences diverses avec Cèdres, Robiniers ....
	¤ 5 / 9, rue du Moulin à Vent	x		Conifères en masse.
	¤ 7, rue Saumur	x		Groupe d'arbres avec Bouleau et conifères.
	¤ rue du Pont David	x		Conifères.
	¤ rue du Flandre	x		Beau Noyer.
	¤ rue de Normandie	x		Conifères.
	¤ 7, rue d'Anjou	x		Magnolia grandiflora.
	¤ 15, rue d'Anjou	x		Pin noir.
Arbres remarquables pour classement en EBC (Article L 130-1)				
¤ Hôtel de Ville	¤		x	Grand Catalpa implanté dans les jardins de l'Hôtel de Ville. Arbre tout à fait remarquable.
¤ Police Municipale	¤		x	Cèdre du Liban. L'arbre majestueux fait référence à l'histoire du château.
¤ Angle A. France / Kleber			x	Ce vieux Marronnier à tronc imposant fait aussi partie de l'histoire du château.
¤ Square Nonneville			x	Ces grands Platanes de 1937, implantés au cœur d'un tissu très urbanisé doivent être classés.
¤ Rd pt. du Moulin de la Ville	¤		x	Beau Platane de forme libre aux abords du giratoire Merisier. Marque fortement les lieux.
¤ Résidence Rose des Vents	¤		x	Magnifique Orme au cœur de l'habitat collectif. Sans doute le dernier Orme de cette envergure.
¤ Avenue Le Clocher			x	Chênes de la forêt de Bondy préservés sur trottoir. Rares et magnifiques en centre ville.

¤ Parking G.S. Vercingétorix	¤		x	Grand Chêne séculaire en isolé faisant référence à la forêt de bondy.
¤ Foyer Les Cèdres	¤		x	Groupe de 7 grands peupliers blancs fortement charpentés, le long des berges du canal de l'Ourcq.
¤ Angle Matisse /Degas	¤		x	Très beau Cèdre bleu qui marque de son empreinte le quartier nord de la rose des Vents.
¤ Gare routière	¤		x	Beau Févier implanté à l'angle des rues Anatole France et Onze Novembre. Arbre en devenir.
¤ Commissariat L. Barrault			x	Présence de beaux Chênes séculaires, références à la forêt de Bondy.
¤ Eglise Saint Joseph	¤		x	Chêne séculaire à préserver à proximité de l'église.

Localisation des éléments du paysage à protéger		Dispositif de protection		Principales caractéristiques de l'alignement			
Public	*Privé*	*L 123-1-5*	*L 130-1*	*Essence*	*Année plantation*	*Forme*	*Nombre de sujets*
Arbres en alignements.							
Alain mimoun		x		Févier d'Amérique	1999	Forme libre	62
Albert Ballet (rue)		x					
Alembert (rue d')		x		Erable Boule	1979	Architecturée	79
Alix (rue d')		x		Platane d'Orient	1935	Architecturée	80
Alsace (rue d')		x		Tilleul de Hollande	1980	Architecturée	26
Amiens (rue d')		x		Frêne à fleurs	1978	Architecturée	70
Anatole france (avenue)		x		Platane d'Orient	1935	Forme libre	25
Anatole france (avenue)		x		Liquidambar	2004	Forme libre	16
Anjou (rue d')		x		Frêne à fleurs	1980	Architecturée	32
Antoine bourdelle (rue)		x		Tilleul à bois jaune	1984	Forme libre	15
Arbre vert (rue de l')		x		Tilleul à bois jaune	2000	Architecturée	96
Arthur chevalier (rue)		x		Tilleul à bois jaune	1984	Architecturée	15
Arthur chevalier (rue)		x		Bouleau fastigié	2002	Forme libre	26
Auguste Renoir (rue)		x		Erable pourpre	1978	Forme libre	30
Auguste Renoir (rue)		x		Erable sycomore	1978	Forme libre	95
Auguste Renoir (rue)		x		Erable plane	1990	Forme libre	16
Auguste Renoir (rue)		x			2003	Forme libre	15
Auguste Renoir (rue)		x			2005	Forme libre	40
Auguste Renoir (rue)		x			2005	Forme libre	3
Auguste Renoir (rue)		x		Pin sylvestre	2005	Forme libre	7
Balagny (stade)				Peupliers		Forme libre	
Balagny (rue de)		x		Tilleul de Hollande	1960	Architecturée	285
Bellevue (rue de)		x		Tilleul de Hollande	1935	Architecturée	57
Bigorre (rue de)		x		Tilleul européen	1999	Architecturée	87
Blanche (rue)		x		Cerisier des oiseaux	2006	Forme libre	5
Bleuets (rue)			x	alignement			
Bondy (route de)		x		Platane d'Orient	1930	Architecturée	228
Bondy (route de)		x		Charme fastigié	1992	Architecturée	7

Bretagne (rue de)		x			2006	Forme libre	39
Bruxelles (rue de)		x		Marronnier d'Inde	1934	Forme libre	5
Camille pelletan (rue)		x		Tilleul de Hollande	1935	Architecturée	36
Camille pelletan (rue)		x		Tilleul à bois jaune	1986	Architecturée	46
Castors (allée des castors)		x		Noisetier de Byzance	1987	Forme libre	8
	Cèdres (allée des)	x		alignement			
Chagall (rue)		x		peupliers		libre	
Localisation des éléments du paysage à protéger		Dispositif de protection		Principales caractéristiques de l'alignement			
Public	*Privé*	*L 123-1-5*	*L 130-1*	*Essence*	*Année plantation*	*Forme*	*Nombre de sujets*
Champagne (rue de)		x		Acacia boule	1972	Architecturée	33
Charles floquet (rue)		x		Tilleul de Hollande	1935	Architecturée	261
Château (rond point du)		x		Tilleul à bois jaune	1997	Architecturée	8
Cimetière ancien		x		tilleuls		Architecturée	
Cimetière nouveau		x		platanes		Architecturée	
Citroen (boulevard)		x		Platane d'Orient		Forme libre	294
Clement Ader (rue)		x			2004	Forme libre	5
Clement Ader (rue)		x			2004	Forme libre	5
Clement Ader (rue)		x		Noisetier de Bizance	1993	Architecturée	4
Clocher (avenue du)		x		Platane d'Orient	1920	Architecturée	86
Clocher (avenue du)		x		Noisetier de Bizance	1985	Architecturée	45
Colonel moll (rue du)		x		Tilleul de Hollande	1932	Architecturée	34
Commandant brasseur (rue du)		x		Tilleul de Hollande	1935	Architecturée	110
Coullemont (avenue)		x		Copalme d'Amérique	1989	Forme libre	26
Croix verte (rue de la)		x		Noisetier de Bizance	1986	Architecturée	9
Croix blanche (pont, montée sud)		x		Zelkova de Siberie	1989	Forme libre	24
Danton (rue)		x		Tilleul à bois jaune	2000	Architecturée	34
Diderot (rue)		x		Tilleul à bois jaune	1979	Architecturée	67
Division leclerc (rue de la)		x		Platane d'Orient	1937	Architecturée	138
Doudeauville (rue)		x		Cerisier des oiseaux	2001	Forme libre	13
Edgar degas (rue)		x		Erable plane	1989	Forme libre	15

Edgar degas (rue prolongée)		x			2003	Forme libre	22
Edgar degas (rue)		x				Forme libre	8
Etienne dolet (rue)		x		Tilleul de Hollande	1954	Architecturée	8
Eugene delacroix (rue)		x		Platane d'Orient	1967	Forme libre	9
Felix faure (bd)		x		Tilleul de Hollande	1932	Architecturée	60
Franklin (rue)		x		Charme fastigié	2006	Forme libre	20
Gaspard monge (rue)		x			-	Forme libre	5
Gilberte (rue)		x		Cerisier des oiseaux	2006	Forme libre	8
Grenoble (rue)		x		Erable Boule	1972	Architecturée	58
Goya (rue)			x	Charme fastigié	1984	Forme libre	10
Henri barbusse (rue)		x		Tilleul de Hollande	1933	Architecturée	65
Henri matisse (rue)		x		Févier d'Amérique	1980	Forme libre	7
Henri matisse (rue terre plein)		x			-	Forme libre	18
Localisation des éléments du paysage à protéger		Dispositif de protection		Principales caractéristiques de l'alignement			
Public	*Privé*	*L 123-1-5*	*L 130-1*	*Essence*	*Année plantation*	*Forme*	*Nombre de sujets*
Hoche (bd)		x		Tilleul de Hollande	1932	Architecturée	40
Hotel de ville (bd et place)		x		Tilleul de Hollande	1932	Architecturée	169
Jacques duclos (rue)		x		Hètre fastigié	1986	Forme libre	97
	Jacques duclos (office HLM)	x		peulpiers		Forme libre	
Jean jaures (avenue)		x		Platane d'Orient	1920	Architecturée	258
Joseph marie jacquard (rue)		x		Erable plane	1990	Forme libre	31
Jules jouy (rue)		x		Tilleul à bois jaune	1993	Architecturée	104
Jules valles (rue, montée du pont)		x		Zelkova	1989	Forme libre	22
Lefevre (bd)		x		Platane d'Orient	1925	Architecturée	293
Leon richer (rue)		x		Frêne à fleurs	1979	Architecturée	29
Leonard de vinci (rue)		x		Noisetier de Bizance	1988	Forme libre	16
Lorraine (rue de)		x		Tilleul de Hollande	1954	Architecturée	25
Louis coutant (rue)		x		Tilleul de Hollande	1936	Architecturée	85
Louis coutant/ferry (carrefour)		x			2003	Forme libre	6
Louison Bobet (rue)		x		Cèdre fastigié	1986	Forme libre	42

Madrid (rue)		x		alignement			
	Mai (rue du 8)	x		alignement			
Marcel duthet (rue)		x		Tilleul à bois jaune	1979	Architecturée	78
Maréchal juin (rue du)		x		Orme hybride	2001	Forme libre	75
Maxime gorki (rue)		x		Platane d'Orient	1933	Architecturée	79
Maximilien robespierre (rue)		x		Frêne à fleurs	-	Forme libre	26
Michel ange (rue)		x		Févier d'Amérique	1979	Forme libre	127
Michel ange (rue terre plein)		x			-	Forme libre	15
Mitry (route de)		x		Févier d'Amérique	1987	Forme libre	7
Mitry (route de)		x		Peuplier robusta	-	Forme libre	17
Mitry (route de)		x		Tilleul à bois jaune	1977	Forme libre	54
Moulin de la ville (chemin du)		x		Platane d'Orient	1967	Architecturée	62
Moulin Neuf (stade)		x		Peupliers Vernis du japon		libre	
Nonneville (avenue de)		x		Tilleul à bois jaune	1984	Architecturée	37
Nonneville-parmentier (rue)		x		MAGNOLIA kobus	2003	Forme libre	10
Normandie (rue de)		x		Cerisier à fleurs	1967	Forme libre	24
Oeillets (impasse des)		x		Platane d'Orient	1920	Forme libre	17
Onze novembre (rue du)		x		Poirier d'ornement	2001	Architecturée	35

Localisation des éléments du paysage à protéger		Dispositif de protection		Principales caractéristiques de l'alignement			
Public	*Privé*	*L 123-1-5*	*L 130-1*	*Essence*	*Année plantation*	*Forme*	*Nombre de sujets*
Onze novembre (montée du pont)		x		Zelkova à feuilles de charme	1989	Forme libre	7
Ordener (rue)		x		Marronnier d'Inde	1935	Architecturée	15
Orleans (rue d')		x		Frêne à fleurs	1979	Architecturée	70
Paul gauguin (rue)		x		Erable sycomore	1977	Forme libre	25
Paul langevin (avenue)		x		Tilleul de Hollande	1937	Architecturée	69
Paul vaillant couturier (rue)		x		Tilleul de Hollande	1933	Architecturée	66
Petits ponts (route des)		x		Acacia de Besson	-	Forme libre	64
Picardie (rue de)		x		Aubépine commune	1967	Architecturée	44
Pierre jouhet (avenue)		x		Platane d'Orient	1920	Architecturée	152

Pierre yves petit (rue)		x		Févier d'Amérique	-	Forme libre	17
Provence (rue de)		x		Aubépine commune	1967	Architecturée	25
Raincy (avenue du)		x		Tilleul de Hollande	1920	Architecturée	96
Reims (rue de)		x		Frêne à fleurs	1980	Architecturée	64
Rembrandt - goya (carrefour)		x		Poirier d'ornement	2000	Forme libre	6
Rembrandt (rue)		x		Erable sycomore	1979	Forme libre	23
Rembrandt (rue)		x		Aubépine commune	1984	Architecturée	5
Rembrandt (rue)		x		Pommier à fleurs	1980	Forme libre	10
Rembrandt (rue)		x		Tilleul de Hollande	1979	Architecturée	2
Rembrandt (rue)		x		Prunier à fleurs	1980	Architecturée	5
Rembrandt (rue)		x		Noisetier de Bizance	1987	Architecturée	15
Rembrandt (rue)		x		Erable plane	1978	Forme libre	23
Robespierre (rue)		x		Photinia	2003	Forme libre	7
Roger salengro (rue)		x		Frêne à fleurs	1979	Architecturée	59
Roissy (chemin de roissy)		x		Orme hybride	2001	Forme libre	29
Roissy (chemin de roissy)		x		Frêne à bois jaune	2001	Forme libre	29
Romain rolland (rue)		x		Charme tige	2006	Forme libre	8
Romain rolland (rue)		x		Platane d'Orient	1967	Architecturée	10
Rouget de l'isle (rue)		x		Tilleul de Hollande	1939	Architecturée	58
Roumanie (rue de)		x		Erable sycomore	1938	Architecturée	15
Saturne (place)		x		Platane d'Orient	1979	Forme libre	21
Savigny (avenue de)		x		Erable sycomore	1984	Forme libre	4
Savigny (avenue de)		x		Erable plane	1984	Forme libre	16

Localisation des éléments du paysage à protéger		Dispositif de protection		Principales caractéristiques de l'alignement			
Public	*Privé*	*L 123-1-5*	*L 130-1*	*Essence*	*Année plantation*	*Forme*	*Nombre de sujets*
Savigny (avenue de - prolongée)		x			2003	Forme libre	50
Severine (rue)		x		Acacia de Besson	1933	Architecturée	50
Severine – (rue)		x		Noisetier de Bizance	1985	Architecturée	34
Sevran (rue de)		x		Noisetier de Bizance	1987	Forme libre	5

Sevran (rue de)		x		Tilleul de Hollande	1932	Forme libre	6
Stade nautique				peupliers		libre	
Strasbourg (bd)		x		Marronnier d'Inde	1936	Architecturée	226
Strasbourg (bd)		x		Platane d'Orient	1935	Forme libre	61
Suede (rue de)		x		Erable sycomore	1980	Forme libre	14
Toulouse - theuriet (carrefour)		x		Noisetier de Bizance	1985	Architecturée	4
Toulouse - w. rousseau (carrefour)		x		Noisetier de Bizance	1985	Architecturée	9
Toulouse - turgot (carrefour)		x		Noisetier de Bizance	1985	Architecturée	7
Val joli (rue du)		x		Tilleul à bois jaune	2000	Architecturée	14
Van dick (rue)		x		Tilleul de Hollande	1980	Architecturée	23
Van dick (rue)		x		Cerisier à fleurs	1978	Forme libre	23
Van dick (rue)		x		Pommier à fleurs	1980	Forme libre	6
Vélodrome				peupliers		Forme libre	
Vosges (rue des)		x		Marronnier d'Inde	1935	Architecturée	11
Vosges (rue des)		x		Marronnier d'Inde		Architecturée	9
Waldeck rousseau (rue)		x		Platane d'Orient	1979	Architecturée	29
Yvonne suzanne (rue)		x		Tilleul à bois jaune	2000	Architecturée	32